

11

RAPPORT ANNUEL DE L'INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

IEDOM

**INSTITUT D'ÉMISSION
DES DÉPARTEMENTS
D'OUTRE-MER**

SIÈGE SOCIAL

164, rue de Rivoli 75001 PARIS

SOMMAIRE

Le mot du Directeur Général

Avant-propos La situation économique des départements et collectivités d'outre-mer

1. Présentation de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer

15 Les statuts, la gouvernance et l'organisation

Les statuts

La gouvernance

L'organisation

Les ressources humaines

21 Les missions

Missions de banque centrale

Missions de service public confiées par le législateur

Missions d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés

23 La stratégie d'entreprise

24 Les conventions et partenariats

2. L'activité de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer

28 La gestion des moyens de paiement

La mise en circulation de la monnaie fiduciaire

La surveillance des systèmes et moyens de paiement

34 La tenue des comptes du Trésor public

35 L'observatoire des entreprises

La gestion des données

La cotation des entreprises

38 La médiation du crédit aux entreprises

38 L'observatoire des établissements de crédit

Le suivi de l'activité bancaire

Les travaux d'études

42 Les activités grand public

L'activité des commissions de surendettement

Le droit au compte

La gestion des fichiers relatifs aux particuliers

46 Le contrôle interne, la maîtrise des risques, la sécurité et la lutte anti-blanchiment

L'organisation du contrôle interne

La maîtrise des risques

La sécurité des personnes et des biens

La sécurité des systèmes d'information

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

50 L'observatoire économique

50 La communication externe

53 La coopération régionale

3. Le système bancaire et financier

56 L'organisation

58 Les actifs et les passifs financiers des agents économiques

61 Les comptes d'exploitation des établissements de crédit

4. Annexes

66 Annexe statistique

69 Les activités grand public

74 Répartition des principaux établissements de crédit intervenant dans les départements et les collectivités d'outre-mer

76 Chronologie des principaux événements de l'année 2011

83 Liste des publications de l'IEDOM (année 2011)



• Saint-Pierre-et-Miquelon

• Saint-Martin

• Saint-Barthélemy

• Guadeloupe

• Martinique

• Guyane

• Mayotte

• La Réunion



LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dans un contexte international fortement marqué par les conséquences de la crise de la dette souveraine, les économies de la zone d'intervention de l'IEDOM ont évolué de manière contrastée en 2011. Dans la plupart des cas, le marché du travail reste sur la tendance négative des années précédentes.

L'Institut s'est attaché à améliorer la qualité des services qu'il rend aux ménages et aux entreprises comme aux autres acteurs économiques et politiques de sa zone d'intervention. Ainsi :

- malgré la progression sensible du nombre de dossiers de surendettement à la suite de l'entrée en vigueur de la loi Lagarde (+11 % en 2011), les commissions de surendettement des DOM sont parvenues à contenir les délais de traitement ainsi que le stock de dossiers;
- le premier rapport annuel de l'Observatoire des tarifs bancaires de l'IEDOM, publié en novembre 2011 conjointement à celui du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), a permis, pour la première fois, de comparer sur des bases objectives les tarifs bancaires ultramarins aux tarifs métropolitains;
- la publication d'une étude transversale sur « Le microcrédit professionnel en outre-mer » en avril 2011 a permis d'évaluer son poids et ses spécificités, tout en mettant en évidence les limites de son application aux économies ultramarines.

Dans le même temps, l'IEDOM a également été très actif dans ses missions de banque centrale. Ainsi, à titre d'exemple :

- l'Institut a accompagné son client, le Trésor public, dans sa migration vers les nouveaux instruments de paiement européens (virement et prélèvement SEPA);
- l'IEDOM s'est vu confier trois nouvelles missions qu'il exercera pour le compte de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) : la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le contrôle des pratiques commerciales et la prévention de l'exercice illégal des métiers, dans le secteur de la banque et de l'assurance.

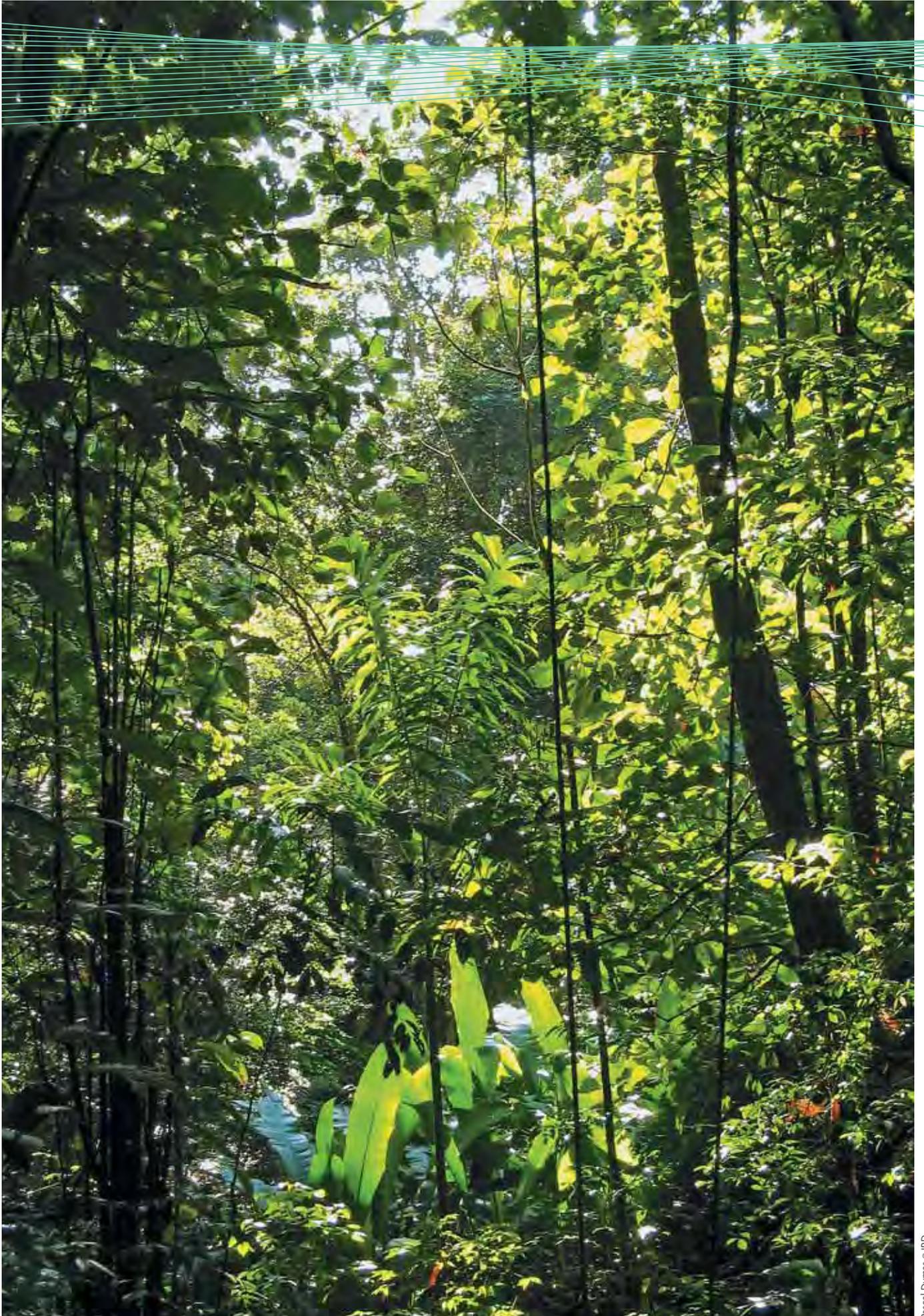
Toujours soucieux d'améliorer son efficacité dans l'exercice de ses missions, l'IEDOM a achevé, en 2011, l'élaboration de son Plan d'entreprise « CAP 2015 » et s'est attaché à traduire ces orientations stratégiques en plans d'action opérationnels.

Enfin, l'Institut a naturellement contribué à « 2011, Année des Outre-mer », notamment en organisant, en partenariat avec le ministère de l'Outre-mer, une exposition historique sur les billets et pièces des Outre-mer français, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

L'ensemble de ces résultats, qui confortent notre rôle d'observateur privilégié des économies ultramarines, tient à la forte mobilisation des personnels de l'Institut, tant au siège que dans les agences.

Soyez assurés qu'en 2012 nous mettrons tout en œuvre, les équipes de l'IEDOM comme moi-même, pour que notre action commune contribue très concrètement au développement des départements et collectivités d'outre-mer français, dans le respect de leurs identités et de leurs spécificités.

Nicolas de Sèze



AVANT-PROPOS

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

La reprise de l'économie mondiale marque le pas en 2011. Ce ralentissement global s'explique notamment par la hausse du prix des matières premières, le renforcement des incertitudes liées à la dette publique des pays industrialisés et des ruptures d'approvisionnement liées à la catastrophe naturelle du Japon. Si la croissance est toujours soutenue dans les pays émergents, elle ralentit en raison des perspectives de croissance mondiale atones. La hausse des prix reste contenue dans les pays développés et les tensions inflationnistes tendent à s'atténuer dans les économies émergentes.

La croissance de l'économie américaine ralentit à 1,7 % sur l'ensemble de l'année, après 3,0 % en 2010. En raison de cette expansion modérée de l'économie et d'une poursuite de l'amélioration du marché du travail, le FOMC (Comité fédéral de l'open market) a décidé, le 25 janvier 2012, de maintenir la fourchette de son taux objectif des fonds fédéraux entre 0,0 % et 0,25 %, en indiquant qu'il prévoyait le maintien de taux très bas au moins jusqu'à fin 2014.

L'économie japonaise est en recul : -0,9 % en 2011 après +4,4 % en 2010, malgré un rebond au troisième trimestre. Habituel moteur de la croissance de l'archipel aux côtés de la consommation, les exportations ont nettement diminué en raison de l'appréciation du yen et d'une demande mondiale fragilisée.

La croissance de la zone euro s'élève à 1,4 % et celle de l'UE27 à 1,5 % (après respectivement 1,9 % et 2,0 % en 2010). Après un rebond au premier trimestre, l'activité s'est modérée, puis a décliné au quatrième trimestre.

La Banque centrale européenne (BCE) a procédé à quatre modifications de ses taux directeurs : deux hausses de 25 points de base, les 13 avril et 13 juillet, motivées par des prévisions de reprise économique solide qui justifiaient un retour à des conditions monétaires moins accommodantes ; deux diminutions de 25 points de base, le 9 novembre et le 14 décembre, au vu de la recrudescence des tensions sur les marchés et de la baisse des prévisions d'activité. Parallèlement, elle a pris des mesures supplémentaires visant à favoriser le crédit bancaire et la liquidité sur le marché monétaire de la zone euro : mise en place d'opérations de refinancement à 36 mois ; réduction du taux de réserves obligatoires de 2 % à 1 % ; accroissement de la disponibilité des garanties éligibles.

En France, la croissance atteint 1,7 % en 2011 après 1,5 % en 2010. La bonne orientation de l'investissement (entreprises et ménages) compense une consommation des ménages atone. La contribution extérieure est pratiquement nulle.



© Guillaume Viscardi - Conservatoire botanique national de Mascarin

Mayotte. Forêt mésophile de Sohoa.

Alors qu'en 2010 il était possible de dresser un constat global à peu près convergent pour les départements et collectivités d'outre-mer, la situation à fin 2011 est beaucoup plus contrastée. On peut cependant remarquer certaines tendances par zones géographiques : la situation économique s'améliore dans les départements français d'Amérique (DFA), même si la Martinique reste un peu en retrait ; La Réunion et Mayotte fléchissent nettement en fin d'année, ce mouvement étant accentué à Mayotte par les événements sociaux. L'économie de Saint-Pierre s'améliore peu.

À la Guadeloupe, l'année 2011 est marquée par une nouvelle amélioration de l'environnement économique après le rattrapage amorcé en 2010, en dépit des incertitudes apparues dès l'été. Les échanges avec l'extérieur s'intensifient. Bénéficiant d'une hausse des prix contenue, la consommation des ménages reste dynamique et soutient de nouveau la reprise, en dépit d'une situation toujours préoccupante en matière d'emploi. Le manque de confiance des acteurs économiques continue en revanche à peser sur l'investissement : les entreprises restent prudentes et les projets ne retrouvent pas leur niveau d'avant-crise.

L'indicateur du climat des affaires (ICA) se stabilise tout au long de l'année légèrement au-dessus de sa moyenne de longue période, après avoir fortement progressé au second semestre 2010. Cette stabilité témoigne d'un retour progressif mais mesuré à la confiance, mais l'ICA n'atteint pas encore les niveaux d'avant-crise.

L'économie de la Martinique reste fragile depuis la crise sociale de 2009 qui a durablement impacté la confiance des agents économiques. Le rattrapage se poursuit en 2011, mais la progression est mesurée et ne permet pas de faire reculer le chômage. Les prévisions d'investissement ne sont plus en repli en fin d'année mais restent prudentes. En effet, le contexte économique local et international, incertain, incite les chefs



Guyane. Vue aérienne d'un village dans la forêt.

© AFD Agence Guyane

d'entreprise à reporter les investissements lourds. La consommation des ménages se maintient, mais ces derniers sont fragilisés par une situation de l'emploi dégradée et ont tendance à adopter des comportements de précaution.

L'ICA reste stable tout au long de l'année, à un niveau légèrement en deçà de sa moyenne de longue période. Cette résistance s'explique par l'évolution favorable de l'activité, orientée à la hausse en fin d'année, notamment dans les secteurs du BTP, du tourisme et des services aux entreprises.

La situation économique de la **Guyane** reste dynamique, avec en particulier un regain de l'activité en fin d'année. Malgré la poursuite de la dégradation du marché de l'emploi et une hausse des prix plus soutenue, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises sont bien orientés. Le marché guyanais, qui bénéficie toujours d'une nette croissance démographique générant des besoins en termes de consommation, d'infrastructures, est devenu un « pôle d'attraction » pour les investisseurs antillais qui sont confrontés à la maturité de leurs propres marchés. La filière spatiale et le secteur de la construction continuent d'exercer un effet d'entraînement sur l'économie.

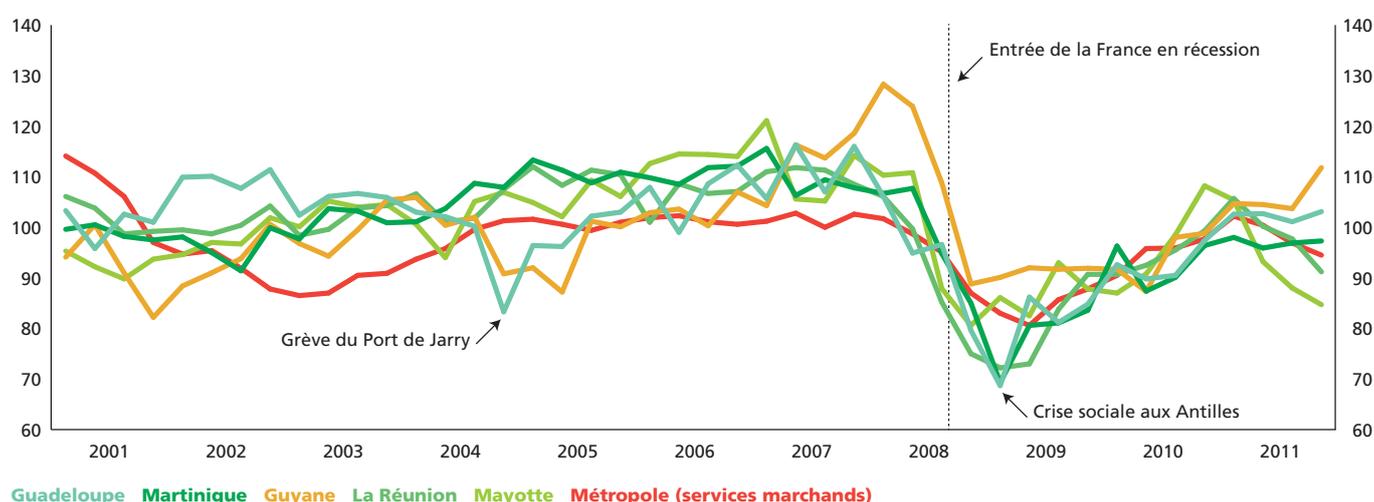
Depuis le premier trimestre de l'année, l'ICA dépasse sa moyenne de longue période, après deux ans à un niveau inférieur. Malgré un léger repli au troisième trimestre 2011, l'ICA progresse fortement en fin d'année.

À **La Réunion**, l'économie peine depuis la crise à retrouver des relais de croissance efficaces. Le manque de lisibilité sur les perspectives économiques locales et les tensions entourant la crise de la dette en Europe pèsent sur la confiance des acteurs économiques. Après une orientation favorable au premier trimestre 2011, la situation conjoncturelle locale ne cesse de se contracter sur le reste de l'année. L'investissement privé ne redémarre pas, tandis que le logement social et la commande publique restent dynamiques. La consommation des ménages demeure bien orientée sur l'année. Le marché du travail continue de se dégrader mais à rythme moins prononcé que les années précédentes.

Dans la continuité du redressement progressif observé depuis mi-2009, l'ICA augmente au premier trimestre 2011, avant de se contracter sur le reste de l'année. Il se situe à 8,8 points au-dessous de sa moyenne de longue période au dernier trimestre.

L'année 2011 a été marquée par l'ancrage de **Mayotte** dans la départementalisation, puisque Mayotte est devenue le 101^e département français le 31 mars. Elle a également été marquée par de multiples conflits sociaux dont le plus important a été le mouvement contre la cherté de la vie, initié le 27 septembre. Pendant 44 jours, l'activité économique mahoraise a été paralysée par des manifestations, des barrages routiers dans tous les points névralgiques de l'île, la fermeture

Indicateur du climat des affaires (100 = Moyenne de longue période)



Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion Mayotte Métropole (services marchands)

Sources : IEDOM, Banque de France

forcée des écoles, des commerces, des banques, des entreprises et de certaines administrations. L'année a aussi été marquée par l'aggravation des difficultés financières des collectivités locales. Dans ce contexte, l'activité économique, déjà atone en 2010, se dégrade en 2011. Si, globalement, la hausse des prix est contenue et la consommation des ménages se maintient, la situation de l'emploi se détériore, les échanges extérieurs sont en repli et les perspectives sont pessimistes pour les entreprises.

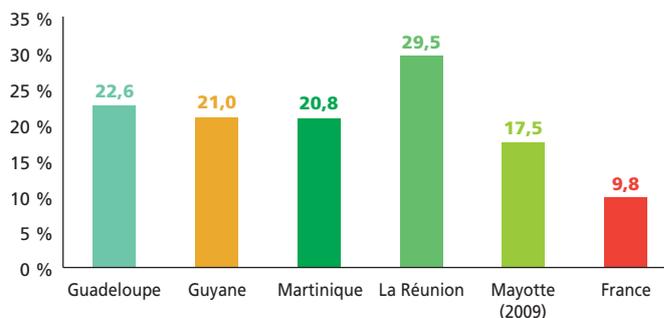
Alors que l'activité avait enregistré une amélioration au début de 2011, l'ICA commence à se détériorer au deuxième trimestre; il se dégrade sensiblement au quatrième trimestre en lien avec la crise sociale. Il retrouve presque son point bas de 2008 et se situe désormais très en deçà de sa moyenne de longue période.

À **Saint-Pierre-et-Miquelon**, la reprise économique amorcée l'année précédente ne se confirme pas, même si des signes d'amélioration de la conjoncture peuvent être observés au deuxième trimestre et, de manière plus perceptible, au quatrième trimestre. Le bilan de l'année reste donc en demi-teinte. Si la hausse de l'indice des prix est moindre qu'en 2010, elle se situe encore à un niveau élevé et l'indicateur de chômage s'inscrit en légère hausse sur un an. La consommation des ménages progresse, mais à un rythme bien inférieur à celui observé en 2010, tandis que l'investissement des ménages et des entreprises reste bien orienté.

L'EMPLOI

La dégradation du marché du travail se poursuit dans la quasi-totalité des géographies ultramarines, mais à un rythme moindre que les années précédentes. Le nombre de demandeurs d'emploi dans les DOM augmente de 5,3 % en glissement annuel. Les offres d'emplois collectées sont en général en baisse.

Taux de chômage en 2011



Source : INSEE

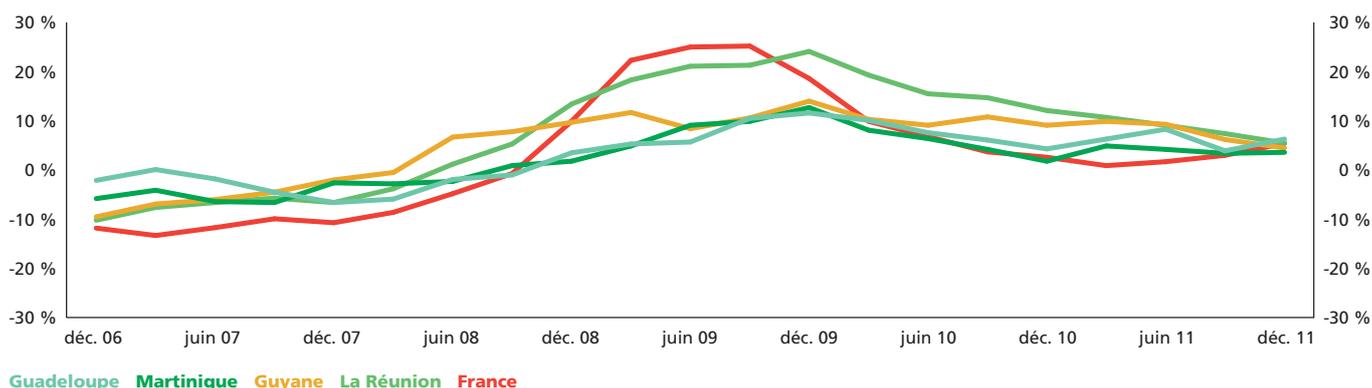
Le taux de chômage reste beaucoup plus élevé dans les départements d'outre-mer que dans l'ensemble de la France.

À la Guadeloupe, la détérioration du marché du travail se poursuit : le nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A) progresse de 6,3 % en glissement annuel à fin décembre et atteint 57 030 demandeurs, en augmentation de plus de 11 000 depuis fin 2008. En parallèle, le nombre d'offres d'emplois collectées, après un net rebond en 2010, régresse de 6,4 %.

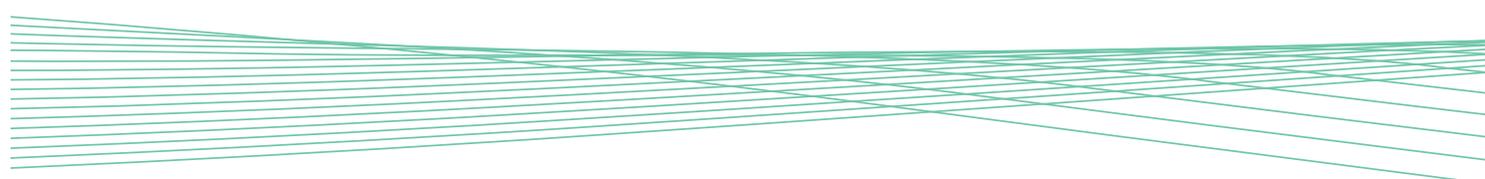
À la Martinique, le nombre de demandeurs d'emploi est en hausse pour la quatrième année consécutive, malgré la meilleure orientation de l'activité économique. Il s'élève à 41 700 en fin d'année (+3,5 % sur l'année). Les offres d'emplois s'élèvent à 11 970 en fin d'année (+15,3 %).

En Guyane, la situation sur le marché du travail reste difficile, caractérisée par le manque d'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi et par un important « halo » du chômage (personnes souhaitant travailler mais classées comme inactives), pratiquement équivalent au nombre de chômeurs. Le nombre de demandeurs d'emploi progresse de 4,5 % entre décembre 2011 et décembre 2010 (contre +10,9 % par an en moyenne sur les trois dernières années).

Demandeurs d'emploi (DEFM A) (Glissement annuel)



Sources : DARES



À La Réunion, la détérioration du marché du travail ralentit. Avec une augmentation de 5,5 % sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi continue de croître pour la quatrième année consécutive. Néanmoins, cette progression ralentit par rapport aux années précédentes (+12,1 % en 2010 et +24,1 % en 2009). L'offre d'emplois reste stable, mais la part des offres d'emplois durables diminue.

À Mayotte, dans un contexte économique dégradé, le marché de l'emploi n'a pas été favorable. Entre février et novembre 2011, le nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A) affiche une hausse de 35 % à 11 923 personnes, soit 3 100 chômeurs supplémentaires. Les offres d'emplois enregistrées auprès de Pôle emploi reculent de 36 % entre novembre 2010 et novembre 2011.

À Saint-Pierre-et-Miquelon, on observe une évolution légèrement moins favorable de l'emploi que l'année précédente. Le BTP reste le secteur le plus touché.

LES PRIX

L'indice des prix à la consommation des DCOM progresse de 2,0 % sur l'année 2011, soit un rythme moindre que celui de la France (+2,5 %). Cette hausse, modérée, s'explique pour l'essentiel par la progression des prix de l'énergie et des services.

À la Guadeloupe, la hausse des prix reste contenue : elle s'établit à 1,8 % en glissement annuel et à 0,8 % hors énergie. L'énergie est le premier contributeur à la hausse des prix, devant l'alimentation hors tabac et les produits manufacturés. Premier poste de dépense des ménages, les prix des services baissent faiblement.

À la Martinique, la hausse des prix est modérée (2,0 % en glissement et 1,1 % hors énergie). Si la hausse des prix de l'énergie explique près de la moitié de l'évolution, la seconde contribution à la hausse concerne les services.

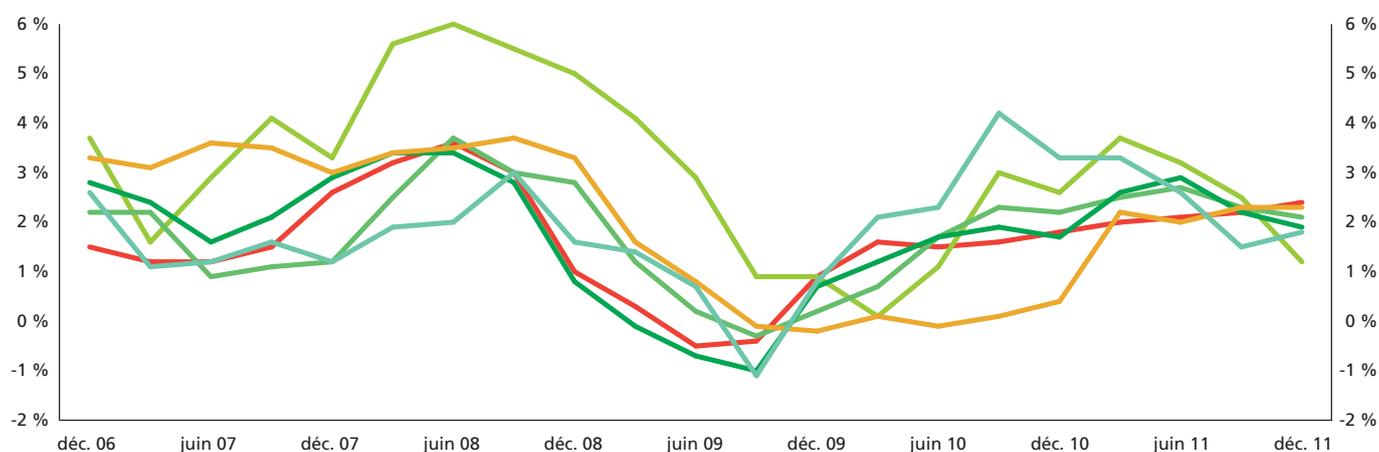
En Guyane, la hausse des prix s'établit à 2,2 %, contrastant avec deux années de relative stabilité (-0,2 % en 2009 et +0,4 % en 2010), elle tend vers le rythme de la France entière. Cette évolution est générée par la hausse des prix de l'ensemble des postes de consommation et plus spécifiquement des prix de l'énergie.

À La Réunion, l'indice des prix à la consommation augmente de 2,1 % sur un an. Après une accélération en début d'année, la progression a ralenti au second semestre. Elle s'explique par les hausses des prix de l'alimentation, notamment des produits frais, des services et de l'énergie.

À Mayotte, la hausse des prix, initiée début 2010, s'est prolongée jusqu'au troisième trimestre 2011, avant un retournement de tendance au quatrième trimestre. Les prix progressent de 1,2 % en glissement annuel, en inflexion sensible par rapport à 2010. Les prix des produits alimentaires reculent de 0,6 %, suite à l'accord de sortie de crise (baisse des prix de onze produits) signé entre les grands distributeurs et l'intersyndicale sous l'égide des pouvoirs publics.

À Saint-Pierre-et-Miquelon, la hausse des prix est soutenue (+3,6 %). Dans un contexte de relative stabilisation de l'euro face au dollar canadien, la hausse des prix du carburant et du fioul domestique explique en grande partie cette évolution.

Indice des prix à la consommation (Glissement annuel)



Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion Mayotte France

Source : INSEE - Calculs IEDOM

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Les échanges extérieurs sont en général en hausse, du fait du dynamisme de la consommation des ménages et de l'amélioration de l'activité économique. Les tendances sur les exportations sont assez variables.

À la Guadeloupe, les importations bénéficient globalement du dynamisme de la consommation des ménages et du redressement de l'activité économique ces deux dernières années : elles retrouvent en 2011 leur point haut de 2008. On relève la bonne orientation des exportations de produits agricoles en lien avec le dynamisme retrouvé des exportations de bananes, dont la commercialisation avait été interrompue pendant quelques mois en 2010.

La stabilité de la demande intérieure à la Martinique pèse sur les importations en fin d'année. Celles-ci progressent globalement en 2011 mais à un rythme inférieur à celui de 2010, et avec un recul au second semestre. Les exportations sont en net repli en raison notamment de la baisse des exportations de produits pétroliers, les capacités de raffinage de la SARA ayant été réduites en 2011 du fait d'arrêts techniques, entraînant une baisse des exportations au départ de la Martinique en direction des dépôts de la Guadeloupe et de la Guyane.

Les importations de la Guyane poursuivent leur progression soutenue, notamment sur les produits des industries agroalimentaires, les produits pétroliers et le matériel de transport, portés par la bonne tenue de la consommation et la hausse du cours du pétrole. Les exportations sont quant à elles en léger retrait.

Les échanges de La Réunion avec l'extérieur continuent à progresser. Les importations sont en hausse, tirées par la poursuite du renouvellement de la flotte d'Air Austral et les importations de produits pétroliers. La forte hausse des exportations de déchets et de produits métallurgiques et métalliques est compensée par la baisse des ré-exportations de matériels de transports et de produits pétroliers ; par ailleurs, les exportations de produits des industries agroalimentaires sont stables malgré la baisse des ventes de produits sucriers.

La dégradation de la conjoncture économique à Mayotte se traduit par un recul de la demande globale de produits importés. Les importations sont en repli, rompant ainsi avec l'évolution positive enregistrée depuis 2005. Les exportations sont toujours marginales.

À Saint-Pierre-et-Miquelon, les importations augmentent sous l'effet de la forte hausse du prix de l'énergie. Le montant des exportations recule de plus de moitié par rapport à l'année précédente, en raison notamment de la fermeture de la principale usine de transformation des produits de la mer.



© Marc Mondou

Guadeloupe.

LA DEMANDE INTÉRIEURE

Après une année 2010 marquée par la reprise de la **consommation des ménages**, cette dernière reste soutenue et constitue le principal moteur de l'activité.

La consommation des ménages tire l'activité à la Guadeloupe. Déjà vigoureuse en début d'année, elle progresse de nouveau en dépit d'un fléchissement au troisième trimestre. Les importations de biens de consommation progressent, surtout de celles de produits agroalimentaires. Cependant, les ventes de fin d'année, moins bonnes qu'espérées, illustrent cependant une certaine prudence de la clientèle.

À la Martinique, la consommation des ménages se maintient malgré un ralentissement en fin d'année. Les importations de biens de consommation sont en repli alors que les immatriculations de véhicules neufs se situent au même niveau que l'année précédente. Le chiffre d'affaires de la grande distribution reste orienté à la hausse.

La consommation des ménages est bien orientée en Guyane, malgré quelques signes d'essoufflement au troisième trimestre. Les importations de biens de consommation et les ventes de véhicules neufs aux particuliers progressent. Le secteur de la grande distribution accueille une troisième enseigne de « grandes et moyennes surfaces » avec l'ouverture d'un nouvel hypermarché.



Guadeloupe. Chutes Moreau.

© Didier Bahut

La consommation courante des ménages réunionnais continue à progresser. Les ventes de véhicules de tourisme repartent à la hausse, après trois années de baisses consécutives. L'activité du secteur du commerce est pourtant restée mal orientée, selon les professionnels interrogés.

À Mayotte, en dépit de la crise sociale, la consommation des ménages progresse globalement. Elle a été particulièrement porteuse au premier trimestre mais le repli des importations de produits alimentaires, initié au deuxième trimestre, se confirme aux troisième et quatrième trimestres. Les immatriculations de véhicules de tourisme neufs progressent sensiblement.

On observe une moindre progression de la consommation des ménages à Saint-Pierre-et-Miquelon, après la forte hausse enregistrée en 2010. Cependant, les immatriculations de véhicules de tourisme présentent de nets signes d'amélioration.

L'investissement pâtit globalement d'un contexte économique jugé incertain à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon et de la Guyane.

À la Guadeloupe, la confiance manque encore aux investisseurs. Après un premier semestre de reprise graduelle, l'investissement des entreprises pâtit d'un contexte économique jugé plus incertain à partir de l'été. L'investissement immobilier des ménages ralentit également, en dépit du niveau historiquement bas des taux d'intérêt.

Les entreprises martiniquaises restent prudentes en matière d'investissement. Les intentions d'investissement redeviennent stables en fin d'année, alors qu'elles étaient orientées à la baisse depuis trois ans, mais elles concernent pour l'essentiel des besoins de renouvellement.

L'investissement des entreprises progresse en Guyane, après une année 2010 mitigée. Le nombre de projets d'investissement privé en provenance des Antilles serait en croissance, compte tenu de l'attractivité et du marché potentiel que représente le territoire et l'investissement public reste solide. L'investissement des ménages reste bien orienté, ces derniers profitant de la fin annoncée d'un certain nombre d'avantages fiscaux.

À La Réunion, incertitude et prudence affectent l'investissement. Le manque de visibilité sur les perspectives économiques pèse sur le moral des entrepreneurs dont les intentions d'investir se dégradent tout au long de l'année. L'investissement immobilier privé reste faible. À l'inverse, l'investissement public est relativement bien orienté.

L'investissement des entreprises de Mayotte est mal orienté. En l'absence de visibilité tant sur la commande publique que sur le climat social, l'investissement a, dans l'ensemble, été gelé.

À Saint-Pierre-et-Miquelon, l'investissement des entreprises affiche des résultats relativement satisfaisants et l'encours des crédits à l'habitat des ménages s'inscrit à la hausse pour la quatrième année consécutive. En revanche, les crédits d'investissement des collectivités locales sont en baisse continue.

LES TENDANCES SECTORIELLES DANS CHAQUE COLLECTIVITÉ D'OUTRE-MER

Guadeloupe : des disparités d'un secteur à l'autre

Le secteur primaire est morose. Les mauvaises conditions climatiques enregistrées dès le début de l'année affectent l'ensemble de la filière agricole et l'état de calamité agricole a été reconnu dans certaines communes pour les cultures vivrières et maraîchères. Le bilan de la campagne sucrière est également en deçà des attentes, en raison de l'enchaînement des conflits sociaux qui ont retardé le démarrage de la campagne et de la forte pluviométrie en période de récolte.

L'activité s'améliore légèrement dans l'industrie, malgré un contexte difficile pour les entreprises dont l'activité est étroitement liée au BTP. L'activité des industries agroalimentaires, portée par la bonne tenue de la consommation des ménages, est mieux orientée.

Les difficultés persistent dans le bâtiment et les travaux publics : malgré un léger mieux au second semestre, le secteur ne connaît pas de véritable reprise après deux années de récession. La construction de logements sociaux, favorisée par les nouveaux dispositifs de défiscalisation, permet un maintien de l'activité mais ne constitue pas encore un relais de croissance pour les grands preneurs d'ordre, alors que la commande privée de logements s'effondre. Dans le domaine des travaux publics, les grands chantiers restent peu nombreux.

Le retour des touristes se confirme, avec des indicateurs en hausse comparés aux années antérieures et en particulier à 2008, année de référence en termes de résultats selon les professionnels. Après un premier semestre particulièrement médiocre, l'activité de croisière renoue également avec la croissance.

Les entreprises du secteur du commerce bénéficient du dynamisme de la consommation des ménages, en particulier au premier semestre. Le marché automobile reste cependant à l'écart de cette embellie.

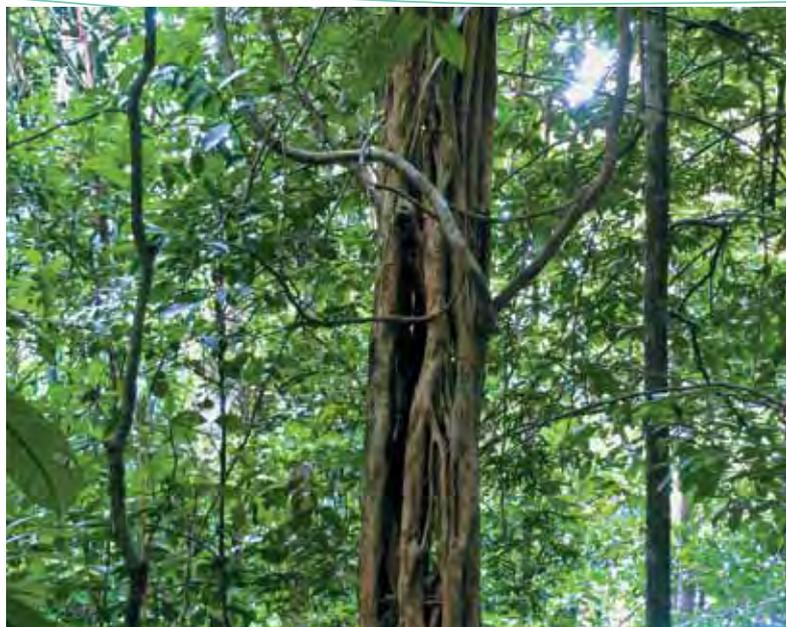
Martinique : certaines difficultés sectorielles persistent

La filière agricole connaît une année difficile. Les expéditions de bananes vers l'Union européenne diminuent sensiblement et les professionnels de la filière canne-sucre-rhum jugent la campagne 2011 décevante en raison de la pluviométrie importante. Bien que le tonnage de canne broyée ait progressé, la production de sucre et de rhum a diminué.

L'activité du BTP progresse mais reste en deçà du niveau d'avant la crise. Elle enregistre une amélioration, grâce à la reprise de programmes de logements sociaux, de travaux routiers et de certains grands chantiers. Pour autant, les mises en chantier ne suffisent pas à relancer durablement le secteur, qui est fortement dépendant de la commande publique.

Le secteur du commerce connaît une croissance ralentie. Le chiffre d'affaires de la grande distribution progresse grâce à la réouverture de l'hypermarché de Cluny sous l'enseigne Carrefour, en décembre, qui a pu stimuler le chiffre d'affaires de la grande distribution en fin d'année.

L'activité touristique s'améliore. Le nombre de passagers débarquant à l'aéroport progresse et le taux d'occupation des hôtels augmente. En revanche, le nombre de croisiéristes a été particulièrement faible en 2011.



Hubert de Foresta © IRD

Guyane. Sur la piste de Saint-Elie, en forêt primaire : tronc « vide ».

Guyane : le spatial et la construction toujours moteurs

Le secteur agricole est toujours morose. L'activité de la pêche reste handicapée par la faiblesse des infrastructures et les problèmes de pêche illégale. Dans la filière rizicole, la production reste nulle compte tenu de l'arrêt, courant 2010, des activités du groupe espagnol SOS qui exploitait les rizières de Mana. Mi-2011, le groupe Deoleo, nouveau nom de SOS, a pris la décision de relancer l'exploitation, mais il se heurte à des difficultés d'ordre réglementaire vis-à-vis de l'Union européenne.

Martinique. Forêt du Précheur.



© Michèle Rovela-Marthey



La Réunion. Forêt à fanjans (*Cyathea* sp.), Plaine des Cafres.

© Parc national de La Réunion - N & S Szymandera

Le secteur de la construction est dynamique. La demande reste très importante, tant en termes d'infrastructures que de logements, malgré la fin des grands chantiers. Les besoins sont estimés à 3 500/4 000 logements par an contre une production moitié moindre. L'activité s'améliore fortement en fin d'année, soutenue par des projets liés à la construction de nouveaux logements sociaux et à l'aménagement du territoire ; elle a également été dopée par la fin annoncée de certaines mesures de défiscalisation.

La production des industries traditionnelles est atone. Le déclin des volumes d'or produits et exportés, à l'œuvre depuis une dizaine d'années, semble s'arrêter en 2011. La filière est fortement affectée par l'orpaillage clandestin et par le durcissement des contraintes réglementaires. Les volumes de grumes sorties de forêt reculent.

Le secteur spatial est toujours dynamique. Arianespace a réussi 7 lancements au Centre spatial guyanais, dont 2 sur le nouveau pas de tir Soyouz. Les années 2011-2012 sont considérées comme des années charnières avec le développement des offres de lancement d'Arianespace qui dispose, depuis le premier trimestre 2012 avec le lancement inaugural de Vega, d'une offre complète de services.

Le poids du tourisme reste faible et ce secteur est en recherche de développement. Le trafic recensé à l'aéroport de Cayenne-Félix Eboué continue de croître, mais à un rythme moindre.

La Réunion : les évolutions sectorielles sont contrastées

L'activité est bien orientée dans l'agriculture. L'activité d'abatage progresse, la collecte de lait se stabilise, après cinq années consécutives de baisse liée à la diminution du nombre d'exploitations laitières. La campagne sucrière 2011 reste stable par rapport à celle de 2010, en dépit de la sécheresse enregistrée en début d'année.

Le secteur des industries agroalimentaires enregistre une évolution favorable. La production sucrière s'inscrit en légère hausse et reste supérieure à la moyenne décennale ; la production de rhum progresse, après avoir nettement baissé en 2010.

L'activité du BTP se maintient mais se dégrade sur la seconde partie de l'année. La filière construction bénéficie du dispositif

de défiscalisation du logement social introduit par la Lodeom, qui vient s'ajouter au socle de financement existant.

Après une orientation favorable au premier trimestre, l'activité du secteur des services marchands ralentit, avant de se contracter en fin d'année.

L'activité touristique poursuit sa tendance haussière. Les chefs d'entreprise font état d'une activité en hausse depuis le deuxième trimestre 2010. La fréquentation des hôtels progresse et le nombre de passagers entre le département et la métropole s'inscrit en hausse.

Mayotte : une majorité des secteurs en difficulté

Le secteur agricole est toujours peu compétitif. Il peine encore à se développer, même si des efforts ont été constatés dans la production et la vente de produits maraîchers et de fruits. L'exportation d'essence d'ylang est en recul de 72 % en volume, mais progresse en valeur. L'aquaculture, qui disposait d'un bon potentiel de croissance, est en déclin. Les produits avicoles sont, en presque totalité, importés.

Le secteur industriel connaît une évolution mitigée. Le courant d'affaires de l'industrie agro-alimentaire se dégrade mais s'agissant de l'activité industrielle proprement dite, après une détérioration sensible au premier semestre, le second semestre est nettement plus favorable.

La situation du secteur du BTP est toujours préoccupante et se dégrade encore après une année 2010 atone. Le faible nombre de projets publics ou privés, des carnets de commandes qui peinent à se garnir, des délais de paiement très longs en lien avec la situation financière des collectivités locales et la crise sociale du quatrième trimestre sont autant de facteurs qui ont impacté négativement les entreprises. Certaines ont ainsi été amenées à licencier, voire à fermer. Les projets d'envergure actés pour 2011 n'ont toujours pas démarré.

L'activité commerciale et celle des services marchands se dégradent sensiblement. Le commerce a été particulièrement impacté par la crise sociale (fermetures forcées des magasins).

Les efforts consentis par les partenaires du secteur du tourisme pour valoriser la destination de Mayotte portent quelques fruits.

Le nombre de passagers enregistrés à Dzaoudzi progresse. Cependant, la destination Mayotte ayant été fortement dépréciée à la suite de la crise sociale, le taux de croissance est plus faible qu'en 2010. Des appels à projets ont été lancés pour l'aménagement de quatre des neuf sites PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) présentant le plus grand potentiel de développement touristique pour Mayotte.

Saint-Pierre-et-Miquelon : orientation défavorable de la pêche et du tourisme

L'activité halieutique se dégrade significativement. Le volume des prises de la pêche artisanale est en recul en raison notamment des fermetures des usines de transformation des produits de la mer *SPM Seafoods International* et *Nouvelles Pêcheries*. Toutefois les prises de cabillaud ne souffrent pas de ces fermetures. Les prises de la pêche industrielle diminuent également, la saison ayant débuté plus tardivement que l'an passé.

Les entrées touristiques dans l'archipel diminuent. Ce mouvement s'explique davantage par le recul du nombre d'escales de navires de croisières que par la diminution des entrées traditionnelles sur le territoire. Les Canadiens représentent un peu plus des deux tiers des touristes, suivis des Français non résidents dans l'archipel et des Américains. La grande majorité des touristes entrent sur le territoire par la voie maritime.

Traditionnellement tiré par la commande publique, le secteur du BTP maintient son dynamisme notamment grâce au démarrage du chantier de la nouvelle centrale électrique d'EDF. La demande privée joue également un rôle non négligeable.



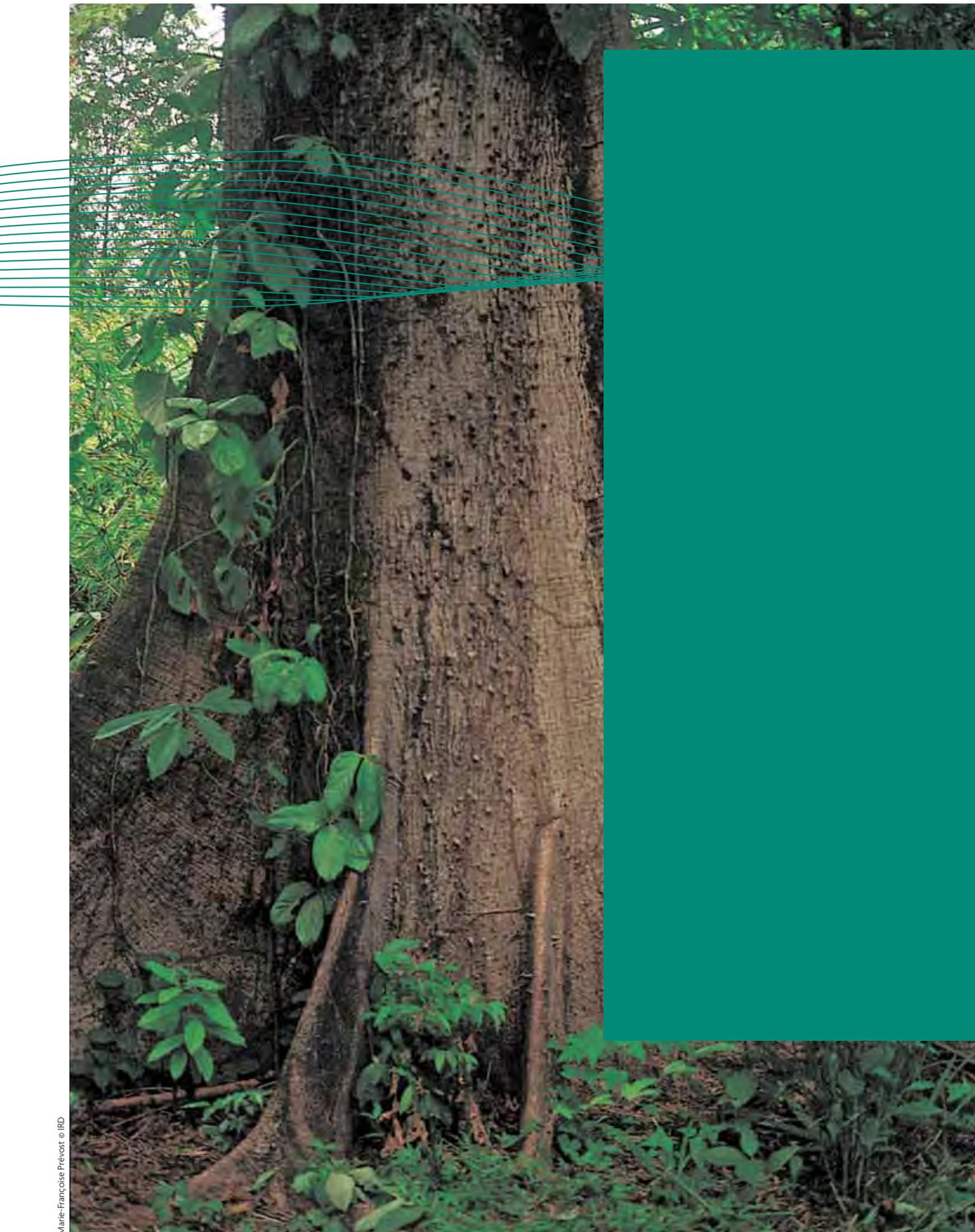
© Guillaume Viscardi - Conservatoire botanique national de Mascarin

Mayotte. Ancienne forêt humide dégradée Ngouini.

Saint-Pierre-et-Miquelon. Vallée des 7 étangs.



© Aline Audouze



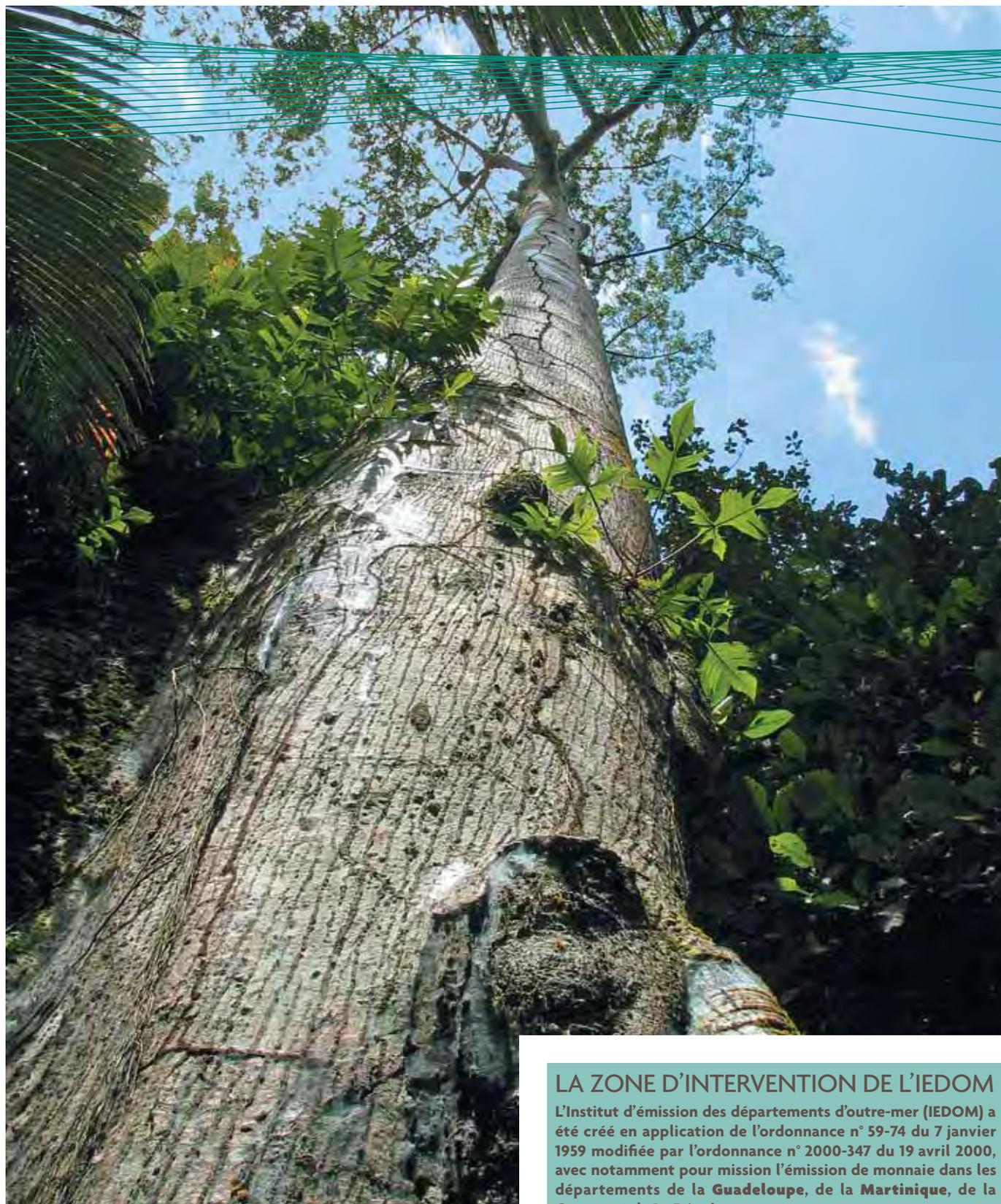
PRÉSENTATION

DE L'INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

15 Les statuts, la gouvernance
et l'organisation

21 Les missions
23 La stratégie d'entreprise

24 Les conventions
et partenariats



Guyane. Vers la canopée. La canopée est composée de la strate supérieure des arbres de la forêt équatoriale. Elle est formée de la partie sommitale de la couronne des arbres.

LA ZONE D'INTERVENTION DE L'IEDOM

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) a été créé en application de l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959 modifiée par l'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, avec notamment pour mission l'émission de monnaie dans les départements de la **Guadeloupe**, de la **Martinique**, de la **Guyane** et de **La Réunion**.

Le champ d'intervention de l'Institut a été étendu le 1^{er} janvier 1978 au département de **Saint-Pierre-et-Miquelon**, devenu en 1985 collectivité territoriale, puis au 1^{er} janvier 1999 à **Mayotte** qui, à la suite de la consultation sur la départementalisation du 29 mars 2009, est devenu, le 31 mars 2011, le 101^e département français.

Suite à la loi organique n° 2007-224 du 21 février 2007 portant création des collectivités de **Saint-Barthélemy** et de **Saint-Martin** (qui étaient jusque-là des communes de la Guadeloupe), la zone d'intervention de l'IEDOM couvre au total huit collectivités.

LES STATUTS, LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION

Les statuts

Les statuts¹ actuels de l'IEDOM sont fixés dans le livre VII du Code monétaire et financier relatif au régime de l'outre-mer (articles L 711-2 à L 711-12 et R 711-1 à D 711-14), l'IEDOM est un établissement public national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il est chargé, dans les collectivités de son ressort, de l'exécution des opérations afférentes aux missions du Système européen de banques centrales (SEBC) en agissant « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France » (cf. articles L 711-2 et R 711-1 du Code monétaire et financier).

Conformément aux dispositions de l'article L 711-3, l'État a également confié à l'IEDOM des missions de service public. Par ailleurs, l'IEDOM assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer et le décret n° 2010-39 du 11 janvier 2010 (codifié à l'article L 711-5 du Code monétaire et financier) précise la composition du Conseil de surveillance et crée un Comité économique consultatif.

La gouvernance (article L 711-5 du Code monétaire et financier)

Le Conseil de surveillance

L'IEDOM est administré par un Conseil de surveillance composé de sept membres :

- le gouverneur de la Banque de France ou son représentant, président ;
- trois représentants de la Banque de France, désignés pour quatre ans par le gouverneur ;
- un représentant du personnel de l'Institut, élu pour quatre ans ;
- deux représentants de l'État, désignés l'un par le ministre chargé de l'économie et l'autre par le ministre chargé de l'Outre-mer ; ils participent au conseil à titre d'observateur et sans voix délibérative.

En 2011, le Conseil de surveillance de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer s'est réuni deux fois : le 14 mars, à Paris, sous la présidence de M. Didier Bruneel et le 14 novembre, à Saint-Denis de La Réunion, sous la présidence de M. Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France.

La composition du Conseil de surveillance au 15 mars 2012 était la suivante :

Présidente² :

- **Mme Anne Le Lorier**, sous-gouverneur de la Banque de France, en qualité de représentant du gouverneur de la Banque de France.



© Philippe Jolivel - Banque de France

Le Conseil de surveillance (séance du 15 mars 2012), de g. à d., au premier plan : Laura Torrebruno, Mireille Anin, Armand Pujal, Anne Le Lorier ; au second plan : Frédéric Peyret, Nicolas de Sèze, Didier Bruneel, Patrick Besse, Gabriel Hugonnot, Francis Roche Toussaint.

Représentant la Banque de France³ :

- M. Didier Bruneel (suppléante : Mme Marie-Anne Poussin-Delmas) ;
- M. Frédéric Peyret (suppléante : Mme Nathalie Aufauvre) ;
- M. Armand Pujal (suppléant : M. Yves Nachbaur).

Représentant le personnel (élu le 17/10/2008 pour quatre ans) :

- Mme Mireille Anin (suppléant : M. Maximin Lefebvre).

Représentant l'État :

Désigné par :

- **le ministre chargé de l'économie** :
Mme Laura Torrebruno⁴, (suppléante : Mme Corinne Lefranc⁵).
- **le ministre chargé de l'Outre-mer** :
M. Jean-Bernard Nilam⁶ (suppléant : M. Gabriel Hugonnot⁷).

¹ Les statuts résultent de l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959, créant l'IEDOM, modifiée par l'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, et complétée par le décret n° 2000-545 du 20 juin 2000.

² Décision du gouverneur de la Banque de France du 31/01/2012 publiée au JORF du 14/02/2012.

³ Décision du gouverneur de la Banque de France du 21/09/2009 publiée au JORF du 03/10/2009.

⁴ Arrêté du ministre chargé de l'économie du 23/02/2009 publié au JORF du 8/03/2009.

⁵ Arrêté du ministre chargé de l'économie du 22/03/2010 publié au JORF du 31/03/2010.

⁶ Arrêté du ministre chargé de l'Outre-mer du 22/07/2009 publié au JORF du 07/08/2009.

⁷ Arrêté du ministre chargé de l'Outre-mer du 20/04/2010 publié au JORF du 07/05/2010.



Guadeloupe. Les chutes du Carbet dans la forêt humide au pied de la Soufrière.

Le Comité économique consultatif

Le Comité économique consultatif est chargé d'étudier les questions relatives à la conjoncture et au développement économique des départements et collectivités d'outre-mer situés dans le champ d'intervention de l'Institut. Il est composé de douze membres :

- le gouverneur de la Banque de France ou son représentant, président ;
- un représentant de la Banque de France, désigné pour quatre ans par le gouverneur ;
- huit personnalités qualifiées, choisies en raison de leurs compétences dans les domaines monétaire, financier ou économique de l'outre-mer et nommées conjointement pour quatre ans par les ministres chargés de l'économie et de l'Outre-mer ;
- deux représentants de l'État.

La composition du Comité économique consultatif est la suivante :

Présidente¹ : Mme Anne Le Lorier, sous-gouverneur de la Banque de France, en qualité de représentant du gouverneur de la Banque de France.

Représentant la Banque de France² :

- M. Pierre Jaillet (suppléant : M. Denis Beau).

Personnalités qualifiées³ :

- M. Mohamed Ali Hamid (suppléant : M. Al Kalfane) - Mayotte ;
- M. Bernard Boullanger (suppléant : M. Nestor Radjou) - Guyane ;
- M. Romuald Derrible (suppléant : M. Xavier Bowring) - Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- M. Patrick Doquin (suppléant : M. Etienne Erlong) - Guadeloupe ;
- M. Ludovic Gréaux (suppléant : M. Laurent de Fabrique) - Saint-Barthélemy ;
- M. Jean-François Moser (suppléant : M. Pascal Thiaw Kine) - La Réunion ;
- M. Maurice Perrinmaréchal (suppléant : M. Laurent Fuentes) - Saint-Martin ;
- M. Hervé Toussay (suppléant : M. Bertrand Clerc) - Martinique ;

Représentant l'État :

- pour le ministre chargé de l'économie :
Mme Laura Torrebruno.
- pour le ministre chargé de l'Outre-mer :
M. Jean-Bernard Nilam.

Les organes de contrôle

Les organes de contrôle interviennent soit de façon permanente, soit de façon périodique. Un contrôle externe est également, de manière régulière ou périodique, effectué par des entités extérieures.

/ Le Comité d'audit

Le Conseil de surveillance de l'IEDOM a décidé, lors de sa réunion du 16 mars 2010, de créer un Comité d'audit. Cette instance, constituée de membres du Conseil de surveillance, a pour mission de lui rendre compte dans les domaines de l'information financière, de l'audit externe et interne, du contrôle interne et de la maîtrise des risques. La présidence du Comité d'audit est assurée par M. Didier Bruneel, les autres membres sont M. Frédéric Peyret et Mme Laura Torrebruno.

/ Le contrôle interne

Les organes de contrôle interne⁴ de l'IEDOM exercent un contrôle permanent au siège et dans les agences. En ce qui concerne les missions réalisées dans le cadre de l'Eurosystème, ils s'assurent entre autres du respect de toutes les instructions transmises par la Banque de France relatives aux opérations réalisées pour son compte dans le cadre de la convention entre la Banque de France et l'IEDOM. Ils vérifient notamment l'application de la charte du système de contrôle de l'information comptable pour l'ensemble des opérations réalisées par l'IEDOM pour le compte de la Banque de France.

L'Inspection de l'IEDOM exerce un contrôle périodique. Elle présente ses rapports au Comité de contrôle interne qui en assure le suivi, ainsi qu'au comité d'audit ; un exemplaire est ensuite adressé au Contrôleur général de la Banque de France, qui a la possibilité de demander toute information complémentaire et de faire procéder sur place, par ses services, à toute investigation additionnelle jugée nécessaire.

Les opérations de l'Institut peuvent être vérifiées par les agents de la Banque de France à la demande du président du Conseil de surveillance ou du directeur général, pour ce qui concerne les activités exercées pour le compte de la Banque de France.

/ Le contrôle externe

Les comptes de l'IEDOM sont vérifiés par un collège de commissaires aux comptes désignés par le Conseil de surveillance. L'IEDOM, comme tous les établissements publics, est également soumis au contrôle de la Cour des comptes.

L'organisation

Le siège

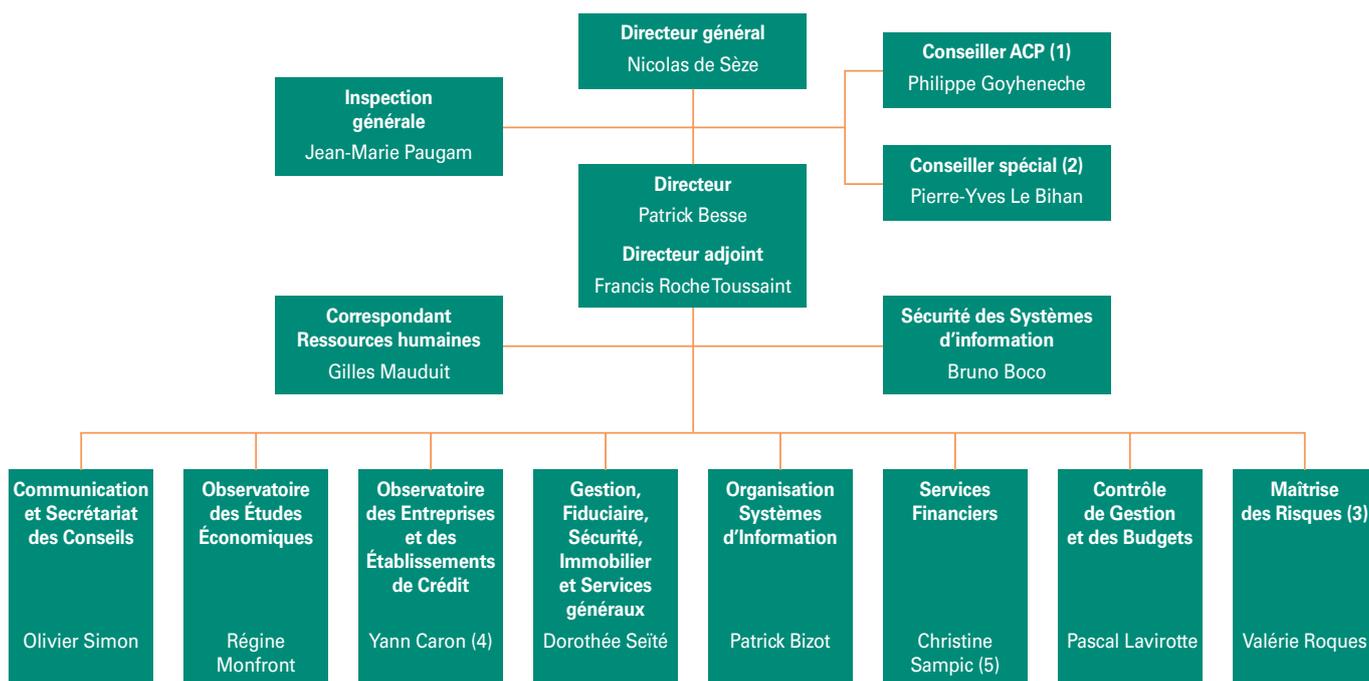
Le directeur général de l'IEDOM est nommé par le gouverneur de la Banque de France. Il assure la gestion de l'Institut sous le contrôle du Conseil de surveillance. Pour les missions relevant du Système européen de banques centrales, il agit selon les instructions du gouverneur de la Banque de France.

Depuis le 1^{er} septembre 2006, les services du siège de l'IEDOM et ceux de l'IEOM (Institut d'émission d'outre-mer) sont regroupés au sein d'une même structure. L'IEOM supporte une partie des dépenses de cette structure.



© Philippe Jolivel – Banque de France

La direction de l'IEDOM, de g. à d. : Patrick Besse, Nicolas de Sèze, Francis Roche Toussaint.



(1) Création du poste le 2 janvier 2012.

(2) Création du poste le 9 janvier 2012.

(3) Création de la Division le 1^{er} février 2012.

(4) A remplacé Pierre-Yves Le Bihan le 9 janvier 2012.

(5) A remplacé Benoît Brichler le 2 avril 2012.

1 Décision du gouverneur de la Banque de France du 31/01/2012 publiée au JORF du 14/02/2012.

2 Décision du gouverneur de la Banque de France du 21/09/2009 publiée au JORF du 03/10/2009.

3 Arrêté des ministres chargés de l'économie et de l'Outre-mer du 23/11/2009 publié au JORF du 28/11/2009.

4 Cf. « Le contrôle interne, la maîtrise des risques, la sécurité et la lutte anti-blanchiment », page 46.



Le Comité de direction, de g. à d., au premier plan : Francis Roche Toussaint, Nicolas de Sèze, Patrick Besse, au deuxième plan : Gilles Mauduit, Régine Monfront, Bruno Boco, Yann Caron, Olivier Simon, au troisième plan : Pierre-Yves Le Bihan, Dorothee Seité, Benoît Brichler, Pascal Lavirotte, Patrick Bizot, Jean-Marie Paugam, Philippe Goyheneche.

Le Comité de direction est composé des membres de la direction générale et des responsables de division en charge des différents métiers. Deux fois par an, à l'occasion des semaines du réseau, la composition du Comité de direction est élargie aux directeurs d'agence ; cette configuration permet notamment d'examiner les sujets de caractère stratégique ou ceux relatifs à la gestion interne ainsi que la fixation des objectifs dans le cadre du Plan d'entreprise.



La direction et les directeurs d'agence, de g. à d., au premier plan : Francis Roche Toussaint, Nicolas de Sèze, Patrick Besse, au second plan : Philippe La Cognata, Arnaud Bellamy-Brown, Fabrice Dufresne, Charles Apanon, Victor-Robert Nugent, Jean-Pierre Derancourt.

Les agences

L'IEDOM dispose de six agences. Ces agences sont installées aux Abymes (Guadeloupe), à Fort-de-France (Martinique), à Cayenne (Guyane), à Saint-Denis (La Réunion), à Mamoudzou (Mayotte) et à Saint-Pierre (Saint-Pierre-et-Miquelon).

En vue d'adapter ses moyens à l'évolution de ses activités ainsi qu'aux exigences techniques et réglementaires, l'IEDOM a lancé un important programme immobilier en vue de la construction de nouvelles agences en Guyane, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à La Réunion ainsi que des travaux de confortement sismique de l'agence de la Martinique.

/ Les comités consultatifs d'agence (CCA)

Un comité consultatif est constitué auprès de chaque directeur d'agence. Ces comités sont composés de personnalités représentant chacune un secteur de l'activité économique locale. Ils se réunissent périodiquement afin d'apprécier l'évolution de la conjoncture dans les différents secteurs de l'économie. Ils constituent un lieu d'échange permettant à l'Institut d'émission d'informer et d'expliquer aux acteurs économiques locaux son action - ainsi que celle de la Banque de France et de l'Eurosystème - et de recueillir des éléments d'analyse de la situation économique locale.

/ Les réunions avec les établissements de crédit et assimilés

L'IEDOM réunit périodiquement, sur chaque place où il est installé, les responsables des établissements de crédit et assimilés.

Ces réunions sont notamment l'occasion, dans le cadre des conventions de place, de restituer les parts de marché des différents établissements et de traiter des sujets d'actualité financière.

Les ressources humaines

Les ressources humaines de l'IEDOM traduisent le caractère décentralisé de l'Institut et sa forte implantation locale.

Le personnel des agences est composé de collaborateurs relevant de dispositions statutaires propres à chaque département ou collectivité d'outre-mer, mais également de collaborateurs détachés de l'Agence française de développement ou de la Banque de France.

Le personnel du siège comprend des agents détachés de l'Agence française de développement ou de la Banque de France.

Ventilation du personnel par site géographique

	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Guadeloupe	47	49	48
Guyane	34	34	32
Martinique	46	47	47
Mayotte	19	20	20
La Réunion	61	62	62
Saint-Pierre-et-Miquelon	10	9	10
Agences	217	221	219
Siège	79	82	85
Total	296	303	304

L'effectif total de l'IEDOM au 31 décembre 2011 est de 304 agents répartis comme suit :

- en agences : 219 agents (dont 23 détachés de l'Agence française de développement et 1 détaché de la Banque de France);
- au siège : 85 agents (dont 11 détachés de la Banque de France).

Répartition par genre de l'effectif au 31-12-2011

	Hommes	%	Femmes	%
Guadeloupe	17	35	31	65
Guyane	14	44	18	56
Martinique	14	30	33	70
Mayotte	14	70	6	30
La Réunion	31	50	31	50
Saint-Pierre-et-Miquelon	6	60	4	40
Agences	96	44	123	56
Siège	43	51	42	49
Total	139	45	165	55

La répartition totale hommes/femmes est globalement équilibrée.

Dans les agences de la Guadeloupe et de la Martinique, le personnel féminin atteint environ les deux tiers de l'effectif des agences concernées, alors que cette proportion est inversée pour l'agence de Mayotte.

Répartition par âge de l'effectif au 31-12-2011

	< 25 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans et plus
Guadeloupe	1	7	38	2
Guyane	0	4	26	2
Martinique	1	9	35	2
Mayotte	0	10	9	1
La Réunion	0	16	43	3
Saint-Pierre-et-Miquelon	1	4	5	0
Agences	3	50	156	10
Siège	1	21	56	7
Total	4	71	212	17

Si 75 % des collaborateurs ont plus de 40 ans, compte tenu des recrutements récents de jeunes professionnels, cette proportion est en légère baisse par rapport aux années précédentes.

Une attention particulière est apportée lors des recrutements pour établir une bonne répartition hommes/femmes et préserver l'équilibre de la pyramide des âges.

Guyane. Palicourea guyanensis, jeune arbre en sous-bois. Espèce commune, Arboce, forêt secondaire.



La formation en 2011

Les actions de formation de l'année 2011 ont été mises en œuvre dans le cadre du plan d'entreprise CAP 2015.

Afin d'accompagner les agents dans l'évolution de leurs métiers et de leur permettre d'approfondir leurs connaissances, un certain nombre d'actions ont été menées. Elles concernent, entre autres, le domaine des entreprises (analyse et cotation des bilans consolidés, technique financière des entreprises, analyse des groupes informels), les services financiers (principes de la fiscalité) ainsi que les services du contrôle interne et du fiduciaire (maîtrise des risques, stages pratiques dans des succursales de la Banque de France).

De plus, des séminaires métiers internes ont lieu pour chaque métier tous les deux ou trois ans au siège ou de façon décentralisée par région (océan Indien ou océan Atlantique). Ainsi en 2011 se sont tenus les séminaires Entreprises, Comptabilité et opérations bancaires, Contrôle interne et Études.

Ces formations présentent le double avantage de transmettre des connaissances réactualisées mais également d'offrir un temps de partage des pratiques et des connaissances entre les différents participants.

Rôle du correspondant ressources humaines

Depuis 2010, la direction de l'IEDOM s'est dotée d'un Correspondant ressources humaines (CRH).

En relation avec la DGRH de la Banque de France et la DRH de l'Agence française de développement, le CRH centralise les informations concernant la gestion des carrières (acquis de

l'expérience et développement des compétences, formations, identification des potentiels, processus d'avancement et promotion) et coordonne les processus RH (intégration, mobilité, recrutements, protection sociale,...)

Il assure également une relation de proximité avec l'ensemble des agents qui travaillent aux Instituts.

Enfin, le CRH travaille en étroite collaboration avec les responsables de division et les directions d'agence sur l'accompagnement des agents et des organisations à l'évolution des métiers.

La gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs

La réflexion prévisionnelle pluriannuelle d'anticipation des besoins en moyens humains tant au siège que dans les agences s'est concrétisée par la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs (GPEE) menée avec les directeurs d'agence et les responsables de division du siège.

La GPEE a pour objectif, au vu des évolutions de chaque métier, d'identifier les besoins à trois ans en effectifs et en compétences et partant, d'anticiper avec les managers diverses actions RH qu'il s'agisse de formations, de mobilités géographiques ou professionnelles ou encore de recrutements.

Guyane. Angélique abattue.



LES MISSIONS

Les missions exercées par l'IEDOM peuvent se regrouper en trois catégories :

- missions de banque centrale assurées dans le cadre de l'Eurosystème ;
- missions de service public confiées par le législateur ;
- missions d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés.

Missions de banque centrale

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en œuvre les missions de banque centrale dans sa zone d'intervention.

Mise en circulation et entretien de la monnaie fiduciaire

Les signes monétaires qui ont cours légal dans la zone d'intervention de l'IEDOM sont les mêmes qu'en métropole. Les agences de l'Institut ont la responsabilité de la mise en circulation des billets en euro, en contrôlent l'authenticité, la qualité et assurent leur destruction.

Cotation des entreprises en vue de la mobilisation des créances privées dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème

Les créances représentatives de crédits en euros consentis à des entreprises situées dans la zone d'intervention de l'IEDOM et cotées favorablement par ce dernier peuvent être apportées par les banques en garantie de leur participation aux opérations de refinancement de l'Eurosystème.

Relais des autorités nationales et européennes

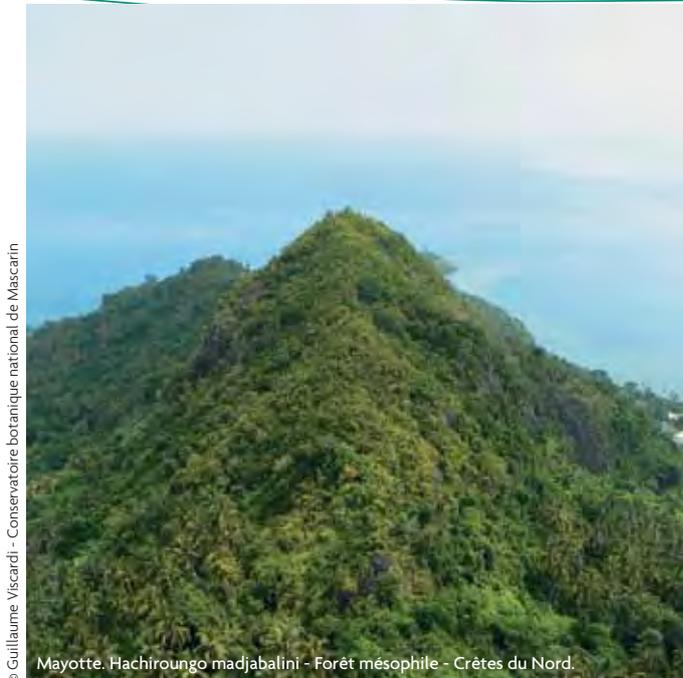
L'IEDOM assure dans sa zone d'intervention le relais des autorités nationales (Autorité de contrôle prudentiel – ACP – et Autorité des marchés financiers – AMF –) et européenne (Banque centrale européenne – BCE –).

Surveillance des systèmes et moyens de paiement

L'IEDOM veille, dans sa zone d'intervention, au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement, et s'assure de la sécurité des moyens de paiement.

Missions de service public confiées par le législateur

Agissant pour le compte de l'État, et plus particulièrement pour le compte du ministère chargé de l'économie et du ministère chargé de l'Outre-mer, l'IEDOM remplit certaines missions de service public.



© Guillaume Viscardi - Conservatoire botanique national de Mascarin

Mayotte. Hachiroungo madjabalini - Forêt mésophile - Crêtes du Nord.

HISTORIQUE

Dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion), dès sa création en 1959, l'IEDOM a pris en charge l'émission de la monnaie fiduciaire, jusqu'alors confiée à la Caisse centrale de la France d'outre-mer (devenue par la suite Caisse centrale de coopération économique, Caisse française de développement, puis Agence française de développement). Cet établissement avait lui-même succédé, le 1^{er} juillet 1944, aux banques d'émission dites « coloniales », banques privées auxquelles avait été accordé le privilège de l'émission (loi du 11 juillet 1851).

Jusqu'au 31 décembre 1974, l'Institut d'émission a mis en circulation dans ces départements des billets de sa propre émission. Les coupures émises étaient libellées :

- en francs dont la valeur nominale était identique à celle du franc métropolitain (mais avec une iconographie propre à chaque département et différente de celles des coupures de la Banque de France) dans les départements français d'Amérique : Guadeloupe, Guyane, Martinique ;
- en francs CFA à La Réunion.

Le 1^{er} janvier 1975 marqua une étape décisive dans l'intégration fiduciaire avec la métropole, l'IEDOM mettant désormais en circulation les billets de la Banque de France.

Le 1^{er} janvier 1978, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer s'est substitué à l'Institut d'émission d'outre-mer à Saint-Pierre-et-Miquelon en application de l'article 4 du décret n° 77-1464 du 28 décembre 1977.

Il en a été de même à Mayotte le 1^{er} janvier 1999, en application de la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 (art. 42) ainsi que du décret n° 98-1244 du 29 décembre 1998.

Le 1^{er} janvier 2002, l'IEDOM a mis en circulation l'euro dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.



La Réunion. Forêt de cryptomerias à Bras Sec, village de la commune de Cilaos.

Mise en circulation des pièces de monnaie

L'IEDOM assure, pour le compte du Trésor public, et comme la Banque de France sur le territoire métropolitain, la mise en circulation des pièces de monnaie dans sa zone d'intervention.

Gestion des comptes du Trésor public

L'IEDOM assure la tenue des comptes des trésoriers-payeurs généraux et de leurs accrédités dans les départements d'outre-mer, et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le Trésor public dispose également d'un compte à l'IEDOM. Ce compte centralise les opérations effectuées localement par les comptables publics accrédités auprès de l'IEDOM. L'Institut assure le traitement des valeurs émises ou reçues (chèques, virements, avis de prélèvement...) par les comptables publics dans sa zone d'intervention.

Surendettement et information du public

L'IEDOM assure, dans les cinq départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon, le secrétariat des commissions de surendettement des particuliers. Dans ce cadre, il instruit les dossiers de surendettement pour les présenter à la décision de la Commission départementale.

Par ailleurs, il recense dans le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) les informations relatives aux situations de surendettement des débiteurs domiciliés dans ces zones géographiques.

Les personnes exerçant leur droit d'accès peuvent obtenir, auprès des agences de l'IEDOM, une communication, en temps réel, des informations les concernant.

L'IEDOM permet l'exercice du droit d'accès aux informations contenues dans le Fichier central des chèques (FCC) relatives aux chèques impayés et aux retraits de cartes bancaires. Il assure également l'exercice du droit au compte des particuliers.

Observatoire des tarifs bancaires

Mis en place au premier semestre 2009 à la demande de la Ministre chargé de l'économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation financière du 22 octobre 2010.

L'IEDOM relève chaque semestre, respectivement au 1^{er} avril puis au 1^{er} octobre, des tarifs individuels de services bancaires tels qu'ils sont présentés dans les plaquettes tarifaires mises en ligne sur les sites Internet des 42 banques installées dans les six départements et collectivités territoriales couverts par la zone d'intervention de l'IEDOM.

Sur la base de ces relevés, l'IEDOM calcule le tarif moyen de chaque service observé par géographie ainsi que le tarif moyen pour la zone IEDOM. Les tarifs relevés incluent ceux de l'« extrait standardisé de 10 produits ou services courants » adopté par la profession bancaire française depuis le 1^{er} janvier 2011, à la suite des travaux du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

Missions d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés

Compte tenu de sa position privilégiée au sein des départements et collectivités d'outre-mer, l'IEDOM est en mesure d'assurer certains services d'intérêt général. Il s'agit principalement de l'observatoire économique et financier des économies ultramarines, de la gestion d'informations sur les entreprises, de l'analyse des positions de place, de la participation aux systèmes d'échange de moyens de paiement et de la médiation du crédit aux entreprises.

Observatoire économique et financier

L'IEDOM est chargé, comme la Banque de France en métropole, d'une mission d'observation de l'économie de sa zone d'intervention. Cette tâche a pour vocation d'éclairer les autorités monétaires sur la situation conjoncturelle de ces géographies. Ces travaux d'analyse de l'IEDOM sont également exploités par l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, entreprises, chambres consulaires et pouvoirs publics.

Cette mission donne lieu à la production et la diffusion d'indicateurs économiques et de statistiques monétaires et financières ainsi qu'à la réalisation d'études économiques et d'enquêtes de conjoncture. Cela se traduit par des publications régulières : lettre mensuelle, synthèses annuelles de conjoncture économique et financière, notes expresses, monographie annuelle de chaque département ou collectivité d'outre-mer, études sectorielles (cf. chapitre sur la communication externe, page 50).

Le site Internet de l'IEDOM (www.iedom.fr) donne accès à l'ensemble de ces publications et études.

Gestion d'informations sur les entreprises

L'IEDOM procède à la cotation des entreprises de sa zone d'intervention à partir des informations qu'il collecte auprès des banques, des entreprises et des greffes (documents comptables et annexes, annonces légales, incidents sur effets, risques bancaires, arriérés de cotisations sociales).

Ces informations sont intégrées dans le fichier national FIBEN depuis avril 2003 et sont consultables par les établissements de crédit selon des modalités sécurisées et standardisées.

Production d'informations pour la communauté bancaire

L'Institut assure des prestations plus spécifiquement destinées à la communauté bancaire, parmi lesquelles l'analyse des positions de place. L'IEDOM centralise et restitue aux établissements de crédit les informations sur les créances douteuses, les arriérés de cotisations de Sécurité sociale, les parts de marché ainsi que les résultats de l'enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises.

Depuis 2001, des conventions de place, signées avec les établissements de crédit locaux, définissent les règles de collecte et de restitution d'informations permettant l'élaboration de ces différents documents.

Participation aux systèmes d'échange de moyens de paiement

Depuis le 25 février 2002, les établissements de crédit des DOM participent au système d'échange d'image chèques (EIC) via le système national de paiement de détail (le SIT jusqu'en 2008, le système CORE depuis lors). Les chèques circulants des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane sont échangés dans le Centre d'échange physique de chèques (CEPC) de Paris. Ceux de La Réunion et de Mayotte sont échangés dans le CEPC de Saint-Denis de La Réunion géré par l'IEDOM. L'IEDOM gère également la chambre de compensation manuelle de Saint-Pierre-et-Miquelon, dont les soldes sont réglés dans TARGET2. En dehors de cette collectivité, l'ensemble des moyens de paiement utilisés dans la zone d'intervention de l'IEDOM sont échangés dans les systèmes CORE ou TARGET2.

Médiation du crédit aux entreprises

Comme en métropole et selon les mêmes principes, le dispositif de la médiation du crédit est opérationnel dans les départements et collectivités d'outre-mer depuis novembre 2008.

LA STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Intervenant dans des zones géographiques qui rencontrent des difficultés de tous ordres, l'Institut doit veiller à affiner son diagnostic sur ces économies et leur financement. Il doit également améliorer la protection des consommateurs de produits bancaires et d'assurance, et participer à la prévention des risques.

Le Plan d'entreprise « CAP 2015 » adopté au cours de l'année 2011 a pour ambition de permettre à l'IEDOM de jouer pleinement son rôle de banque centrale et d'agir en tenant compte de la diversité économique et culturelle des géographies de sa zone d'intervention comme des moyens qui lui sont alloués, en veillant à utiliser ces derniers avec efficacité.

Le Plan « CAP 2015 » repose sur trois piliers ou axes stratégiques : satisfaire les clients ; améliorer l'efficacité ; maîtriser les risques. Ces trois piliers reposent eux-mêmes sur un triple socle : ressources humaines et management ; communication ; responsabilité sociale et environnementale.

Saint-Pierre-et-Miquelon. La forêt des Trois sapins à Langlade.



LES CONVENTIONS ET PARTENARIATS

Les relations de l'IEDOM avec ses principaux partenaires que sont la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), l'Autorité des marchés financiers (AMF), le Trésor public et l'Agence française de développement (AFD), sont régies par des conventions. Par ailleurs, afin d'améliorer la connaissance de sa zone d'intervention, l'IEDOM a développé avec l'AFD, l'IEOM et l'INSEE le partenariat CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer) qui consiste à mettre en place un cadre économique et statistique global permettant d'analyser les évolutions récentes des économies ultramarines.

Avec la Banque de France

La convention-cadre signée le 30 décembre 2009 par le gouverneur de la Banque de France et le directeur général de l'IEDOM actualise les dispositions prévues dans la convention du 22 janvier 2001 relatives aux modalités d'accomplissement des missions relevant de l'Eurosystème.

Ce document comprend quatre titres principaux :

- la mise en œuvre des missions du SEBC ;
- la mise en œuvre des missions d'intérêt général ;
- les prestations de services ;
- les relations financières.

Avec l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP)

Une nouvelle convention entre l'IEDOM et l'ACP a été signée le 19 décembre 2011. En effet, le rapport d'évaluation du GAFI sur la France concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, publié en février 2011, avait souligné la nécessité d'amplifier les contrôles en Outre-mer. Les risques de blanchiment y sont élevés et l'éloignement géographique de la métropole ne facilite pas la conduite de toutes les actions préventives.

Cette nouvelle convention se traduit par un élargissement des missions exercées par les Instituts pour le compte de l'ACP à trois missions nouvelles :

- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) ;
- le contrôle des pratiques commerciales ;
- la prévention de l'exercice illégal des métiers dans les secteurs de la banque et de l'assurance.

Avec l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier relatives au recours à des tiers par l'AMF pour l'exercice de ses pouvoirs de contrôle et d'enquête, un protocole a été conclu entre l'AMF et l'IEDOM le 1^{er} février 2010.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des pratiques appliquées en France métropolitaine où la Banque de France intervient déjà dans un cadre identique.

La Réunion. Forêt de bois de couleurs des Hauts, forêt de Bébour.



Créée par la loi 2003-706 de sécurité financière du 1^{er} août 2003, l'AMF, organisme public indépendant qui a succédé à la COB et au CMF, doté de la personnalité morale et disposant d'une autonomie financière, a pour missions de veiller :

- à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne ;
- à l'information des investisseurs ;
- au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers.

Les compétences de l'AMF portent sur les opérations et l'information financière, les produits d'épargne collective, les marchés et leurs infrastructures, les professionnels. L'AMF peut également procéder à des enquêtes et, en cas de pratiques contraires à son règlement général ou aux obligations professionnelles, prononcer des sanctions par l'intermédiaire de sa Commission de sanctions.

Avec le Trésor public

En application des dispositions de l'article L 711-3 du Code monétaire et financier, l'IEDOM peut être chargé par l'État de missions de service public. Des conventions précisent la nature de ces prestations fournies par l'IEDOM et les conditions de leur rémunération. Elles portent sur la mise en circulation des pièces de monnaie, la gestion des comptes du Trésor public, la gestion du secrétariat des commissions de surendettement et la tenue du fichier central des chèques.

Avec l'Agence française de développement (AFD)

Des liens historiques existent entre l'AFD et l'IEDOM. Ces liens ont évolué dans le temps. Ainsi, l'article L 711-11 du Code monétaire et financier précise certaines modalités de détachement du personnel de l'AFD auprès de l'IEDOM. Par ailleurs, diverses conventions ont été passées entre les deux établissements ; elles sont notamment relatives aux frais résultant du détachement du personnel de l'AFD auprès de l'IEDOM.



Hubert de Foresta © IRD

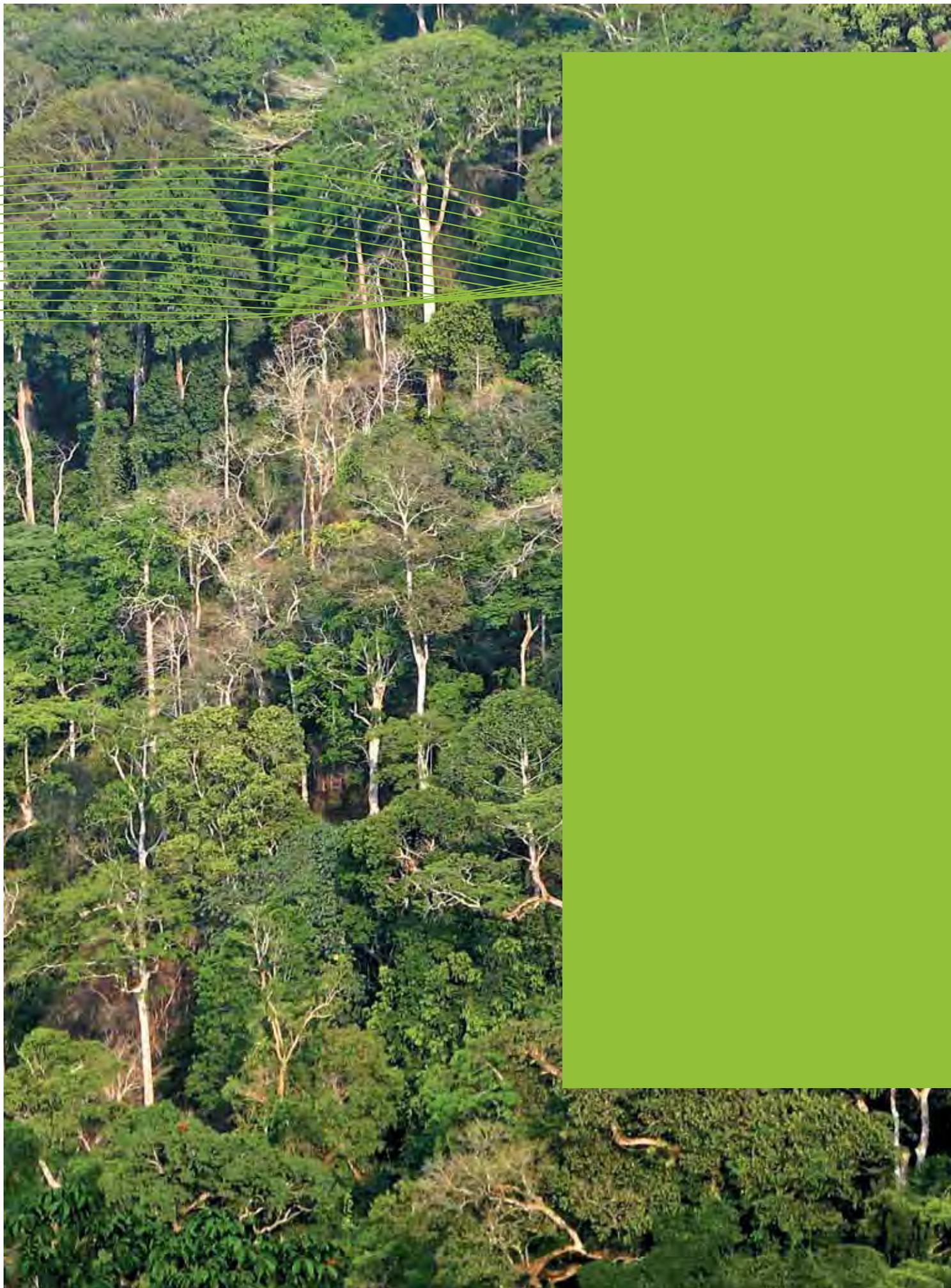
Guyane. Lecythis dans un sous-bois de forêt primaire.

Les accords-cadre CEROM passés entre l'IEDOM, l'IEOM, l'AFD et l'INSEE, l'ISEE, l'ISPF

Signé le 12 juillet 2004 et renouvelé le 26 juin 2007 puis le 29 juin 2010, l'accord-cadre de partenariat CEROM réunit l'IEDOM, l'IEOM, l'AFD, l'INSEE, les Instituts statistiques des collectivités d'outre-mer du Pacifique¹ et le Service du plan et de la prévision économique de Polynésie française (SPPE). Les finalités du partenariat CEROM sont les suivantes :

- renforcement de la qualité du système d'information économique en rapprochant statisticiens et économistes ;
- réduction des délais de mise à disposition des données utiles aux acteurs économiques ;
- amélioration des méthodes de production statistique ;
- promotion de l'analyse économique au travers de travaux interinstitutionnels ;
- construction d'un réseau d'échanges de bonnes pratiques et de comparaisons de méthodes entre les parties.

¹ L'ISEE (Institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie) et l'ISPF (Institut statistique de la Polynésie française).



DR © IRD

Guyane. Canopée forêt tropicale humide.

L'ACTIVITÉ

DE L'INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER



28 La gestion des moyens
de paiement

34 La tenue des comptes
du Trésor public

35 L'observatoire des entreprises

38 La médiation du crédit
aux entreprises

38 L'observatoire des
établissements de crédit

42 Les activités grand public

46 Le contrôle interne,
la maîtrise des risques,
la sécurité et la lutte
anti-blanchiment

50 L'Observatoire économique

50 La communication externe

53 La coopération régionale



© Didier Bahut

Guadeloupe. Mangrove entre Port Louis et Petit Canal.

LA GESTION DES MOYENS DE PAIEMENT

La mise en circulation de la monnaie fiduciaire

Les signes monétaires, billets et pièces, qui ont cours légal dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy sont les mêmes que ceux qui circulent en France métropolitaine et dans la zone euro.

Ils sont mis en circulation aux guichets de l'IEDOM agissant pour le compte de la Banque de France pour les billets et pour le compte du Trésor pour les pièces.

Les billets

/ Les émissions nettes

Les tableaux ci-contre font ressortir les émissions nettes de billets ayant cours légal à la fin de l'année 2011, c'est-à-dire la différence entre les émissions et les retraits de circulation effectués depuis début 2002 dans le département (ou la collectivité), pour les coupures concernées.

Les montants figurant dans ces tableaux ne sauraient toutefois être considérés comme représentant les billets effectivement en circulation dans l'outre-mer. En effet, aux émissions nettes ainsi comptabilisées par l'IEDOM viennent s'ajouter (ou doivent être retranchés) les billets « importés » (ou « exportés ») notamment à l'occasion des mouvements de voyageurs.

De même, au sein de la zone euro, du fait des déplacements des personnes, les émissions nettes des différentes banques centrales ne sont plus représentatives de la circulation monétaire de chacun des pays.

LE REVENU MONÉTAIRE DE L'IEDOM

Comme pour toute banque centrale, la principale ressource de l'IEDOM est constituée du revenu monétaire. Il se matérialise par la rémunération du compte d'opérations ouvert dans les livres de la Banque de France. Ce compte représente principalement la contrepartie des billets mis en circulation par l'IEDOM, et qui font l'objet d'une avance gratuite consentie par la Banque de France.

Cependant, les importants mouvements de billets entre la zone d'intervention de l'IEDOM et l'extérieur – comme entre les différents pays de la zone euro – ne permettent pas de calculer la circulation fiduciaire des départements et collectivités d'outre-mer à partir des émissions nettes.

Il a donc été décidé de calquer le mode de partage du revenu monétaire entre la Banque de France et l'IEDOM sur celui adopté pour les pays de la zone euro, avec une clé de répartition combinant deux critères : la population et le PIB. Il avait été convenu d'appliquer un coefficient minimal de 3 %, qui apparaissait cohérent avec les estimations de la part de la circulation fiduciaire de la zone d'intervention de l'IEDOM dans l'ensemble national. Ce plancher a été supprimé à compter du 1^{er} juillet 2007.

Depuis le 1^{er} janvier 2009 date de la dernière révision, en application de la convention mise en œuvre le 1^{er} juillet 2007 fixant les modalités de calcul de révision périodique de l'avance consentie par la Banque de France à l'IEDOM, le coefficient retenu, pour évaluer le montant de cette avance, a été fixé à 2,44 %.

Le montant de l'avance, inscrit au passif du bilan de l'IEDOM, est régularisé chaque mois sur la base du montant des billets en euros ajusté au bilan de la Banque de France.

Au 31 décembre 2011, les émissions nettes de billets dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy s'élèvent, en valeur, à 7,3 milliards d'euros (+11,9 % par rapport à fin 2010) et en volume, à 154,6 millions de billets (+11,4 %).

Mayotte a enregistré les progressions les plus fortes : +21 % en valeur et +15,7 % en volume.

La Guyane et Mayotte présentent des caractéristiques communes qui pourraient expliquer une utilisation de la monnaie fiduciaire plus importante que dans le reste de la zone d'émission de l'IEDOM, à savoir :

- une immigration se traduisant par un accroissement important de la population sous-bancarisée et une forte tendance à la thésaurisation ;
- un nombre important de petits commerces peu enclins à accepter les chèques et non équipés de terminaux de paiement électroniques ;
- une utilisation massive du numéraire dans les transferts transfrontaliers (échanges avec le Surinam et le Brésil pour la Guyane, avec l'archipel des Comores, Madagascar et Maurice pour Mayotte) ;
- une économie informelle importante.

/// Les émissions nettes en volume des différentes coupures

En 2011, les progressions les plus importantes en volume concernent les coupures de 50 €, 100 € et 20 € (respectivement +14,7 %, +11,8 % et +9,6 %).

Répartition des émissions nettes de billets par agences

	Émissions nettes au 31/12/2010		Émissions nettes au 31/12/2011		Variation 2011/2010	
	Nombre (milliers)	Valeur (milliers d'euros)	Nombre (milliers)	Valeur (milliers d'euros)	En volume	En valeur
Guadeloupe (1)	15 724	814 525	17 340	905 146	10,3 %	11,1 %
Guyane	53 135	2 098 532	59 697	2 350 326	12,3 %	12,0 %
Martinique	18 205	718 921	19 880	794 524	9,2 %	10,5 %
Mayotte	8 201	417 641	9 485	505 435	15,7 %	21,0 %
La Réunion	43 156	2 509 151	47 812	2 783 412	10,8 %	10,9 %
Saint Pierre-et-Miquelon	374	14 365	410	15 405	9,8 %	7,2 %
Total	138 795	6 573 135	154 624	7 354 248	11,4 %	11,9 %

(1) Y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Répartition des émissions nettes totales de billets par coupures

	Émissions nettes au 31/12/2010		Émissions nettes au 31/12/2011		Variation 2011/2010	
	Nombre (milliers)	Valeur (milliers d'euros)	Nombre (milliers)	Valeur (milliers d'euros)	En volume	En valeur
500 €	1 077	538 401	1 137	568 585	5,6 %	5,6 %
200 €	991	198 231	1 034	206 707	4,3 %	4,3 %
100 €	20 306	2 030 642	22 710	2 270 991	11,8 %	11,8 %
50 €	55 670	2 783 495	63 863	3 193 150	14,7 %	14,7 %
20 €	44 307	886 141	48 556	971 124	9,6 %	9,6 %
10 €	10 801	108 008	11 414	114 139	5,7 %	5,7 %
5 €	5 644	28 217	5 910	29 552	4,7 %	4,7 %
Total	138 796	6 573 135	154 624	7 354 248	11,4 %	11,9 %



Mayotte. Benara.

Le billet de 50 € représente 43,4 % des billets euros en circulation dans les DOM et collectivités d'outre-mer et le billet de 100 € en représente 30,9 %.

L'utilisation soutenue des coupures de 50 € et de 100 € serait liée à l'existence d'une économie informelle importante et à l'utilisation du numéraire comme moyen de transfert et de thésaurisation locale.

Ce phénomène est accentué à Mayotte en raison de la sous-bancarisation de la population. En effet, alors que le nombre de prélèvements de la coupure de 100 € a augmenté de 143 % par rapport à 2010, seulement 78 % des billets de cette même coupure sont reversés au guichet.

/ Les mouvements aux guichets

/// Les flux de billets

En 2011, les prélèvements aux guichets de l'IEDOM sont en hausse de 3,5 % en volume et 3,8 % en valeur. Les augmentations les plus fortes sont constatées en Guyane, à La Réunion et à Saint-Pierre-et-Miquelon (respectivement 7,6 %, 5,5 % et 4,9 % en volume, et 7,2 %, 3,7 % et 6,2 % en valeur). Mayotte¹, quant à elle, enregistre sur la période une légère baisse des

LE RETOUR DES BILLETS FRANCS

Au 31 décembre 2011, 91 % des billets francs soit 807,5 millions d'euros ont été retirés de la circulation franc estimée au 31 décembre 2001 (889,3 M€). Sur l'année 2011, le retour des billets francs, en valeur euro, s'est élevé à 0,3 million (dont 63 % de 500 FF Pierre et Marie Curie).

prélèvements en volume (1,2 %) mais une augmentation en valeur (+7,6 %) due essentiellement à la forte sortie du billet de 100 €.

En 2011, toutes agences confondues, les versements augmentent de 4 % en volume et en valeur. Cette hausse concerne toutes les agences, à l'exception de Mayotte qui voit ses versements diminuer (-2,3 % en volume). Les plus fortes augmentations concernent la Guyane et Saint-Pierre-et-Miquelon (respectivement 12,3 %, 8,5 % en volume).

Le **taux de retour**² des billets de transaction reste stable entre 2010 et 2011. Le taux est compris entre 90 % et 99 % pour les coupures de 5, 10, 20, 50 euros et 76 % pour la coupure de 100 euros, confirmant le caractère « circulant » de

Part de chaque coupure dans l'émission nette totale au 31 décembre 2011

	Nombre (milliers billets)	Part en volume	Valeur (milliers d'euros)	Part en valeur
500 €	1 137	0,7	568 585	7,7
200 €	1 034	0,7	206 707	2,8
100 €	22 710	14,7	2 270 991	30,9
50 €	63 863	41,3	3 193 150	43,4
20 €	48 556	31,4	971 124	13,2
10 €	11 414	7,4	114 139	1,6
5 €	5 910	3,8	29 551	0,4
Total	154 624	100,0	7 354 248	100,0

	Billets versés aux guichets	Variation annuelle	Billets prélevés aux guichets	Variation annuelle
Année 2010	255 554 247	6,9 %	271 929 938	6,4 %
Année 2011	265 727 081	4,0 %	281 551 365	3,5 %

LE RECYCLAGE DES BILLETS

Qu'est-ce que le recyclage ?

L'une des tâches principales liées à l'accomplissement de la mission d'émission monétaire consiste à veiller à la qualité des billets en circulation et, par extension, à préserver la confiance du public dans ce moyen de paiement. Pour atteindre ces objectifs, il convient de maintenir à un bon niveau l'état (c'est-à-dire la qualité) des billets en circulation de manière à ce qu'ils soient acceptés comme moyen de paiement par le public et puissent être diffusés et acceptés sans problème par les automates. En outre, une vérification aisée et fiable de l'authenticité des billets n'est possible que s'ils sont en bon état. Dans la mesure où leur qualité s'altère inévitablement au cours de leur circulation, les billets usés ou présentant des défauts doivent être retirés de la circulation et remplacés par des billets neufs ou en bon état. De plus, la préservation de la qualité de la circulation fiduciaire suppose une détection rapide des contrefaçons et leur remise immédiate aux autorités nationales compétentes en matière de lutte contre le faux-monnayage.

Qui peut recycler ?

Pendant longtemps, la Banque centrale, la Banque de France en métropole et l'IEDOM dans l'outre-mer, a eu le monopole du recyclage des billets.

Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques au sein de l'Eurosystème, la France a publié un décret définissant les conditions du recyclage par les opérateurs de la filière fiduciaire. Le décret n° 2005-487, organisant le recyclage des pièces et des billets en euros par différents opérateurs de la filière fiduciaire, a été publié au Journal Officiel du 19 mai 2005. Ce décret a pour objectif l'encadrement et le contrôle du recyclage. Les établissements de crédit, La Banque Postale et les prestataires qui effectuent, au nom et pour le compte de ceux-ci, des opérations de traitement des billets et des pièces à titre professionnel peuvent pratiquer l'activité de recyclage dans les conditions précises fixées par le décret et par des conventions spécifiques. Le décret mentionne par ailleurs les contrôles dévolus à la Banque centrale, ainsi que les sanctions prévues en cas de non-respect des conditions d'exercice du recyclage des pièces et des billets.

ces coupures dans les départements et les collectivités d'outre-mer. Le taux de retour de la coupure de 200 € reste stable, alors que le billet de 500 € affiche un taux de retour inférieur à 2010 (-13,7 points).

Le délai moyen de retour « toutes coupures - toutes agences IEDOM » progresse légèrement (6,5 mois, contre 6 mois en 2010).

En détail, les augmentations les plus marquées concernent les coupures de haute dénomination ou coupure de thésaurisation (+41,2 mois pour le 500 €, +6,7 mois pour le 200 €). Le délai de retour des billets de transaction reste relativement stable.

/// Les délais de retour des billets

Délais de retour des billets calculés sur 12 mois (janvier-décembre 2011), toutes agences IEDOM

En nombre de mois

	5 euros	10 euros	20 euros	50 euros	100 euros	200 euros	500 euros	Toutes coupures confondues
2011	8,1	2,5	4,5	9,2	34,4	43,3	92,5	6,5
2010	7,7	2,4	4,1	8,4	32,7	36,6	51,3	6,0

Délai de retour : délai moyen séparant la sortie d'un billet aux guichets et son retour.

Ce délai est calculé par la formule circulation moyenne mensuelle / entrées moyennes mensuelles.

/// Les taux de récupération des billets

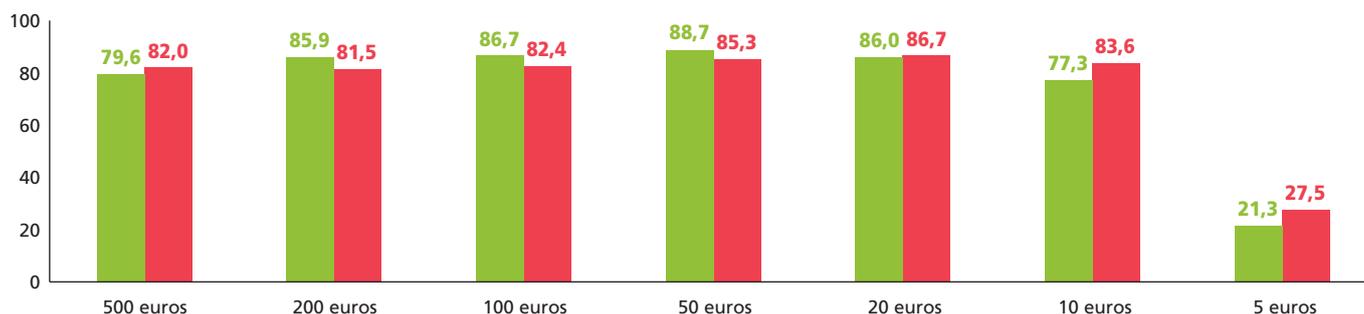
En 2011, le taux de récupération³ moyen « toutes coupures » atteint 83,1 % contre 83,2 % en 2010. Les taux de récupération cibles donnés par la Banque de France sont respectés pour les coupures de 100 €, 50 € et 10 €. Pour les autres coupures, les taux de récupération s'éloignent plus significativement des taux cibles fixés du fait des réalités locales spécifiques des agences de l'IEDOM.

1 Rappelons que Mayotte a connu au quatrième trimestre 2011 un conflit social de 44 jours.

2 Le taux de retour est le rapport entre le nombre de billets versés aux guichets et le nombre de billets prélevés.

3 Le taux de récupération est le rapport entre le nombre de billets valides et le nombre de billets soumis au tri.

Comparaison des taux de récupération 2011 (en %)



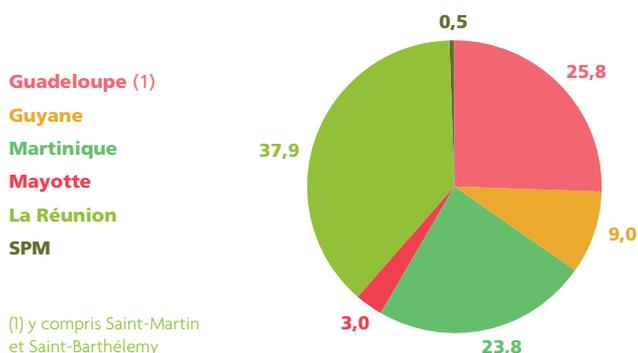
Les pièces

L'Institut d'émission assure, pour le compte du Trésor, la mise en circulation des pièces dans les départements et collectivités d'outre-mer. Les émissions font l'objet d'un paiement au Trésor et les retraits de circulation d'un remboursement par ce dernier.

Au 31 décembre 2011, le montant des émissions nettes de pièces aux guichets de l'IEDOM s'est établi à 97 millions d'euros, représentant 707 millions de pièces, soit une augmentation de 4 % en valeur et de 8 % en volume par rapport à fin 2010.

La part de chaque agence dans l'émission totale de l'IEDOM reste stable. La Réunion enregistre à nouveau les plus fortes émissions (269 millions de pièces pour 37 millions d'euros, soit 38 %, en volume, des émissions nettes de pièces de la zone IEDOM en 2011).

Répartition des émissions nettes en valeur au 31/12/2011 (en %)



La Guadeloupe et la Martinique représentent chacune un quart dans la répartition des émissions nettes tant en volume qu'en valeur.

/ La répartition des coupures

Sur l'année 2011, la progression des émissions nettes de pièces euros ralentit, tant en volume (+8 % contre +10 % en 2010) qu'en valeur (+4 % contre +9 % en 2010). Cela s'explique par une émission plus faible, en 2011, pour l'ensemble des valeurs (-5,4 millions de pièces), et un retour de pièces beaucoup plus important (+3,8 millions de pièces).

À fin 2011, les émissions nettes de pièces rouges (1, 2 et 5 cts) de l'IEDOM restent majoritaires (77 % contre 76 % à fin 2010). Les émissions nettes de pièces jaunes (10, 20 et 50 cts) représentent 17 % et celles des pièces bicolores (1 et 2 €) 6 %.

/ La structure des émissions nettes

Compte tenu de la part élevée des petites coupures dans les émissions nettes, la valeur unitaire moyenne des pièces en circulation reste faible, à 0,14 euro en 2011.

D'une manière générale, la part importante dans les émissions nettes des coupures de 0,01 euro, 0,02 euro et 0,05 euro s'explique par un faible taux de reversement¹ aux guichets de l'IEDOM.

En glissement annuel, le taux de reversement toutes coupures confondues, observé dans les DCOM augmente par rapport à 2010 (+6 points). La hausse la plus marquée concerne la pièce de 2 € (+18 points), puis la pièce de 1 € (+14 points) ainsi que la pièce de 0,50 € (+11 points).

Part de chaque coupure dans l'émission nette totale au 31/12/2011

Coupure (€)	Nombre (millions de pièces)	Part en volume	Valeur (en M€)	Part en valeur
2 €	20	3	41	42
1 €	20	3	20	21
0,50 €	20	3	10	10
0,20 €	43	6	9	9
0,10 €	61	8	6	6
0,05 €	117	17	6	6
0,02 €	189	27	4	4
0,01 €	237	33	2	2
Total	707	100	97	100

Taux de reversement¹ des pièces calculés sur 12 mois (janvier-décembre 2011)

	0,01 €	0,02 €	0,05 €	0,10 €	0,20 €	0,50 €	1 €	2 €	Toutes coupures
IEDOM 2011	3	11	23	63	76	88	92	89	40
IEDOM 2010	3	8	19	55	70	77	78	70	34
IEDOM 2009	4	10	17	51	67	78	84	76	33

/ L'opération « pièces jaunes »

En 2011, seules les agences de Martinique, La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon ont participé à l'opération « pièces jaunes ». Les agences IEDOM reçoivent des pièces versées par La Poste. Depuis 1999, l'opération « pièces jaunes » a permis de collecter pour la Fondation des Hôpitaux de Paris 585 000 euros dans l'Outre-mer. La collecte 2011 (12 487 euros contre 12 162 euros en 2010) ne représente que 2 % du montant total des pièces jaunes collectées.

La surveillance des systèmes et moyens de paiement

L'IEDOM participe à la surveillance du bon fonctionnement et de la sécurité des systèmes et moyens de paiement, mission qui incombe à la Banque de France au titre des missions fondamentales du Système européen de banques centrales (SEBC). En 2011, les faits marquants en la matière ont été la progression de la migration SEPA et la poursuite des travaux de modernisation du système de paiement de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Migration SEPA

La Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, la Martinique, La Réunion et la Guyane font partie de l'espace SEPA depuis l'origine du projet SEPA (2002), au même titre que la France métropolitaine. Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon font partie de l'espace SEPA depuis juin 2009. Leur admission a nécessité la mise en œuvre d'une procédure formelle auprès de l'EPC (European Payment Council, organe de gouvernance du projet SEPA constitué de représentants des principales banques commerciales européennes). Cette procédure, initiée par l'IEDOM avec le soutien de la Banque de France et du Trésor français, consistait à démontrer aux instances de l'EPC que Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon étaient assimilables à la métropole pour les domaines concernés par le SEPA et satisfaisaient aux critères édictés par l'EPC.

Le Règlement européen du 15 février 2012 a fixé au 1^{er} février 2014 l'arrêt du virement national au profit du « SEPA Credit Transfer » (SCT) et celui du prélèvement national au profit du « SEPA Direct Debit » (SDD).

Dans ce contexte de migration vers les moyens de paiement européens, différents éléments concernent directement l'IEDOM :

- la stratégie de passage du Trésor public au prélèvement européen et la gestion des mandats, les modalités de mise en œuvre de la Banque de France auxquelles s'associe très largement l'IEDOM ;
- les impacts sur les autres moyens de paiement nationaux utilisés par le Trésor public, tels que les TIP et les Téléversements ;
- les aspects réglementaires (obligations de délais, obligations d'informations de la clientèle) ;
- la transposition par extension ou ordonnance d'application respectivement des règlements et directives européennes à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'IEDOM fait partie du comité national SEPA et participe aux groupes de travail du CFONB où se discutent les questions relatives à l'évolution des moyens de paiement. En 2011, les principales questions discutées dans le contexte domien ont concerné l'évolution du traitement et de la réglementation des chèques circulants à Saint-Pierre-et-Miquelon, la problématique des identifiants bancaires (IBAN et BIC) dans le nouveau contexte européen, et le suivi du déploiement des opérations SEPA dans la profession bancaire.

1 Le taux de reversement est le rapport entre le nombre de pièces versées aux guichets et le nombre de pièces prélevées.

Saint-Pierre-et-Miquelon. Ruisseau Debons à Langlade.



Modernisation du système d'échange de Saint-Pierre-et-Miquelon

L'agence locale de l'IEDOM gère une chambre de compensation manuelle pour les moyens de paiement dont le traitement n'a pas été dématérialisé. Les soldes de compensation sont réglés quotidiennement dans le système de paiement de montant élevé du SEBC, TARGET2. Les moyens de paiement dématérialisés sont directement traités dans les systèmes de paiement utilisés en métropole (TARGET2, Euro1, STEP2, CORE).

En 2011, il a été constaté une très forte diminution de l'activité de la chambre de compensation manuelle avec la disparition des avis de prélèvement papier et la réduction de 74 % du nombre des virements papier. Quant aux échanges de chèques, ils ont diminué d'environ 7 % en nombre et en valeur par rapport à l'année précédente, en partie suite à un changement de politique tarifaire du principal établissement de la place visant à limiter le nombre de chèques émis par sa clientèle au profit d'autres moyens de paiement.

Les travaux en vue de l'automatisation du traitement des chèques se sont poursuivis en 2011, avec pour objectif leur intégration dans le système CORE. Les chèques seraient dématérialisés et archivés localement, les Images Chèques étant échangés dans CORE. Pour les chèques circulants, un Centre d'échanges physiques de chèques local (CEPCL) pourrait compléter le dispositif. Une fois ce dernier en place, la fermeture de la chambre de compensation manuelle pourra être envisagée, en collaboration avec les acteurs concernés.

LA TENUE DES COMPTES DU TRÉSOR PUBLIC

Le Code monétaire et financier confère à l'IEDOM la responsabilité de la tenue du compte courant du Trésor public pour les opérations relevant de sa zone d'intervention et détaille les services que lui rend l'Institut (tenue des comptes, opérations en numéraire, opérations scripturales, opérations de change...).

Les traitements

Le compte unique du Trésor public est tenu au siège de l'Institut à Paris. Ce compte centralise les opérations initiées par les comptables publics « accrédités » par le Trésor, installés dans les départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon, via des comptes d'opérations tenus dans chacune des six agences de l'IEDOM. Les « accrédités » auprès de chaque agence de l'IEDOM sont les responsables locaux des finances publiques, les trésoriers, et les comptables des administrations financières : receveurs des impôts, receveurs des douanes et conservateurs des hypothèques.

L'IEDOM offre à sa clientèle d'accrédités les services de paiement et d'encaissement, exception faite de la mise à disposition de formules de chèque et de cartes bancaires. Ces exceptions tiennent à la nature de la clientèle, composée uniquement de comptables du Trésor public, des Impôts et des Douanes, qui n'utilisent pas ces deux moyens de paiement.

Pour l'échange et le règlement des moyens de paiement qui transitent par son intermédiaire, l'IEDOM accède aux systèmes de paiement interbancaires de détail (CORE pour la France et STEP2 pour les opérations transfrontières européennes) et de montant élevé (TARGET2), en tant que sous-participant de la Banque de France.

Chaque jour, les écritures, imputées la veille sur les comptes tenus dans les agences de l'IEDOM, sont centralisées au siège de l'IEDOM sur le compte unique du Trésor. L'IEDOM élabore à J-1 une annonce prévisionnelle des capitaux attendus le lendemain sur ce compte afin de répondre aux besoins de l'État en matière d'optimisation de la gestion de sa trésorerie.

La mutualisation de moyens informatiques de la Banque de France s'est notamment traduite par la mise à disposition d'un portail Internet sécurisé pour la consultation des comptes des accrédités du Trésor public et la passation directe des ordres (BDF Direct). Ce portail est utilisé par toutes les agences depuis 2011, ce qui leur permet de suivre au fil de l'eau l'imputation des ordres sur leur compte et d'obtenir immédiatement les avis d'exécution.

Guyane. Crique forestière après la pluie - montagne de Kaw. La montagne de Kaw, située à environ 20 km du littoral guyanais et à 45 km de Cayenne au sud des marais de Kaw est entièrement recouverte de forêt primaire et culmine à 333 m.



La migration SEPA

L'IEDOM continue d'accompagner la migration SEPA des moyens de paiement utilisés par le Trésor public. L'émission d'ordres de virements européens (SCT) par le Trésor public, démarré début 2010, s'est développée fortement en 2011. En effet, le pourcentage des virements européens par rapport à l'ensemble des virements émis par le Trésor public domien a été de 41 % en 2011, contre 4 % en 2010.

Après avoir adhéré au prélèvement européen (SDD) en 2010 auprès de l'EPC, en 2011 l'IEDOM s'est mis en situation de recevoir les prélèvements européens dès que les applications du Trésor public seront en mesure de les traiter.

Quelques chiffres

En 2011, l'IEDOM a présenté aux échanges interbancaires 7 millions d'opérations (virements européens, virements nationaux, transferts, prélèvements, TIP, téléversements, LCR et chèques à l'encaissement) pour un montant total de 15,2 milliards d'euros. L'Institut a reçu 517 000 opérations (essentiellement des virements ordinaires et des Virements de gros montants) pour un montant de 4,1 milliards d'euros.

Les volumes présentés en 2011 sont en très légère augmentation (+1,3 %). Le fait le plus marquant réside dans la montée en volume des SCT, atteignant, en 2011, 41 % de l'ensemble des virements présentés. Le montant des opérations émises a été en augmentation de 4 % en 2011 par rapport à 2010.

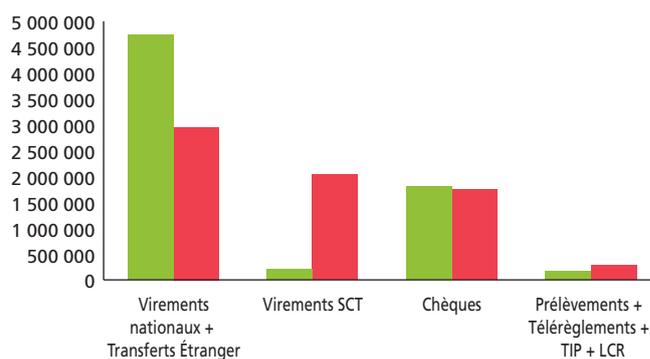
L'OBSERVATOIRE DES ENTREPRISES

L'observatoire des entreprises des DOM et des collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy s'articule autour de trois volets complémentaires :

- la gestion des données : collecte des documents comptables et des annonces légales, centralisation des risques, centralisation des incidents de paiement sur effets ;
- la cotation : les données sont synthétisées dans une cote qui reflète la capacité des entreprises et des groupes à honorer leurs engagements financiers à un horizon de trois ans ; la cotation est utilisée pour les besoins de la politique monétaire (*détermination des créances éligibles au refinancement des banques par la BCE*) ainsi que pour les besoins du contrôle prudentiel (*appréciation de la qualité des risques de contrepartie*) ;
- les travaux d'études : les données sont également exploitées à des fins d'études sur les risques de crédit et le comportement des entreprises domiennes.

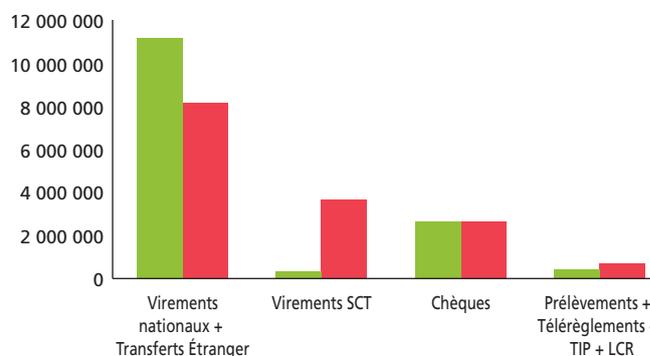
Depuis 2003, l'ensemble des données recueillies par l'IEDOM dans sa zone d'intervention sont intégrées au dispositif national de la Banque de France, FIBEN (Fichier bancaire des entreprises). La même méthodologie que celle utilisée par la Banque de France est par ailleurs appliquée pour la cotation des entreprises.

Comparaison par moyens de paiement entre 2010 et 2011 du volume des opérations présentées par les agences (volume)



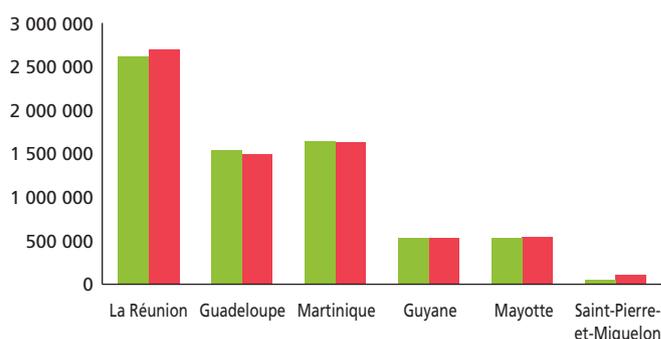
2010 2011

Comparaison par moyens de paiement entre 2010 et 2011 du montant des opérations présentées par les agences (montant en milliers d'euros)



2010 2011

Répartition du volume des opérations présentées par agence IEDOM en 2010 et 2011 (volume)



2010 2011



Saint-Pierre-et-Miquelon. Langlade.

© Nicolas Macqueron

La gestion des données

Le fichier bancaire des entreprises (FIBEN)

FIBEN est une base de données dans laquelle des informations collectées auprès des entreprises, des banques et des greffes des tribunaux de commerce sont centralisées. L'ensemble des données recueillies par l'IEDOM dans son champ géographique y sont intégrées.

FIBEN a fait l'objet d'un agrément de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), qui garantit le droit d'accès et de rectification reconnu par la loi aux intéressés. Seuls les établissements de crédit et les administrations à vocation économique ou financière ont accès à la base de données FIBEN.

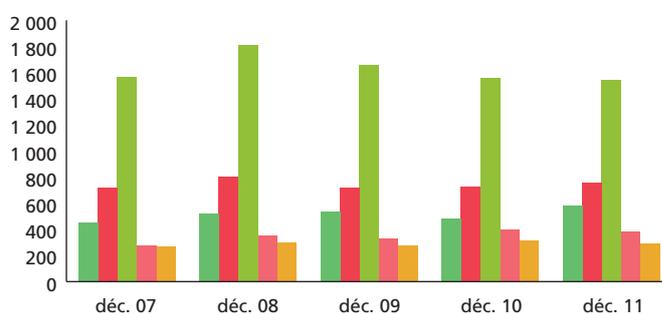
Le service central des risques (SCR)

Conformément aux dispositions du règlement n° 86-09 du CRBF, le SCR recense mensuellement les crédits et engagements par signature consentis, au-delà d'un certain seuil (25 000 euros depuis 2006), par les établissements de crédit à chacun de leurs clients (*personnes morales sauf celles exerçant une activité d'établissement de crédit et les personnes physiques ayant une activité professionnelle non salariée*). Depuis 2002, les établissements de crédit des DOM, de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy déclarent directement auprès du SCR de la Banque de France l'ensemble des encours bancaires qu'ils accordent (cf. données en annexe).

Les résultats de cette centralisation sont diffusés auprès des établissements déclarants, leur permettant de connaître l'endettement total, par catégorie de crédits, contracté en France par leur clientèle. Ils fournissent également aux autorités monétaires des informations utiles sur la distribution du crédit par établissement déclarant, nature de crédits, secteur d'activité économique et région.

Évolution des encours de risques bancaires des entreprises domiennes dans les principaux secteurs d'activités

k€



Industrie Construction Commerce Transport et entreposage Agriculture

Source : SCR Banque de France

Parallèlement, l'IEDOM exploite un outil de recensement des créances douteuses et des arriérés de Sécurité sociale. Ces données sont fournies par les établissements de crédit dans le cadre de conventions de place et sont stockées dans une base de données spécifique. Les restitutions sont accessibles aux seuls établissements déclarants.

La centrale des incidents de paiement sur effets (CIPE)

La Banque de France centralise les incidents de paiement concernant les instruments autres que le chèque dans une centrale d'incidents de paiement (CIPE) qui recense auprès des établissements participants les incidents affectant les effets de commerce domiciliés à leurs guichets.

Les incidents enregistrés sont signalés à l'ensemble des établissements déclarants. Par ce biais, la CIPE est un outil à destination des établissements de crédit pour une appréciation plus exacte de la situation des entreprises qui sollicitent leur concours.

FIBEN en quelques chiffres

	Zone couverte par l'IEDOM		Niveau national	
	fin décembre 2010	fin décembre 2011	fin décembre 2010	fin décembre 2011
Entreprises actives	165 000	172 000	6,1 millions	6,2 millions
Dirigeants recensés	57 000	61 000	5,3 millions	5,6 millions
Nombre d'incidents de paiement recensés	16 000	15 000	1,5 million	1,4 million
Nombre d'entreprises ayant des concours bancaires recensés	46 500	46 000	2,36 millions	2,46 millions
Bilans analysés	3 400	4 100	264 000	292 000
Nombre de bilans consolidés	53	55	5 183	5 373

Source : Banque de France

La cotation des entreprises

L'IEDOM attribue une cotation aux entreprises de son champ géographique recensées dans la base de données FIBEN. Cette cotation est une appréciation de la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans. Les objectifs poursuivis sont de :

- fournir aux établissements de crédit une information sur la qualité des engagements qu'ils s'apprêtent à décider ou qu'ils ont déjà pris, répondant aux standards européens d'analyse du risque ;
- aider les chefs d'entreprise à identifier les facteurs qui vont influencer sur une analyse externe de leur situation financière et leur montrer où ils se positionnent sur une échelle de « risque de crédit » ;
- faciliter le dialogue banque-entreprise en mettant à disposition une référence commune.

La cotation s'appuie sur l'ensemble des informations recueillies sur l'entreprise concernée et est réexaminée chaque fois que des éléments significatifs nouveaux sont portés à la connaissance de l'IEDOM. Elle est établie par des analystes selon des normes professionnelles et déontologiques inscrites dans un « code de conduite » disponible sur le site internet de l'IEDOM. Les prêts bancaires (*hors découverts*) détenus par les établissements de crédit sur des entreprises qui bénéficient des cotes les plus favorables (de 3++ à 4+¹ : voir tableau ci-après) sont éligibles pour servir de garantie au refinancement auprès de l'Eurosystème.

AGRÈMENT DE LA BANQUE DE FRANCE EN TANT QU'ORGANISME EXTERNE D'ÉVALUATION DU CRÉDIT (OEEC)

Par décision du 19 juin 2007, la Commission bancaire a agréé 7 Organismes externes d'évaluation de crédit (OEEC), dont la Banque de France. Les notations délivrées par ces OEEC peuvent être utilisées par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement pour la mise en œuvre de la réglementation relative à la solvabilité.

Pour les entreprises des départements et collectivités territoriales d'outre-mer, les agences de l'IEDOM gèrent FIBEN, le système d'information sur les entreprises de la Banque de France, et attribuent à ces dernières une cote de crédit suivant les mêmes règles que celles appliquées par la Banque de France pour les entreprises de métropole.

La reconnaissance de la cotation Banque de France, matérialisée par l'inscription de cette dernière sur la liste des OEEC, s'applique donc également aux cotes attribuées par les agences de l'IEDOM.

LA COTATION BANQUE DE FRANCE

La cotation constitue une approche synthétique de la situation financière d'une entreprise, en termes de structure financière, de rentabilité et de solvabilité. Elle comprend une cote d'activité et une cote de crédit.

La cote d'activité, symbolisée par une lettre, indique le niveau du dernier chiffre d'affaires annuel hors taxes.

A	supérieur ou égal à	750 M€		
B	compris entre	150 M€	et	750 M€
C		50 M€	et	150 M€
D		30 M€	et	50 M€
E		15 M€	et	30 M€
F		7,5 M€	et	15 M€
G		1,5 M€	et	7,5 M€
H		0,75 M€	et	1,5 M€
J		0,50 M€	et	0,75 M€
K		0,25 M€	et	0,50 M€
L		0,10 M€	et	0,25 M€
M	inférieur à	0,10 M€		
N	non significatif ¹			
X	inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de 21 mois)			

La cote de crédit prend en compte la situation financière et la rentabilité de l'entreprise au travers d'une batterie d'indicateurs comptables (comptes consolidés pour les groupes), l'existence d'incidents de paiement ou de créances douteuses, d'éventuelles procédures judiciaires à l'encontre de l'entreprise et/ou des dirigeants, ainsi que de tout élément significatif de l'environnement de l'entreprise.

De façon schématique, la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée :

3++	excellente
3+	très forte
3	forte
4+	assez forte
4	acceptable
5+	assez faible
5	faible
6	très faible
7	présence d'au moins un incident de paiement
8	menacée compte tenu des incidents de paiement déclarés
9	compromise, les incidents déclarés dénotant une trésorerie très obérée
P	entreprise en procédure judiciaire
0	neutre, aucune information défavorable recueillie

Pour les entreprises appartenant à un groupe, on différencie :

- la cote de groupe, essentiellement fondée sur l'analyse des comptes consolidés quand la nature juridique de la filiale entraîne une responsabilité de droit illimitée de sa maison mère et rend l'analyse de sa situation intrinsèque sans objet ;
- la cote influencée, résultant d'une analyse combinée des comptes sociaux et consolidés, dès lors que la filiale entretient des relations étroites avec son groupe et que, par conséquent, pour apprécier son crédit, il convient de tenir compte de l'ensemble auquel elle appartient ;
- la cote autonome, qui s'appuie sur la seule analyse des comptes sociaux lorsque la filiale est considérée comme une entité indépendante et devant être jugée uniquement sur ses caractéristiques propres.

¹ Entreprises qui n'exercent pas directement d'activité industrielle ou commerciale ou dont le CA ne peut constituer la mesure de l'activité.



La Réunion. Vue sur la forêt à Cilaos.

© AFD Alain Rotbardt

LA MÉDIATION DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

La médiation du crédit s'intègre dans le dispositif d'accueil et d'aide des entreprises confrontées à des problèmes de financement. Ce mécanisme s'adresse plus précisément à celles qui se sont vues opposer un refus récent de financement, ou une réduction de lignes accordées.

Dès l'instauration du médiateur national du crédit en novembre 2008, l'IEDOM a pleinement intégré le dispositif de la médiation du crédit pour sa zone d'intervention, à l'instar du réseau de la Banque de France. Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'accord de place signé le 27 juillet 2009 à l'Élysée entre le gouvernement et la profession bancaire (et qui a été reconduit pour deux ans le 4 avril 2011). Fin 2009, le dispositif de la médiation du crédit s'est enrichi, dans la zone d'intervention de l'IEDOM, de deux nouvelles attributions : renforcement de la médiation du crédit pour le secteur touristique aux Antilles et extension de l'offre de service de la médiation du crédit aux agriculteurs qui rencontrent des difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou d'insuffisance de leurs fonds propres. Une convention signée en décembre 2010 avec le ministère de l'Agriculture intègre dans le dispositif de la médiation les contentieux sur les prêts bonifiés à l'agriculture.

Depuis la mise en place du dispositif, 707 dossiers ont été déposés dans les agences de l'IEDOM, dont 68 % ont été jugés éligibles à la procédure. La tendance à la baisse des dossiers déposés, constatée en 2010, s'est confirmée en 2011 (48 dépôts, soit 4 dossiers par mois, contre 147 dépôts en 2010). Les dossiers acceptés en médiation concernent essentiellement les secteurs des services (49 %), du commerce (24 %) et du BTP (19 %). Les TPE/PME de moins de 11 salariés restent les principaux utilisateurs du dispositif de la médiation, avec 82 % des dossiers acceptés.

La comparaison avec la métropole reste difficile, compte tenu des particularités des économies ultramarines et de leur tissu

économique (moteurs de croissance différenciés, prépondérance économique de groupes d'entreprises aux côtés de très petites entreprises, gammes de produits bancaires moins étoffées, etc.). La mise en œuvre de la médiation comporte des spécificités, notamment celles relatives à la taille et à la structure financière des entreprises. En effet, les dossiers portent essentiellement sur des TPE et PME souffrant d'une insuffisance structurelle de fonds propres, aggravée par la baisse prolongée du volume d'activité. Ces différences expliquent en grande partie l'écart entre le taux d'acceptation des dossiers dans les DOM et celui de métropole. Néanmoins, le taux de succès de la médiation outre-mer est assez proche du taux métropolitain, ce qui témoigne de la bonne participation des établissements de crédit locaux au dispositif.

L'OBSERVATOIRE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

L'Institut d'émission joue un rôle d'observateur de la situation des établissements de crédit dans sa zone d'intervention. Il y suit également l'évolution des taux débiteurs pratiqués et, de façon plus générale, il établit les statistiques financières des départements et collectivités d'outre-mer (DCOM).

Le suivi de l'activité bancaire

L'IEDOM collecte des informations réglementaires auprès de tous les établissements de crédit intervenant dans sa zone d'intervention, informations déclarées sous le nouveau format de Système unifié de reporting financier (SURFI) mis en place par l'Autorité de contrôle prudentiel des banques et des assurances (ACP) entré en vigueur le 30 juin 2010. Il reçoit aussi, puis agrège, des données non intégrées dans SURFI, dont les

	La Réunion	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	Total	%	% national
Dossiers reçus	358	167	138	27	16	1	707	-	-
Dossiers refusés	112	55	45	6	5	1	224	32	18
Dossiers acceptés	246	112	93	21	11	0	483	68	82
Dossiers traités	245	106	75	21	10	0	457	-	-
Succès	157	43	39	6	5	0	250	55	62
Echecs	88	63	36	15	5	0	207	45	38
Dossiers en cours	1	6	2	0	0	0	9	-	-

Données cumulées entre novembre 2008 et décembre 2011

établissements financiers souhaitent disposer dans le cadre du pilotage de leur activité. Enfin, l'exploitation des données issues du service central des risques (SCR), tenu par la Banque de France, complète les analyses en appréciant l'évolution quantitative et qualitative des risques de contrepartie. La collecte de ces informations poursuit une triple finalité :

- l'élaboration des statistiques monétaires et financières des différentes places (évolution des dépôts et des crédits) ; ces données éclairent les évolutions de la sphère financière et contribuent à l'analyse de la conjoncture économique dans les différentes géographies de la zone d'intervention de l'IEDOM ;
- le calcul de parts de marché, permettant à chaque établissement de se positionner sur sa place. Des parts de marché par groupe bancaire sont également produites, qui permettent un positionnement au niveau d'un ensemble plus vaste (zones océan Indien et départements français d'Amérique) ou dans l'ensemble des DCOM ;
- le suivi des établissements de crédit et de l'activité bancaire (analyse de la bancarisation, suivi de la monétique, suivi des performances commerciales et des résultats).

Les travaux d'étude

Analyse de la situation monétaire et financière

L'IEDOM analyse et diffuse sous forme d'études un ensemble d'informations relatives à la situation monétaire et financière de sa zone d'émission. Il publie trimestriellement un bulletin de conjoncture monétaire et financière ou des travaux ponctuels au travers de notes expresses. La mise en cohérence de ces différents travaux donne également à l'IEDOM une connaissance fine des principales évolutions des places financières de sa zone d'émission, afin d'assurer l'information régulière du superviseur bancaire, l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

Enquête sur le coût du crédit aux entreprises

L'IEDOM mène auprès des principaux établissements de crédits locaux de Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion, une enquête portant sur la nature et les conditions débitrices des crédits accordés aux entreprises. Cette enquête est réalisée chaque semestre et permet le calcul de taux de crédit par nature de concours et par géographie.

Synthèse des taux moyens pondérés pratiqués pour la clientèle entreprises dans les DOM et en métropole entre 2007 et 2011

en %

	janv. 07	juil. 07	janv. 08	juil. 08	janv. 09	juil. 09	janv. 10	juil. 10	janv. 11	juil. 11
Escompte										
Guadeloupe	6,67	7,48	8,80	9,67	8,53	5,90	5,90	3,87	6,08	6,23
Martinique	8,35	8,82	9,29	8,69	7,85	5,26	7,13	2,92	2,14	6,02
Guyane	n.s	n.s	6,16	6,53	n.s	n.s	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
La Réunion	5,69	7,30	6,58	7,86	6,71	4,22	4,28	3,08	3,64	3,55
Métropole 3 ^e tranche	5,63	6,31	5,99	6,92	4,67	2,79	2,57	2,57	2,80	3,21
Métropole global	4,66	5,30	5,14	5,68	3,52	2,09	1,95	2,01	2,36	2,94
Découvert										
Guadeloupe	10,76	12,30	12,34	12,61	11,19	9,59	6,94	6,32	8,35	7,74
Martinique	8,19	9,40	10,57	12,00	10,58	9,58	7,28	10,36	9,88	8,53
Guyane	8,31	8,81	12,66	10,50	11,62	11,54	11,38	9,85	n.s.	n.s.
La Réunion	7,67	6,72	6,96	9,55	7,22	9,48	6,11	8,61	6,58	7,88
Métropole 3 ^e tranche	6,58	7,04	7,12	7,26	5,98	4,42	4,37	4,64	5,10	5,60
Métropole global	4,72	5,29	5,07	5,29	3,67	2,18	1,82	1,92	3,13	3,39
Autres court terme										
Guadeloupe	5,76	6,61	6,95	8,47	9,14	7,16	6,85	6,56	4,18	6,77
Martinique	6,54	6,29	7,42	7,49	5,86	6,89	6,19	6,86	4,64	3,50
Guyane	6,38	6,24	6,67	7,75	6,54	5,05	6,78	n.s.	n.s.	n.s.
La Réunion	5,35	6,36	6,33	6,67	5,66	3,46	2,79	3,51	3,17	6,55
Métropole 3 ^e tranche	5,12	5,96	5,73	6,41	5,02	3,50	3,12	3,00	3,29	3,77
Métropole global	4,42	4,91	4,81	5,42	3,17	1,73	1,49	1,70	1,91	2,40
Moyen et long terme										
Guadeloupe	4,86	5,37	5,87	5,46	6,10	5,38	5,11	6,56	4,18	4,49
Martinique	5,44	5,90	6,44	6,37	6,49	6,11	5,78	4,94	4,09	4,76
Guyane	5,76	5,72	6,85	6,72	6,07	6,40	5,79	5,69	5,09	4,72
La Réunion	4,64	5,16	5,64	6,20	5,87	5,06	3,95	4,90	4,71	5,26
Métropole 3 ^e tranche	4,29	4,64	4,91	5,18	5,10	4,12	3,56	3,36	3,34	3,86
Métropole global	4,52	4,96	4,90	5,50	3,94	3,04	2,82	2,69	3,11	3,60

n.s. : non significatif, les résultats ne sont pas disponibles en raison d'un échantillon d'observations insuffisant.

Les résultats de ces enquêtes sont à comparer avec précaution avec ceux de l'enquête trimestrielle réalisée en métropole par la Banque de France, dans la mesure où les populations d'entreprises ne sont pas équivalentes. En effet, le poids des très grandes entreprises est notablement plus important dans l'Hexagone. Or, ces dernières ont accès à des conditions de crédit plus avantageuses qui expliquent, par exemple, des taux moyens pondérés sensiblement plus bas en métropole sur certaines catégories de crédit. C'est pourquoi, afin de permettre une meilleure comparaison, deux types de séries sont présentées pour la métropole :

- les taux moyens pondérés sur l'ensemble des tranches de crédits octroyés (« métropole global »),
- les taux moyens observés sur la tranche de crédits de 45 735 € à 76 225 € (« 3^e tranche », tranche la plus représentative des concours octroyés aux entreprises domiennes).

Le renchérissement des conditions de crédit observé en 2008, entraîné par les incertitudes de la crise du système bancaire mondial et les difficultés des banques pour obtenir des liquidités, a pris fin en 2009. En effet, à compter de cette date, la baisse des conditions de refinancement bancaire répercutée sur les taux de crédit aux entreprises a permis de réduire sensiblement le coût du crédit aussi bien en métropole que dans les

DOM. L'augmentation des conditions de refinancement, avec notamment l'augmentation des taux directeurs de la BCE au 1^{er} semestre 2011, explique en partie la remontée observée au cours de 2011.

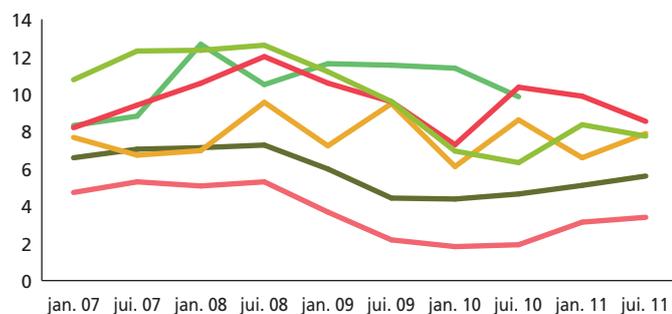
Lors de la dernière enquête en juillet 2011, le coût des crédits à court terme a entamé une remontée en Guadeloupe et à La Réunion plus accentuée qu'en métropole. Les taux des crédits à moyen et long terme sont orientés à la hausse dans l'ensemble des géographies, à l'exception de la Guyane.

Dans l'ensemble, le coût du crédit reste plus élevé dans les départements d'outre-mer qu'en métropole. Cet écart est en grande partie expliqué par des conditions particulières d'activité des banques domiennes, caractérisées par des marchés plus étroits, des coefficients d'exploitation plus importants, et par un niveau de risque plus élevé.

L'Observatoire des tarifs bancaires

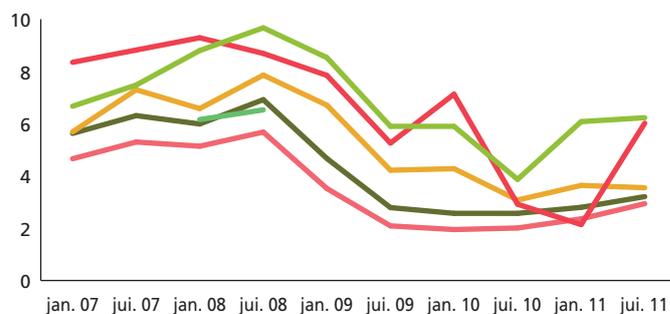
Mis en place au premier semestre 2009 à la demande de la Ministre chargée de l'économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission

Évolution du taux moyen pondéré du découvert (en %)



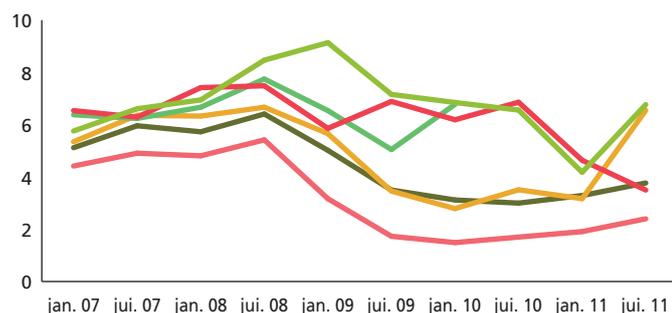
Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion
Métropole 3^e tranche Métropole global

Évolution du taux moyen pondéré de l'escompte (en %)



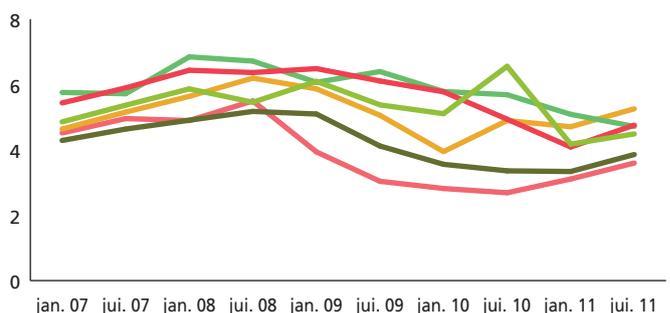
Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion
Métropole 3^e tranche Métropole global

Évolution du taux moyen pondéré des autres crédits à court terme (en %)



Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion
Métropole 3^e tranche Métropole global

Évolution du taux moyen pondéré des crédits à moyen et long terme (en %)



Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion
Métropole 3^e tranche Métropole global

des départements d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement. »

Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Leur collecte est opérée semestriellement, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre de chaque année.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, cet observatoire présente des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré) pour chacune des six géographies incluses dans le périmètre de l'IEDOM, pour une trentaine de tarifs bancaires s'appliquant aux opérations les plus courantes. Les tarifs relevés incluent ceux de l'« extrait standardisé de 10 produits ou services courants » adopté par la profession bancaire depuis le 1^{er} janvier 2011, à la suite des travaux du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) relayant le

rapport Pauget-Constans sur la tarification des services bancaires (juillet 2010). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complète cette liste pour les établissements de crédit des DOM.

Le premier rapport annuel d'activité de l'Observatoire public des tarifs bancaires dans les DOM a été publié en novembre 2011, couvrant la période avril 2009-avril 2011.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer de ce premier rapport annuel sont, d'une part, que les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement orientés à la baisse entre avril 2009 et avril 2011 et, d'autre part, que pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs moyens sont moins élevés dans les DOM qu'en métropole.

Tarifs bancaires moyens par géographie octobre 2011

en euros

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	SPM	Moyenne DOM	Moyenne métropole (1)
Frais de tenue de compte (par an)	29,89	29,70	17,63	23,65	25,07	0,00	26,37	5,0
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,88	1,10	1,01	0,84	0,70	0,00	0,92	0,71
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	0,74	0,84	N.S	1,33	1,29	2,50	1,04	2,22
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,39	0,36	0,27	0,38	0,37	S.O	0,37	0,25
Virement SEPA								
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement)	4,13	3,65	3,94	3,69	3,56	2,26	3,80	3,49
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement)	0,03	0,01	0,07	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01
Prélèvement								
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,36	3,82	2,01	0,19	1,24	0,00	1,34	2,96
Frais par prélèvement	0,04	0,03	0,00	0,76	0,89	0,39	0,34	0,00
Carte bancaire								
Carte de paiement internationale à débit différé	44,21	43,63	43,94	43,79	43,53	43,57	43,86	43,83
Carte de paiement internationale à débit immédiat	36,54	35,54	36,84	35,72	36,38	33,80	35,97	36,94
Carte de paiement à autorisation systématique	28,13	26,50	28,36	29,22	28,10	32,85	28,16	29,54
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,81
Divers								
Commission d'intervention	11,34	9,68	8,09	9,00	9,16	4,20	9,70	8,29
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	24,09	24,54	23,97	22,30	21,74	18,30	23,42	24,28

S.O : Sans objet (service non proposé)

N.S : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

(1) Tarifs moyens relevés en juillet 2011 (cf. rapport 2011 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF).



Guyane. Couronne typique de *Xylopia nitida*. Arboce, forêt secondaire de 29 ans.

LES ACTIVITÉS GRAND PUBLIC

LE NOUVEAU DISPOSITIF DE SURENDETTEMENT EST PLEINEMENT OPÉRATIONNEL EN 2011

La réforme du cadre législatif du surendettement qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2010 est issue de la Loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, dite « loi Lagarde ». Celle-ci poursuit trois objectifs : d'une part, une commercialisation responsable du crédit à la consommation pour une meilleure prévention du surendettement, d'autre part, une amélioration de la protection des surendettés et enfin, une accélération et une plus grande efficacité des procédures de surendettement, s'attachant en particulier à une harmonisation et une transparence accrue du traitement du surendettement.

La réforme du cadre législatif du surendettement s'applique pleinement dans les départements d'outre-mer, avec quelques adaptations mineures à Mayotte, ainsi que dans les collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon (articles L. 334-1 à L. 334-3 et L. 334-11 à L. 334-12, R. 336-1 et R. 336-5 à R. 336-8 du Code de la consommation).

Le nouveau dispositif consacre l'élargissement et le renforcement du rôle des commissions de surendettement grâce à une déjudiciarisation de certaines procédures :

- dans le cadre des procédures de redressement personnel, il appartient dorénavant à la commission de recommander l'effacement des dettes dans les cas où le surendetté ne possède pas d'actifs de valeur (environ 95 % des cas) ;
- à côté des mesures recommandées devant être homologuées par le juge, la commission peut imposer des mesures (mesures dites « imposées », qui ne touchent pas au capital de la dette : rééchelonnement, réduction de taux d'intérêt, report ou suspension d'exigibilité) qui deviennent exécutoires sans même que le juge n'intervienne.

Les autres évolutions introduites par la réforme concernent :

- la suspension automatique et l'interdiction des procédures d'exécution dès la recevabilité du dossier et l'interdiction pour le débiteur de payer les dettes nées avant la recevabilité ;

- l'obligation pour l'établissement teneur de compte d'assurer la continuité des services bancaires lorsqu'un client dépose un dossier de surendettement, et ce dès la recevabilité : maintenir le compte du débiteur, proposer des moyens de paiement et un découvert adaptés à sa situation et prendre les dispositions nécessaires pour garantir le respect de la règle de non-paiement des dettes antérieures à la recevabilité (article L. 312-1-1 du Code monétaire et financier et arrêté du 24 mars 2011 portant homologation de la norme professionnelle sur les relations entre les établissements teneurs de compte et leurs clients concernés par le traitement d'un dossier en commission de surendettement) ;

- dans une perspective d'accélération du traitement du surendettement, les commissions de surendettement disposent d'un délai d'orientation ramené à trois mois contre six mois auparavant ;

- en application des nouvelles dispositions de la loi Lagarde en matière de surendettement et de la circulaire interministérielle du 29 août 2011, les règlements intérieurs des commissions de surendettement ont été harmonisés au niveau de l'IEDOM sur la base du modèle annexé à la circulaire, puis adoptés par les commissions et publiés sur le site Internet des agences de l'IEDOM.

Conformément aux recommandations de la circulaire, les commissions de surendettement de l'IEDOM ont également procédé à l'harmonisation des modalités de détermination du « budget vie courante » c'est-à-dire le montant à laisser à la disposition du débiteur pour faire face aux charges courantes du ménage. Dans un but de simplification du calcul de ce budget vie courante, certaines dépenses courantes (dépenses d'alimentation, d'habillement, d'hygiène, d'habitation etc.) sont évaluées selon un barème forfaitaire tenant compte de la composition de la famille ;

- enfin, l'abaissement de dix ans à huit ans de la durée maximale des plans de surendettement et la réduction des durées d'inscription au fichier national des incidents de paiement des crédits aux particuliers (FICP - voir *infra*), aux fins de faciliter le rebond des personnes surendettées.

L'activité des commissions de surendettement

Textes de référence

Loi n° 89-1010 du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers, dite « loi Neiertz ».

Loi n° 95-125 du 8 février 1995.

Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998.

Loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003, dite « loi Borloo ».

Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007, dite « du droit au logement opposable ».

Loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation dite « loi Lagarde ».

Décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers.

Textes consolidés (articles L. 330-1 à L. 334-3 et L. 334-11 à L. 334-12, articles R. 331-1 à R. 336-1 et R. 336-5 à R. 336-8 du Code de la consommation).

Article L. 312-1-1 du Code monétaire et financier et arrêté du 24 mars 2011 portant homologation de la norme professionnelle sur les relations entre les établissements teneurs de compte et leurs clients concernés par le traitement d'un dossier en commission de surendettement.

Circulaire interministérielle du 29 août 2011 relative à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers.

Comme en 2010, l'année 2011 a été marquée, dans les départements et collectivités constituant la zone d'intervention de l'IEDOM, par une hausse sensible des dépôts de dossiers de surendettement (+11 %), avec un total de 2 375 dossiers déposés.

L'évolution des dépôts de dossiers en 2011 est également marquée par un fort contraste entre, d'une part, le secrétariat de la Martinique qui enregistre une progression annuelle de 23 % et, d'autre part, les autres secrétariats des commissions de surendettement où la hausse est moins forte : le secrétariat de La Réunion, qui représente plus de la moitié des dépôts de dossiers à l'IEDOM (1 240 dossiers), connaît une hausse de 8 % et les secrétariats de Guyane et de la Guadeloupe enregistrent une hausse limitée à respectivement 6 % et 5 % (après une progression des dépôts de dossiers en 2010 de respectivement 26 % et 19 %).

Les secrétariats ont mis en œuvre les nouvelles modalités instaurées par la loi Lagarde depuis le 1^{er} novembre 2010, en poursuivant leurs efforts pour une orientation rapide et efficace des situations de surendettement dont ils ont à traiter. Les secrétariats ont réussi à adapter leur organisation pour respecter le nouveau délai légal de trois mois pour orienter le dossier soit vers une solution concertée, soit vers la procédure dite de « rétablissement personnel » (PRP), procédure assimilable à la faillite personnelle. Celle-ci a concerné 15 % des dossiers traités en 2011.

Malgré la hausse d'activité, les délais de traitement sont restés contenus en 2011. En outre, les résultats des traitements n'ont pas subi d'inflexions majeures :

- le taux d'orientation en procédure de rétablissement personnel (PRP)¹ ressort en moyenne à 15 % sur 2011, bien inférieur au taux observé en métropole (24 %). Cet écart tient, en particulier, à la jeunesse de la population ultramarine (la reconnaissance d'une situation irrémédiablement compromise est plus difficile à prononcer pour des jeunes gens) et à une fraction plus importante qu'en métropole de personnes ayant bénéficié d'une accession sociale à la propriété dans le cadre d'un dispositif propre à l'Outre-mer (la propriété d'un logement de type très social rend délicate la phase de liquidation des actifs) ;
- le taux de succès en phase amiable² est stable à 54 % par rapport à 2010, mais en diminution de 2 points par rapport à 2009. Ce repli par rapport à 2009 s'explique par l'utilisation moins systématique des moratoires en phase amiable, dorénavant ciblés vers les débiteurs présentant une probabilité raisonnable de retour à meilleure fortune, soit du fait d'entrées prévisibles d'argent (cession d'un patrimoine par exemple), soit par la perspective d'une vraisemblable reprise d'activité professionnelle compte tenu du niveau de formation ;
- le taux de recours à la phase de mesures imposées et recommandées³ gagne 2 points sur un an, à 82 %, contribuant à renforcer l'action des commissions pour un traitement durable de la situation des débiteurs surendettés ;
- le taux de redépôt⁴ de dossiers se maintient à un niveau inférieur à 20 % (autour de 18 %, soit un taux deux fois moins élevé qu'en métropole, 36 %).

Conformément aux dispositions de l'article L. 331-12 du Code de la consommation introduit par la loi Lagarde, les commissions de surendettement ont réalisé leur premier rapport annuel d'activité (voir en annexe synthèse qui porte sur l'année 2011). Ce rapport fait le point sur le nombre de dossiers traités, les mesures prises, la typologie de l'endettement et les difficultés de toute nature rencontrées.

1 Nombre d'orientations par la commission vers la procédure de rétablissement personnel / nombre total de décisions de la commission.

2 Nombre de plans conventionnels conclus / (Nombre de plans conventionnels conclus + nombre de constats de non-accord).

3 Mesuré par le rapport entre le nombre de demandes d'ouverture de la phase de recommandation et le nombre d'échecs en phase amiable, ce taux exprime le pourcentage de dossiers qui, sans solution amiable, parviennent à trouver une solution en recommandation.

4 Dépôts successifs de dossiers de surendettement par une même personne, quelle qu'ait été l'issue du premier dépôt.



La Réunion. Sentier forêt de Belouve.

© David Lauret

Le droit au compte

Texte de référence

Article L. 312-1 du Code monétaire et financier : toute personne physique ou morale domiciliée en France et toute personne physique de nationalité française résidant hors de France, dépourvue d'un compte de dépôt, a droit à l'ouverture d'un tel compte dans l'établissement de crédit de son choix.

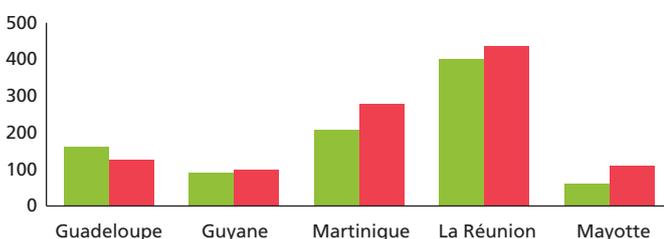
Article D. 312-5 du Code monétaire et financier (introduit par le décret n° 2001-45 du 17 janvier 2001) : il définit les services bancaires de base devant être délivrés gratuitement dans le cadre du droit au compte.

Les particuliers résidant en France ou de nationalité française résidant hors de France, ne disposant pas de compte bancaire, peuvent bénéficier de la procédure dite « du droit au compte », c'est-à-dire demander à la Banque de France ou, dans les DCOM, à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, la désignation d'office d'une banque qui sera tenue de leur ouvrir un compte permettant d'accéder gratuitement aux services bancaires de base. La Banque de France, ou l'IEDOM, dispose alors d'un jour ouvré pour traiter cette demande et désigner un établissement.

Depuis avril 2006, l'intéressé peut également donner mandat à l'établissement qui lui refuse l'ouverture d'un compte pour transmettre à la Banque de France, ou à l'IEDOM, sa demande d'exercice du droit au compte, accompagnée d'une lettre de refus d'ouverture de compte.

En 2011, 1 049 personnes ont bénéficié de la procédure du droit au compte dans la zone d'intervention de l'IEDOM, soit une hausse de 14 % par rapport à 2010. Alors que la Guadeloupe connaît un recul du nombre de demandes (-22 %), les autres

Droit au compte dans les DCOM



2010 2011

DCOM enregistrent une hausse des demandes, notamment Mayotte où la progression est très forte (+83 %) avec 110 demandes de droit au compte, contre 60 l'année précédente.

La gestion des fichiers relatifs aux particuliers

Le fichier des incidents de paiement sur les crédits aux particuliers (FICP)

Textes de référence

Loi du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés des particuliers et des familles.

Loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (article L. 333-4 et L. 333-5 du Code de la consommation).

Textes consolidés (articles L. 333-4 à L. 333-6 du Code de la consommation).

Arrêté du 26 octobre 2010 relatif au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers.

Le FICP DOM a été intégré en 2003 dans le FICP national, géré par la Banque de France. Depuis lors, toutes les déclarations (incidents et radiations) des DOM et des collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont adressées au FICP national selon les procédures en vigueur en métropole.

Conformément à la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation dite « loi Lagarde », les prêteurs sont tenus, depuis le 1^{er} mai 2011, de consulter systématiquement et préalablement à l'octroi de tout concours, le fichier national des incidents de remboursement des crédits des particuliers (FICP), désormais actualisé en temps réel (contre un rafraîchissement mensuel jusqu'alors).

Dans le cadre de cette même loi, les durées d'inscription au FICP liées aux mesures de surendettement ont été réduites : en principe conservée pendant toute la durée d'exécution du plan de surendettement, soit huit ans au maximum, une inscription au FICP pourra être réduite à cinq ans si le débiteur exécute les mesures entérinées par la commission sans incident durant cette période. En cas de procédure de rétablissement personnel, la durée de l'inscription au FICP est également ramenée de huit ans à cinq ans.

Le fichier des incidents sur chèques et des retraits de cartes bancaires (FCC) et le fichier des comptes d'outre-mer (FICOM)

Textes de référence

Loi n° 91-1382 du 30 décembre 1991.

Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001.

Décret n° 2011-358 du 30 mars 2011 modifiant des dispositions du livre VII du Code monétaire et financier relatives aux comptes bancaires.

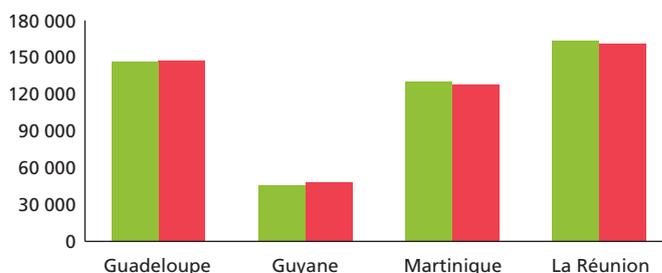
Textes consolidés (articles L. 131-85 à L. 131-86, L. 711-8 à L. 711-8-1, R. 131-26 à R. 131-45, R. 711-10 à R. 711-12 du Code monétaire et financier, R. 721-1 à R. 721-2, R. 731-1 à R. 731-2).

Règlement n° 86-08 du 27 février 1986 du Comité de la réglementation bancaire.

Conformément à l'article L. 711-8 du Code monétaire et financier, l'IEDOM exerce, dans son champ de compétence territoriale et en liaison avec la Banque de France, les attributions dévolues à la centralisation des incidents de paiement portant sur les chèques et les cartes bancaires (fichier central des chèques – FCC).

Dans les cas particuliers de Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, les établissements de crédit doivent également déclarer au « Fichier des comptes d'outre-mer » (FICOM) l'ensemble des comptes de la clientèle sur lesquels des chèques peuvent être tirés. Le FICOM est un fichier interbancaire géré par l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), dont la finalité est d'assurer la sécurité des chèques. L'article 89 de la loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière a introduit un article L. 711-8-1 dans le Code monétaire et financier, qui dispose que, par exception au secret professionnel de l'IEDOM, les comptables publics à Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon sont en droit d'obtenir, sur demande expresse auprès de l'IEDOM, la communication des informations relatives aux comptes sur lesquels des chèques peuvent être tirés, pour

Évolution du stock des incidents de paiement sur chèques



décembre 2010 décembre 2011

leur permettre d'assurer les opérations de recouvrement des créances publiques.

Le stock du nombre d'incidents de paiement sur chèques de la zone IEDOM est, à fin 2011, en très légère baisse (-0,2 %), passant de 496 486 en décembre 2010 à 495 672 en décembre 2011.

Le nombre de personnes physiques en situation d'interdit bancaire à fin 2011 est en augmentation de 2,1 % sur un an et le nombre de personnes morales en situation d'interdit bancaire de 6,4 %.

Le droit d'accès aux fichiers

Texte de référence

Loi du n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite loi « Informatique et Libertés ».

La loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 prévoit que toute personne justifiant de son identité a le droit d'interroger les services ou organismes chargés de mettre en œuvre des traitements automatisés, en vue de savoir si ces traitements portent sur des informations nominatives la concernant et, le cas échéant, d'en obtenir communication et rectification si nécessaire.

Saint-Pierre-et-Miquelon. Langlade.



© Nicolas Macquereon

Dans ce cadre, l'IEDOM a permis en 2011 l'exercice par des résidents de sa zone d'intervention de 31 314 demandes de droit d'accès aux fichiers de la Banque de France (+38 % par rapport à 2010), dont 15 088 au FCC (+37 %), 16 162 au FICP (+38 %) et 64 au FNCL (-65 %). L'augmentation des demandes de droit d'accès doit être rapprochée des évolutions induites par la Loi Lagarde (fin des pénalités libératoires à verser au Trésor public comme condition à toute radiation du FCC, qui a pu entraîner un regain d'intérêt des personnes inscrites pour être radiées du fichier ; consultation obligatoire du FICP avant tout octroi de crédit qui a pu inciter les personnes concernées à s'enquérir plus souvent de leur situation au regard du FICP).

LE CONTRÔLE INTERNE, LA MAÎTRISE DES RISQUES, LA SÉCURITÉ ET LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

La maîtrise des risques opérationnels constitue l'objectif majeur du dispositif de contrôle interne de l'IEDOM.

Bien que n'étant pas directement concerné par les règlements du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financière (CCLRF), l'IEDOM a mis en place un dispositif adapté et structuré.

L'organisation du contrôle interne

Le contrôle interne s'inscrit dans un dispositif global avec quatre niveaux de contrôle :

- **le contrôle hiérarchique** s'exerce au sein de chaque métier au siège et en agences au travers de corps de procédures et de méthodes incluant les processus de contrôle propres au métier ;

- **le contrôle permanent** s'organise autour :

- des responsables métiers qui définissent les procédures opérationnelles et de contrôle, et veillent à leur application dans les services ;
- de la division contrôle de gestion qui assure la définition, le suivi et le contrôle des budgets, veille au meilleur usage des fonds de l'IEDOM et rend compte à la direction générale ; son responsable est secrétaire du Comité budgétaire ;
- du pôle sécurité des systèmes d'information (SSI) : en charge du contrôle de la sécurité des systèmes d'information, ce pôle a également un rôle de conseil auprès de la direction, à laquelle il est rattaché ; son responsable est secrétaire du Comité de sécurité des systèmes d'information (COSSI) ;
- des directions d'agences qui rendent compte à la direction générale de leurs actions et, plus particulièrement, de leurs diligences en matière de contrôle interne ; elles disposent de l'autorité hiérarchique et de contrôle sur les différents métiers qu'elles exercent ;
- des cellules de contrôle interne (CCI) en agence : chaque agence, dans les cinq départements d'outre-mer, est dotée d'une CCI ; une délégation expresse est donnée dans ce domaine à l'adjoint au directeur à Saint-Pierre-et-Miquelon. Les agents des CCI disposent de programmes de travail établis pour chacune des activités de l'IEDOM ;

- **le contrôle périodique** est exercé par l'Inspection générale, rattachée à la direction générale et qui a compétence tant sur le siège que sur les agences ; ses rapports sont communiqués au comité d'audit de l'IEDOM ainsi que, par ailleurs, au Contrôleur général de la Banque de France ;

- **le contrôle externe** est réalisé par des entités extérieures à l'IEDOM (commissaires aux comptes, Cour des comptes, la Banque de France pour les activités relevant du Système européen des banques centrales...).

La direction générale rend compte de ses actions, en termes d'audit et de contrôle, par un rapport annuel au Comité d'audit et au Conseil de surveillance. Le Comité d'audit et le Conseil

Guyane. Exploitation à Régina (pour la scierie Patoz).



de surveillance reçoivent également le rapport des commissaires aux comptes et, le cas échéant, sont destinataires des rapports de la Cour des comptes ou de tout autre organe de contrôle public mandaté par l'État.

Pour s'assurer des actions de contrôle interne, la direction générale s'appuie sur :

- le **Comité de contrôle interne**, présidé par le directeur général, qui a pour rôle l'examen :
 - du programme prévisionnel des missions de l'Inspection ;
 - des conclusions des rapports de l'Inspection et des commissaires aux comptes ;
 - des recommandations résultant de ces rapports et des suites qui leur sont réservées ;
 - des rapports du contrôle interne ;

et pour mission de valider les plans de prévention des risques ;

- plusieurs comités dédiés, présidés par le directeur général ou le directeur :
 - le **Comité stratégique informatique**, qui couvre l'ensemble des projets concernant les systèmes d'information (systèmes d'information, infrastructures et organisation des moyens) ;
 - le **Comité stratégique du patrimoine immobilier**, qui est chargé d'élaborer les choix immobiliers et de piloter la conduite de ces projets ;
 - le **Comité budgétaire**, qui a pour rôle de définir annuellement les enveloppes budgétaires et de préparer les propositions budgétaires pour le Conseil de surveillance, de suivre la réalisation des budgets et d'effectuer les arbitrages nécessaires ;
 - le **Comité des publications**, qui a notamment pour rôle de veiller au risque d'image au travers des publications ou du site Internet de l'IEDOM.

La maîtrise des risques

La maîtrise des risques est un objectif majeur du contrôle interne à l'IEDOM. À cet effet, l'Institut a mené en 2011 un chantier de cartographie des risques destiné à renforcer le contrôle interne. La mise en œuvre d'un nouveau cadre commun de maîtrise des risques, décliné de celui de la Banque de France et adapté aux spécificités de l'IEDOM, a permis :

- d'aider les métiers à mieux identifier et qualifier leurs risques, par grands processus, sur la base d'un canevas méthodologique commun ;
- d'analyser les dispositifs en place au regard des risques identifiés et de proposer le cas échéant des leviers d'amélioration ;
- de centraliser et synthétiser une information harmonisée sur la maîtrise des risques.

Le dispositif s'inspire des meilleures pratiques et standards internationaux (COSO 2, Comité de Bâle, AMF...).

Les résultats de ce chantier de cartographie des risques (processus, risques inhérents, dispositif existant, risques résiduels, plans d'actions) ont été présentés au Comité d'audit de



Guyane. Fleur dans la forêt guyanaise.

la Banque de France et transmis au Comité d'audit de l'IEDOM en décembre 2011.

Afin de poursuivre cette dynamique, des risk managers ont été désignés auprès des responsables métier du siège et une division « Maîtrise des risques » a été créée au premier trimestre 2012. Celle-ci a en particulier pour mission de :

- promouvoir la « culture risques » à l'IEDOM ;
- faire vivre le nouveau cadre commun de maîtrise des risques, tant au siège qu'en agences ;
- aider le réseau de risk managers du siège et les cellules de contrôle interne des agences à mettre en œuvre au quotidien leur dispositif de maîtrise des risques (définition et déploiement des procédures de contrôle permanent, cohérence d'ensemble des processus de contrôle interne, suivi des incidents) ;
- assurer les reportings et synthèses consolidés.

La sécurité des personnes et des biens

Les principaux axes de travail dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens sont les suivants :

- la définition de la politique de sécurité de l'IEDOM et de son évolution ;
- la rédaction et la maintenance des procédures de sécurité en partenariat avec les services (siège et agences) ;
- la centralisation, l'analyse technique et l'exploitation des travaux accomplis par les responsables de sécurité des agences ;
- le contrôle de la sécurité des services du siège ;



Saint-Pierre-et-Miquelon. Langlade.

© Patrick Hacala

- l'appui technique pour la mise en place, le contrôle et l'amélioration des systèmes de sécurité physiques et électroniques destinés à assurer la sécurité des personnes, des valeurs et des biens dans les agences ;
- le développement des actions de formation face aux différents risques internes et externes ainsi que la mise en œuvre de dispositions de gestion de crise.

En 2011, les acteurs du métier Sécurité ont plus particulièrement œuvré :

- au remplacement de matériels de sécurité dans les agences ;
- à l'avancement des chantiers liés à la maîtrise des risques (Plan de continuité d'activité et Cartographie des risques) ;
- au lancement d'un audit externe des procédures de sécurité en vigueur à l'IEDOM.

La sécurité des systèmes d'information

Les agences de l'Institut d'émission sont toutes situées dans des zones géographiques exposées à des risques naturels. Cette situation a justifié, entre autres, la recherche de solutions de continuité pour ses activités essentielles.

La place de l'Institut dans le système financier et bancaire local lui impose de rechercher, avec les autres acteurs de la place, une meilleure résilience aux risques systémiques. Cette démarche, engagée il a deux ans, s'est poursuivie en 2011 avec la mise en œuvre des solutions élaborées dans le cadre de ce projet. Les solutions définies ont nécessité une forte collaboration avec les autres acteurs de place, en particulier ceux de la filière fiduciaire comme les banques et les transporteurs de fonds.

Par ailleurs, les évolutions technologiques ainsi que le foisonnement des nouveaux outils de communication continuent de nourrir nos préoccupations. Notre objectif principal demeure le maintien de l'exposition aux risques des systèmes d'information de l'Institut à un niveau « acceptable ». Pour y parvenir, plusieurs actions concrètes ont encore été réalisées cette année comme la révision de notre politique de protection des données, notamment le renforcement du dispositif de chiffrement des informations sensibles, ou l'audit de robustesse d'une partie de nos systèmes d'information.

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

L'organisation du dispositif de l'IEDOM en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) repose sur les mêmes principes que ceux en vigueur à la Banque de France.

Une cellule de lutte anti-blanchiment assure un suivi des pratiques en matière de LCB-FT. Son responsable est le correspondant TRACFIN pour l'Institut.

L'IEDOM est essentiellement concerné par les échanges de numéraire à ses guichets. Ces opérations font l'objet de contrôles et donnent éventuellement lieu à des déclarations de soupçon à la cellule de renseignement financier TRACFIN. Le personnel de l'Institut est particulièrement sensibilisé à ce dispositif. L'IEDOM n'ayant pas de comptes bancaires ouverts dans ses livres au nom de personnes morales ou de personnes physiques autres que ceux du Trésor public, son exposition au risque de blanchiment est réduite. Il n'est pas tiré de chèque et ne détient pas dans ses livres de portefeuille titres. Par ailleurs, l'IEDOM n'effectue les opérations avec l'étranger que pour le compte du Trésor public. Occasionnellement il effectue des virements pour payer un nombre restreint de ses fournisseurs étrangers.

Depuis 2010 l'IEDOM participe aux travaux du Comité de coordination de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme institué sur décision du gouverneur de la Banque de France. Ce comité vise à déterminer les voies concrètes d'actions possibles pour améliorer la LCB-FT au sein de la Banque de France et des Instituts intervenant outre-mer. Il aborde les aspects organisationnels et réglementaires ainsi que les besoins en formation des personnes dont les activités sont exposées au risque LCB/FT.

Par ailleurs en tant qu'animateurs de place bancaire, les agences de l'IEDOM font régulièrement des rappels à la vigilance auprès des dirigeants des établissements de crédit sur la LCB-FT. Cela concerne en particulier les textes généraux suivants, adoptés au cours de ces dernières années :

- les ordonnances n° 2009-103 et 2009-104 du 30 janvier 2009 et n° 2009-865 du 15 juillet 2009 relatives respectivement à la transposition de la troisième directive anti-blanchiment et à l'application de ces dispositions aux zones outre-mer ;

- l'arrêté du 10 septembre 2009 relatif à l'activité de changeur manuel;
- l'arrêté du 29 octobre 2009 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement;
- l'autorisation unique AU-003 délivrée par la CNIL, actualisée le 16 juin 2011, permettant aux professionnels, sur la base d'une autorisation unique, d'effectuer les traitements des données à caractère personnel pour leurs besoins en matière de LCB-FT;
- l'arrêté du 27 juillet 2011 relatif à la liste des pays tiers équivalents en matière de LCB-FT mentionnée au 2° du II de l'article L 561-9 du Code monétaire et financier;
- enfin, les différentes lignes directrices et principautés d'application sectorielles adoptées par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), notamment celles relatives à la déclaration de soupçon, aux échanges d'information, au bénéficiaire effectif et à la tierce introduction (voir le site de l'ACP www.acp.banque-france.fr sur ces sujets).

L'année 2011 a surtout été marquée par la publication de deux rapports importants :

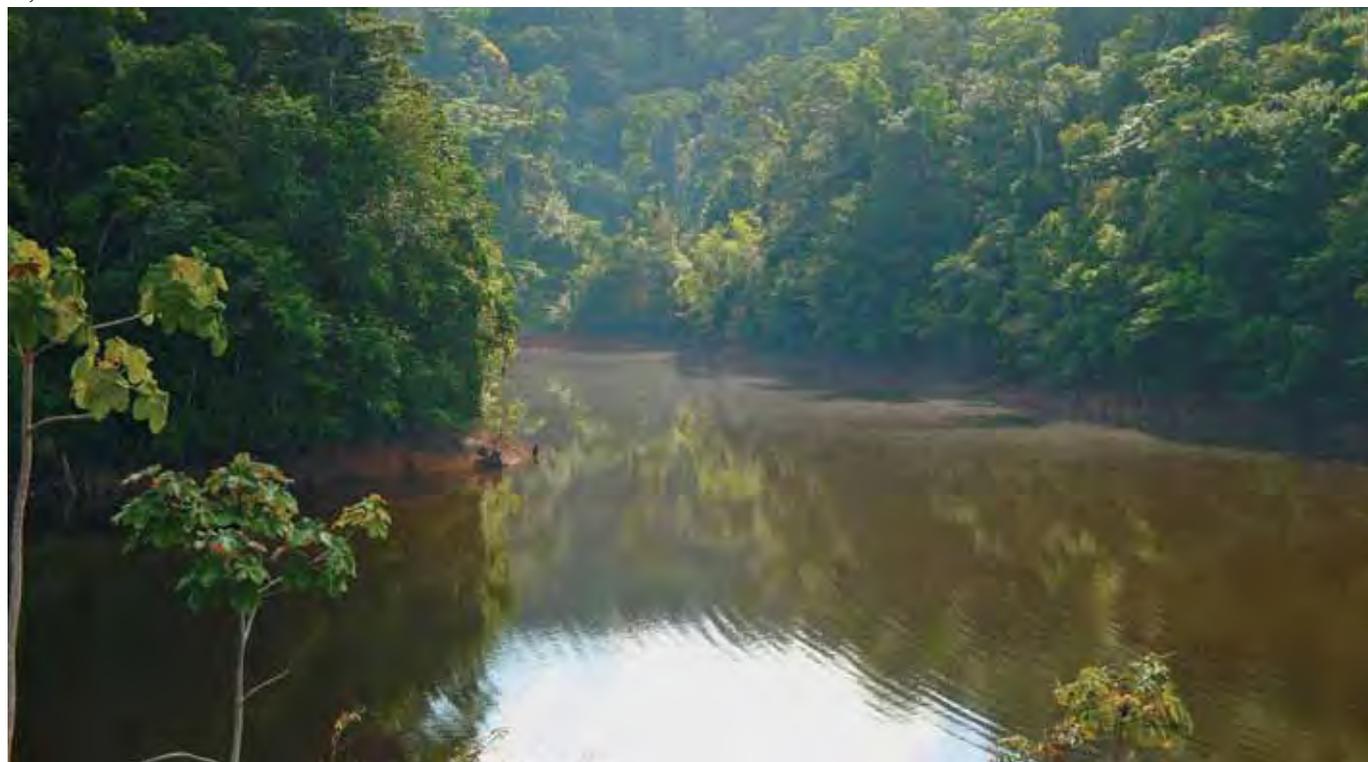
- celui sur l'évaluation de la menace en matière de blanchiment de capitaux, publié par le Conseil d'orientation de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, disponible sur le site de l'ACP;
- et celui relatif à l'évaluation mutuelle de la France par le GAFI, qui souligne le degré élevé de respect par notre pays des standards internationaux en matière de LCB-FT, disponible sur le site du GAFI.

Parmi les préconisations du GAFI figure la nécessité d'amplifier les contrôles sur place à l'égard de l'ensemble des catégories d'assujettis aux règles LCB-FT, y compris pour le secteur financier. Aussi, pour atteindre cet objectif, l'Autorité de contrôle prudentiel et l'IEDOM ont-ils convenu de déployer en commun leurs efforts, à travers la renégociation de la convention entre l'ACP et l'IEDOM, en étendant les missions exercées par l'Institut pour le compte de l'ACP à trois missions spécifiques nouvelles :

- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme pour développer les contrôles sur place outre-mer, dans le prolongement des conclusions de la récente évaluation de la France par le GAFI;
- le contrôle des pratiques commerciales, conformément aux nouvelles missions qui incombent à l'ACP en la matière;
- et la prévention de l'exercice illégal des métiers dans le secteur de la banque et de l'assurance.

Cette convention, signée le 19 décembre 2011, prévoit la création au sein des Instituts d'un poste de « conseiller ACP » rattaché au directeur général, conjointement désigné par le secrétaire général de l'ACP et le directeur général des Instituts. Le conseiller ACP a notamment pour mission d'amplifier la présence de place et l'action préventive sur les domaines précités à l'égard des professionnels installés dans les zones ultramarines (établissements de crédit, changeurs manuels, organismes d'assurance, courtiers...) et de développer sur ces mêmes thèmes la réalisation des contrôles sur place, en coordonnant au sein de l'Institut un pôle d'expertise.

Guyane. Vers Petit-Saut.



La convention prévoyant que le conseiller ACP peut exercer d'autres fonctions au sein de l'Institut, il a été convenu qu'il piloterait la fonction LCB-FT propre à l'IEDOM et les fonctions LCB-FT que l'IEDOM exerce pour le compte de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de la convention, conclue avec cette dernière en février 2010. Cette coopération AMF/IEDOM devrait déboucher en 2012 sur un renforcement des contrôles des conseillers en investissement financier (CIF) dans le prolongement des actions engagées au cours des deux derniers exercices qui se sont déjà traduites par la production de quatre rapports d'inspection concernant ces assujettis.

L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE

Une part importante de l'activité de 2011 a porté sur l'offre en matière d'analyse conjoncturelle.

Après le passage des bulletins économiques trimestriels et du 4 pages « Conjoncture Outre-mer » sous la forme de notes expresses « Tendances conjoncturelles », les travaux ont porté sur les annexes statistiques qui sont désormais diffusées séparément par Internet : leur rénovation s'achèvera pour la publication du deuxième trimestre 2012.

Les enquêtes de conjoncture ont fait l'objet de nombreuses améliorations méthodologiques.

Le thème transversal 2011, qui vise à analyser la dynamique économique et financière des entreprises ultramarines sur dix ans et à comprendre comment les différentes crises ont impacté leur activité, a donné lieu à d'importants travaux sur les bases de données entreprises. Les notes siège et agences devraient être publiées au cours du second semestre 2012.

Un accent particulier a été porté, en 2011, sur la formation, avec la mise en place d'une série de formations régionales écono-

miques et statistiques. Les sessions ont eu lieu aux Antilles-Guyane en juin, à Paris en décembre et la dernière dans l'océan Indien en février 2012.

Le partenariat CEROM s'est poursuivi avec une refonte du site Internet (mis en production en septembre 2011), plusieurs études locales (Les entreprises à La Réunion, Guyane-Amapa), les travaux sur les tableaux de bord. Une conférence « Créer de la valeur ajoutée et de l'emploi en outre-mer » a été organisée par l'AFD en partenariat avec CEROM le 25 novembre. La fin de l'année a été marquée par les débuts de préparation du séminaire technique 2012 (rencontre organisée tous les deux ans entre partenaires afin de partager des réflexions méthodologiques et de réfléchir sur les thèmes d'études).

Des versions en langue anglaise des panoramas et des synthèses de certaines géographies ont été mises en ligne sur le site Internet de l'IEDOM.

Enfin, la cartographie des risques des métiers études et balance des paiements a été mise au point.

LA COMMUNICATION EXTERNE

Adossé à la Banque de France et, de ce fait, intégré à l'Eurosystème, l'IEDOM s'est doté d'une politique de communication externe adaptée à sa situation institutionnelle. Cette politique est conduite avec la double préoccupation :

- d'assurer la meilleure visibilité à l'IEDOM en tant qu'institution autonome vis-à-vis du monde économique et financier comme du grand public ;
- de conforter la position de l'IEDOM comme pôle de référence pour l'Outre-mer tant vis-à-vis de la Banque de France et de l'Eurosystème que des pouvoirs publics nationaux et locaux.

Martinique. Forêt du Précheur.



Pour cela, l'Institut s'attache à mettre en évidence les deux grandes responsabilités qui lui sont confiées :

- être une banque centrale déléguée, partie intégrante de l'Eurosystème et travaillant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ;
- œuvrer au service de l'Outre-mer grâce à son capital d'expertise et de connaissance des économies ultramarines.

Cette politique de communication s'insère dans le cadre général de la politique de communication de la Banque centrale européenne et de la Banque de France.

Elle s'exprime notamment dans deux conférences de presse annuelles au siège et/ou en agence : l'une mi-mars, à l'occasion d'un point sur l'évolution des économies d'outre-mer au cours de l'année précédente, l'autre fin juin, lors de la parution du rapport annuel de l'IEDOM et des monographies relatives aux zones d'intervention de l'Institut.

Les agences jouent un rôle important dans la communication externe de l'Institut ; leur action dans ce domaine prolonge les initiatives prises par le siège et concourt à affirmer leur présence et leur rayonnement de place.

De ce point de vue, la mission des agences est triple :

- faire connaître leurs travaux aux partenaires locaux et leur fournir une appréciation de la situation économique et financière de la géographie concernée ;
- relayer les messages délivrés par la direction générale en les déclinant localement ;
- se faire l'écho des messages de la Banque de France et, plus largement, diffuser les informations émanant de l'Eurosystème.

Le site Internet de l'IEDOM, www.iedom.fr

Le site institutionnel contient de nombreuses informations, intéressant un large public.

Les pages ouvertes au public permettent de consulter :

- des informations générales : présentation des missions et de l'organisation de l'IEDOM, communiqués de l'IEDOM...
- de renseignements pratiques : coordonnées du siège et des agences de l'IEDOM, plan d'accès, liens vers les sites Internet locaux (banques, administrations...)...

De nombreuses possibilités de téléchargement gratuit sont offertes, elles portent sur l'ensemble des publications de l'IEDOM (voir ci-après) ainsi que sur des documents tels que les dossiers de surendettement et leur notice explicative, des notes d'instructions,...

L'espace « Abonnés » correspond à un ensemble de pages sécurisées permettant aux établissements de crédit – seuls habilités à y avoir accès – de disposer d'informations financières sur les entreprises des DCOM. Pour l'essentiel, il s'agit de renseignements relatifs aux entreprises : cotation, documentations comptables, fiches signalétiques, incidents de paiement sur effets, risques bancaires, arriérés sociaux, crédits douteux...



H. Richard © ONF

Guyane. *Eschweilera alata*.

Les publications de l'IEDOM

Les publications de l'année 2011 sont présentées en annexe.

Le rapport annuel de l'IEDOM

Le rapport annuel décrit l'activité et les comptes annuels de l'IEDOM. Il comprend une présentation de l'organisation de l'Institut, de ses métiers et de ses outils, ainsi qu'une rétrospective de l'évolution économique, monétaire et du système bancaire et financier de sa zone d'intervention, pendant l'année écoulée.

Les monographies annuelles des géographies ultramarines

Chacune des huit géographies composant la zone d'intervention de l'IEDOM fait l'objet d'une monographie annuelle présentant de façon détaillée les caractéristiques structurelles, le panorama de l'économie, les secteurs d'activité, l'évolution monétaire et financière et les perspectives de chaque département ou collectivité.

Ces monographies constituent des documents de référence, visant particulièrement à permettre à un observateur extérieur d'approfondir sa connaissance de la géographie concernée.



Guyane. Sur la piste de Saint-Elie, en forêt primaire : arbres à contreforts (Angélique au premier plan).

L'observatoire des tarifs bancaires

Conformément à la demande du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, l'IEDOM publie depuis fin 2009 un Observatoire des tarifs bancaires dans les DCOM pour renforcer la transparence et mieux suivre les évolutions tarifaires. Cette mission a été officialisée par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. L'Observatoire des tarifs bancaires IEDOM fait l'objet d'une publication semestrielle et d'un rapport annuel d'activité publié pour la première fois en novembre 2011.

L'Observatoire des tarifs bancaires est établi sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Leur collecte est opérée semestriellement, sur les tarifs en vigueur au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre de chaque année.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, cet observatoire présente des tarifs moyens (pondérés par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par chaque établissement) par géographie pour une trentaine de tarifs bancaires s'appliquant aux opérations les plus courantes. Il retrace également leur évolution sur les trois dernières années. Des tarifs moyens pour l'ensemble de la zone sont également calculés (pondération par le poids de chaque place bancaire).

Le bulletin trimestriel de conjoncture financière et bancaire

Le bulletin de conjoncture financière et bancaire retrace chaque trimestre, dans chaque DOM ou collectivité, les statistiques financières relatives à l'évolution par catégorie et par agent, des dépôts, de l'épargne et des crédits consentis. Une enquête de conjoncture auprès des établissements de crédit permet d'informer les lecteurs des évolutions attendues et prévues des principaux indicateurs financiers.

Les notes expresses

L'IEDOM publie des études ayant trait à l'économie de sa zone d'intervention ou à son financement, en fonction de l'actualité ou de la disponibilité d'informations particulières : ce sont les « Notes expresses ».

Complément des autres publications, les « Notes expresses » reposent sur des données chiffrées et contrôlées qui émanent des établissements de crédit, des administrations, des entre-

prises ou des fichiers gérés par l'IEDOM. Elles se présentent sous forme d'études synthétiques de quatre pages déclinées en trois sous-collections : « Tendances », « Portrait » et « Éclairage ».

/ Tendances

Il s'agit de publications conjoncturelles :

- « Premières tendances » : premiers résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture auprès des entreprises (sous un format de 2 pages) ;
- « Conjoncture outre-mer » : synthèse de l'évolution trimestrielle de la conjoncture économique pour l'ensemble des géographies de l'outre-mer français (sous un format de 4 pages) ;
- « Tendances conjoncturelles » : évolution trimestrielle de la conjoncture économique par géographie (sous un format de 4 pages).

/ Portrait

Cette sous-collection regroupe les études appelées à servir de référence pendant un laps de temps assez long (au moins un an). On y trouve notamment les Panoramas (présentation harmonisée et synthétique de chaque géographie - caractéristiques structurelles, démographiques, économiques, financières -) et les notes de synthèse conjoncturelle annuelle.

/ Éclairage

Dans « Éclairage » figurent les notes ponctuelles qui sont souvent des notes d'étude (thème transversal, synthèse des Notes de l'Institut d'émission, étude sur un thème spécifique).

La Lettre de l'Institut d'émission

Cette lettre, à parution mensuelle, est rédigée dans chaque agence¹. Elle regroupe, d'une part, des informations internationales et nationales communes afférentes au secteur bancaire, à la monnaie et, d'autre part, des informations relatives aux principaux acteurs économiques et financiers et aux activités de place de l'Institut. Une édition nationale qui résulte de la compilation des lettres des différentes agences est également diffusée.

Les Notes de l'Institut d'émission

Ponctuellement, l'IEDOM publie des études sur des thèmes variés, ayant trait à l'économie de sa zone d'intervention ou à

son financement, en fonction de l'actualité ou de la disponibilité d'informations particulières. Ces documents reposent sur des données chiffrées et contrôlées qui émanent des établissements de crédit, des administrations, des entreprises ou des fichiers gérés par l'IEDOM.

Les publications CEROM

Le projet CEROM (Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-Mer), mis en place en 2004, permet de contribuer au développement progressif d'une capacité d'analyse des évolutions économiques ultramarines. Il s'agit d'un projet conduit en partenariat entre l'Agence française de développement, l'INSEE et l'IEDOM. Ce projet s'articule autour de trois volets : l'élaboration de comptes économiques rapides, la confection d'indicateurs synthétiques de conjoncture, la promotion de l'analyse économique à travers la réalisation régulière d'études d'ensemble.

Sont ainsi publiés :

- trimestriellement, des tableaux de bord CEROM qui rassemblent, sous forme de tableaux et de graphiques, une série d'indicateurs sectoriels ou macroéconomiques, significatifs et accessibles ;
- ponctuellement, des études macroéconomiques ou thématiques sur les collectivités d'outre-mer.

LA COOPÉRATION RÉGIONALE

Dans le cadre de ses activités, l'IEDOM a développé des axes de coopération régionale, notamment dans l'océan Indien. L'objectif est double : d'une part, mieux faire connaître l'IEDOM comme Banque centrale déléguée agissant au nom de la Banque de France et représentant l'Eurosystème dans l'Outre-mer français ; d'autre part, partager les expériences sur les métiers communs et développer de véritables projets de coopération.

La coopération entre l'IEDOM et la Banque centrale des Comores (BCC), qui porte sur les domaines de l'informatique, de la sécurité des biens et des personnes, du contrôle interne et du fiduciaire s'est poursuivie de manière opérationnelle tout au long de l'année 2011. Une mise à jour des protocoles d'accord concernant les trois premiers domaines a été signée le 17 juin 2011.

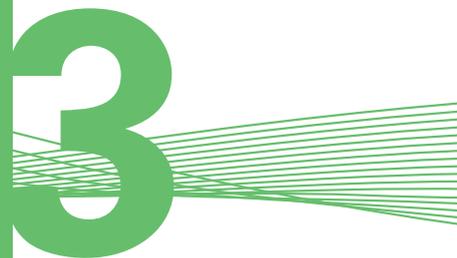
¹ Depuis 2005, la Lettre de l'Institut d'émission de Saint-Pierre-et-Miquelon paraît tous les trimestres et non plus tous les mois.

Guyane. Sous-bois (nid de termites sur tronç). Arboce, forêt secondaire de 29 ans.





LE SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER



56 L'organisation

58 Les actifs et les passifs
financiers des agents
économiques

61 Les comptes d'exploitation
des établissements de crédit



Guadeloupe. Chutes du Carbet.

© Didier Bahut

L'ORGANISATION

À l'exception des caisses de Crédit municipal, toutes les catégories d'établissements de crédit (telles que définies par l'article L 511-9 du Code monétaire et financier) sont présentes dans les cinq DOM et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy (cf. annexe). À la fin de l'année 2011, on dénombre 41 établissements de crédit disposant d'une implantation locale, dont 21 banques, 17 sociétés financières, 2 institutions financières spécialisées et 1 établissement non soumis à la loi bancaire. Par ailleurs, 150 établissements qui ne disposent pas de représentation locale interviennent directement dans les DCOM depuis la métropole dans le financement des entreprises et des administrations publiques locales.

Si le système bancaire des départements et collectivités d'outre-mer (DCOM) conserve des caractéristiques qui lui sont propres, notamment en raison de la taille des marchés, les évolutions récentes l'amènent progressivement à converger vers le système métropolitain. La quasi-totalité des établissements exclusivement locaux a disparu au profit de rapprochements avec de grands groupes bancaires métropolitains, dans le sillage des mouvements de concentration observés sur le plan national.

Dans les DCOM, la densité bancaire et la bancarisation¹ de la population sont en moyenne inférieures à celles de la métropole.

En termes de bancarisation, les DCOM enregistrent en moyenne 0,82 compte à vue par habitant en 2011, soit un niveau inférieur à celui constaté en métropole (1,22 compte à vue par habitant). Saint-Pierre-et-Miquelon (1,22), la Martinique (1,12) et la Guadeloupe (1,10) affichent un nombre de comptes à vue par habitant voisin de celui de la métropole. Inversement, la bancarisation reste faible à Mayotte ainsi qu'en Guyane, avec respectivement 0,28 et 0,51 compte à vue par habitant. La Réunion se situe quant à elle dans la moyenne des DCOM (0,81).

En 2011, la couverture bancaire dans les DCOM a augmenté avec la création nette de 13 guichets, ce qui porte leur nombre total à 637 unités. Bien qu'en amélioration, leur densité, avec 1 guichet pour 3300 habitants, demeure inférieure à celle de la métropole (1 guichet bancaire pour 1620 habitants). La situation par département est contrastée : alors que la densité à Saint-Pierre-et-Miquelon dépasse le ratio hexagonal (1 guichet bancaire pour 1020 habitants), la Guyane et surtout Mayotte se situent nettement en dessous de ce ratio, avec respectivement 1 guichet pour 5760 et 7460 habitants. La Guadeloupe et la Martinique affichent une densité supérieure à la moyenne des DCOM (avec respectivement 1 guichet pour 2661 et 2625 habitants), alors que pour La Réunion le ratio est de 1 guichet pour 3440 habitants.

Parallèlement, l'installation de nouveaux DAB-GAB s'est poursuivie, avec 69 unités en un an. La densité s'élève à 1 DAB-GAB pour 1420 habitants en moyenne dans les DCOM. La Guadeloupe et la Martinique sont les mieux équipées, avec une densité proche de celle de la France métropolitaine (1 DAB-GAB pour environ 1120 habitants). À l'inverse, Mayotte et la Guyane ont respectivement 1 DAB-GAB pour 3585 et pour 2110 habitants. La Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon se situent légèrement en dessous de la densité moyenne des DCOM (respectivement 1627 et 1521 habitants par DAB-GAB).

Ces évolutions s'accompagnent d'une progression modérée (+0,7 %) des ouvertures de comptes bancaires en 2011, dont le nombre dépasse 4,9 millions. Le nombre de cartes bancaires en circulation dans les DCOM atteint 2,2 millions, soit une progression de 2,3 % par rapport à l'année précédente.



Guyane. Tronc doré de bois palika, *Capirona decorticans*. Grand arbre peu commun de la forêt primaire et plus rarement encore des forêts secondaires.

Marie-Françoise Prévost © IRD

¹ Nombre de comptes à vue par habitant. Les estimations du nombre d'habitants sont celles de 2006 pour Saint-Pierre-et-Miquelon, 2007 pour Mayotte et 2010 pour les autres géographies. Les données concernant la métropole sont de 2010.

Le système bancaire dans les DCOM

	Décembre 2009	Décembre 2010	Décembre 2011*
Établissements de crédits locaux	41	41	41
Banques	21	21	21
Sociétés financières	17	17	17
Autres	3	3	3
Nombre de guichets bancaires**	620	624	637
Nombre de guichets automatiques**	1 291	1 405	1 475
Nombre de comptes bancaires**	4 814 945	4 877 223	4 910 180
Nombre de cartes bancaires en circulation**	2 054 065	2 149 307	2 198 011

* Données 2011 provisoires.

** Données 2009 et 2010 révisées par rapport aux publications antérieures.



Saint-Pierre-et-Miquelon. Sorbier à l'Anse à Henry.

© Patrick Boez

LES ACTIFS ET LES PASSIFS FINANCIERS DES AGENTS ÉCONOMIQUES

Les actifs financiers des agents économiques

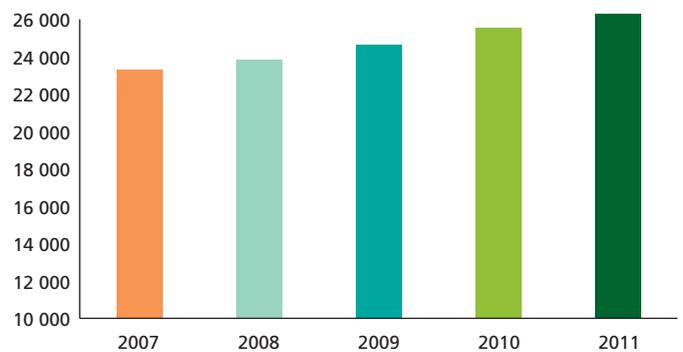
Au 31 décembre 2011, le total des **actifs financiers** collectés par les établissements de crédit des DCOM est de **26,3 milliards d'euros**, en hausse de près de 3 % sur l'année. Les actifs financiers affichent un rythme de croissance moins soutenu qu'en 2010 (+3,7 %), très loin des niveaux des années d'avant crise (8,3 % en 2007). La progression est tirée par les comptes d'épargne à régime spécial (+4,8 %) et les dépôts à terme (+22,4 %). Les dépôts à vue enregistrent un net ralentissement de leur croissance (+1,8 %) par rapport à 2009 et 2010 (6 % chaque année). De même, les placements à long terme connaissent un fort ralentissement de leur progression (+0,4 %) par rapport à 2009 et 2010 (respectivement 8 % et 5,5 %).

Les dépôts à vue

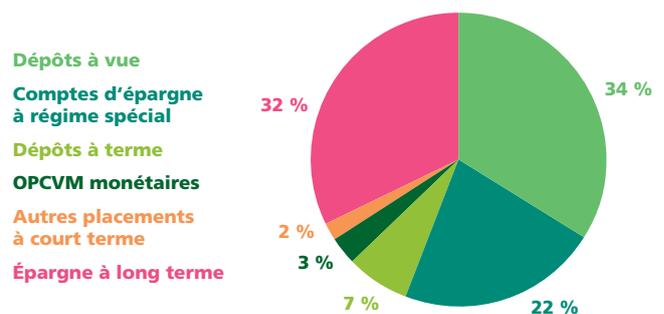
Les dépôts à vue, qui représentent 34 % du total des actifs financiers dans les DCOM, affichent un encours de 8,9 milliards d'euros à fin 2011, en hausse de 1,8 %. Les dépôts à vue des ménages enregistrent une croissance identique à celle des entreprises (+2,2 %).

Bien que contenue, la croissance concerne la plupart des géographies, à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon (-3,2 %). Les hausses les plus importantes sont observées à Mayotte (+5,6 %) et en Guyane (+4,5 %).

Évolution des actifs financiers (en millions d'euros)



Répartition des actifs par nature au 31 décembre 2011



Les placements liquides ou à court terme¹

L'encours des placements liquides ou à court terme des DCOM atteint plus de 9 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en hausse de 6,3 % après 1,5 % en 2010.

Répartition des actifs financiers au 31 décembre 2011

en millions d'euros

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	SPM	Total
Dépôts à vue	2 361	679	2 006	175	3 611	67	8 898
Placements liquides ou à court terme	2 293	432	2 293	168	3 795	104	9 084
dont comptes d'épargne à régime spécial	1 565	313	1 405	82	2 472	56	5 893
dont comptes à terme	475	59	682	61	637	47	1 962
dont autres placements à court terme	252	59	205	24	686	1	1 229
Épargne à long terme	2 139	330	2 093	64	3 670	31	8 325
Total	6 792	1 440	6 391	406	11 075	202	26 307

Les comptes d'épargne à régime spécial, qui constituent la principale composante des placements liquides ou à court terme (65 %), enregistrent une progression de 4,8 % en 2011 à 5,9 milliards d'euros. Ces produits continuent de bénéficier de l'engouement des épargnants pour des formes de placement sans risques de pertes en capital, en particulier le livret A dont le dynamisme bénéficie de l'attrait traditionnel de ce placement (absence de fiscalité, garantie de l'État, conditions de rémunération²).

Les dépôts à terme enregistrent une forte reprise en 2011 (+22,4 %), après la faible progression de 2010 (+1 %), ce qui permet de retrouver le niveau d'encours observé en 2008. L'encours des OPCVM monétaires affiche un recul de 18,6 % en 2011, dans un contexte de faible reprise des taux sur les marchés monétaires en 2011.

Les placements à long terme gérés par les établissements de crédit

Les données présentées ici ne sont pas exhaustives car elles n'incluent que partiellement les encours de contrats d'assurance-vie souscrits auprès des établissements de crédit et n'incluent pas ceux souscrits auprès des compagnies d'assurance. Elles contribuent néanmoins à une estimation des placements à long terme.

Au 31 décembre 2011, l'encours d'épargne à long terme gérée par les établissements de crédit des DCOM s'élève à 8,3 milliards d'euros, en hausse de 0,4 % sur un an, et représente plus de 32 % du total des actifs financiers.

Principale composante de l'épargne à long terme (58 % en 2011), les contrats d'assurance-vie demeurent le produit privilégié des épargnants. Ils présentent un encours de 4,8 milliards d'euros, en hausse de 4,1 %, soit un rythme de croissance en net ralentissement par rapport à 2010 (+11,8 %).

Les plans d'épargne-logement (22,3 % des placements à long terme) présentent un encours en très légère hausse (+0,3 % en 2011), à 1,9 milliard d'euros.

Les encours des OPCVM non monétaires (6 % des placements à long terme) se contractent de 6,2 %. Les placements en actions (3,6 % des placements à long terme) diminuent de 8,2 % et les placements en obligations (7,4 % des placements à long terme) sont en net repli (-11,5 %).

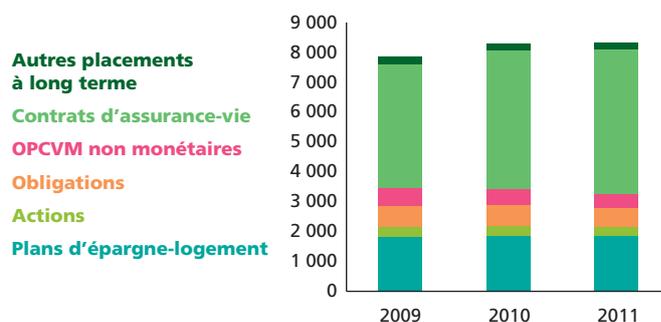
Les autres placements à long terme, constitués principalement des plans d'épargne populaire, sont en recul de 8,3 % en 2011.

Répartition des actifs par agent économique

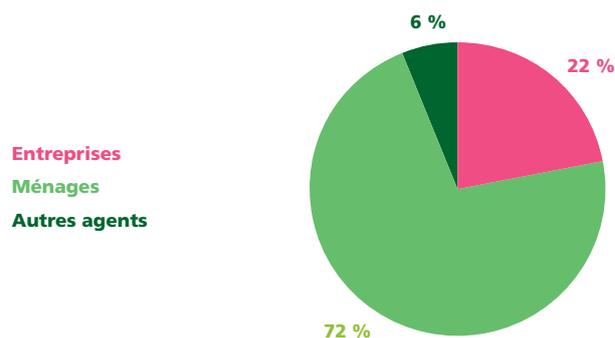
Les actifs financiers des DCOM sont détenus à hauteur de 72 % par les ménages, soit un encours de 19 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en hausse de 2,6 % sur un an. Les entreprises détiennent 22 % des actifs. La prépondérance des ménages dans la détention des actifs financiers est particulièrement marquée à la Guadeloupe (74 %) et à Saint-Pierre-et-Miquelon (77,7 %), alors qu'elle est beaucoup plus faible à Mayotte (53,4 %).

Répartition de l'épargne à long terme au 31 décembre

(en millions d'euros)



Répartition des actifs financiers par agent économique au 31 décembre 2011



Les passifs financiers des agents économiques

Avec l'évolution au 30 juin 2010 des obligations réglementaires déclaratives des établissements de crédit (passage à SURFI – Système unifié de reporting financier – et abandon du système BAFI), les critères de classification des établissements de crédit dans les statistiques monétaires de l'IEDOM ont été révisés. Ainsi est considéré comme Établissement de crédit installé localement (ECIL) tout établissement disposant d'une représentation locale effective, à savoir au moins un agent permanent localement. Par différence, les Établissements de crédit non installés localement (ECNIL) sont ceux intervenant sans représentation locale. Les données publiées dans la présente note peuvent ainsi différer des séries diffusées jusqu'à présent par l'IEDOM. Toutefois, l'ensemble des séries historiques a été revu selon la nouvelle méthodologie.

¹ Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des produits immédiatement disponibles, sans risque de perte de capital, à savoir les comptes d'épargne à régime spécial (livrets A, ordinaires, bleus, jeunes et d'épargne populaire, les Codevi et les comptes d'épargne-logement) et les produits rémunérés au taux du marché monétaire (dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôts et OPCVM monétaires).

² Le taux du livret A a été revu à la hausse le 1^{er} août 2011, passant de 1,75 % à 2,25 %.



Guyane. Tronc et latex de yamayadou montagne. Grand arbre fréquent en forêt primaire.

Évolution des concours bancaires par nature

Au 31 décembre 2011, l'ensemble des concours bancaires consentis dans les départements et collectivités d'outre-mer atteint 37,9 milliards d'euros. L'encours des crédits enregistre une hausse de 3,3 % en 2011, après une augmentation de 4,1 % en 2010. 92 % de l'ensemble des concours accordés à la clientèle des DCOM sont distribués par les établissements de crédit installés localement. Leur poids est variable selon les géographies, s'étageant de 75 % à Mayotte à 95 % à Saint-Pierre-et-Miquelon.

La croissance de l'encours en 2011 est tirée par la progression des crédits à l'habitat (+4,7 %). Ces derniers représentent la première composante des concours accordés aux agents économiques des DCOM avec 44 % de l'encours total ; 60 % des crédits à l'habitat sont détenus par les ménages. La Guadeloupe enregistre en 2011 une croissance de ses encours de crédits à l'habitat particulièrement soutenue (+9,6 %). La hausse est en revanche contenue à la Martinique (+3,2 %) ainsi qu'à La Réunion (+3,2 %).

Les crédits à l'équipement, qui représentent 31 % de l'encours total de crédits accordés aux agents économiques des DCOM, s'inscrivent en hausse de 5,2 % en 2011, avec une progression

particulièrement marquée en Guyane (+10,9 %) et à la Guadeloupe (+7,3 %). L'encours de crédits à l'équipement à La Réunion, qui représente plus de 50 % du total de ce type de crédits dans les DCOM, connaît une croissance légèrement inférieure (+4,9 %) à celle observée dans les DCOM. Le dynamisme des crédits à l'équipement dans les DCOM est tiré en 2011 aussi bien par la demande des collectivités locales, dont l'encours progresse de 4,4 %, que par celle des entreprises qui progresse de 4,5 %.

Représentant 12 % des concours, les crédits de trésorerie diminuent de 0,3 % en 2011, après la baisse de 1 % enregistrée en 2010. De par leur nature, ils sont distribués essentiellement par les établissements de crédit installés localement. Les crédits de trésorerie sont détenus à 76 % par les ménages.

Évolution des concours bancaires par agent économique

Les crédits aux entreprises représentent 44 % des crédits accordés aux agents économiques des DCOM. Ils sont pour l'essentiel (à hauteur de 88 %) consentis par les établissements de crédit installés localement. Les encours de crédit se sont inscrits en hausse (3,4 %) en 2011, après une quasi-

Concours bancaires accordés par l'ensemble des établissements de crédits au 31 décembre 2011 concours nets en millions d'euros

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	SPM	Total
Créances commerciales	36	10	26	3	121	2	199
Crédits de trésorerie	1 060	178	1 055	135	2 171	16	4 615
Crédits à l'équipement	2 286	742	2 861	398	5 298	47	11 632
Crédits à l'habitat	3 697	1 265	3 186	179	8 071	70	16 467
Comptes ordinaires débiteurs	202	45	231	19	284	4	786
Autres crédits	385	126	356	12	918	2	1 799
Créances douteuses nettes	238	38	216	25	457	3	976
Provisions	359	60	304	16	634	7	1 380
Clientèle non financière	8 263	2 464	8 234	788	17 953	152	37 854

Répartition des concours de caractères bancaires au 31 décembre 2011

concours nets en millions d'euros

	Entreprises	Ménages	Collectivités locales	Total
Créances commerciales	196	-	-	196
Crédits de trésorerie	1 059	3 487	57	4 603
Crédits à l'équipement	6 325	-	4 356	10 681
Crédits à l'habitat	6 531	9 902	3	16 436
Comptes ordinaires débiteurs	524	169	45	738
Autres crédits	1 333	148	16	1 497
Créances douteuses nettes	644	228	92	964
Provisions	-	-	-	1 380
Autres agents non ventilés	-	-	-	1 359
Clientèle non financière	16 611	13 934	4 570	37 854

stagnation en 2010 (+0,8 %). Cette hausse recouvre toutefois des évolutions contrastées selon les géographies. On constate une hausse des encours de crédit aux entreprises à la Guadeloupe (+8 %), en Guyane (+7,5 %) et à Saint-Pierre-et-Miquelon (+3,9 %) ainsi qu'à La Réunion (+2,7 %). En revanche, à la Martinique et à Mayotte l'encours diminue (respectivement de -0,7 % et -2,5 %). Analysée par catégorie de crédit, la hausse des crédits aux entreprises est liée à la reprise observée depuis 2010 de la demande sur les crédits à l'équipement (+2,4 % en 2010 et +4,5 % en 2011), après le recul enregistré en 2009 (-2,9 %). Ces crédits constituent 39 % des crédits accordés aux entreprises. Les crédits immobiliers destinés aux entreprises¹, soit 40 % de leur endettement bancaire, augmentent de 3,9 %. Les crédits de trésorerie (6,6 % des concours accordés aux entreprises) sont en augmentation de 0,5 %.

Les **ménages** détiennent 39 % de l'ensemble des concours accordés aux agents économiques des DCOM. Leur encours progresse de 3,7 % en 2011 (contre +5 % en 2010). L'ensemble des géographies est concerné par l'augmentation de l'octroi de crédits aux ménages. Elle est particulièrement sensible en Guyane (+7,9 %) et à la Guadeloupe (+6,5 %), mais plus faible à La Réunion (+2,5 %). La croissance des crédits aux ménages est tirée exclusivement par celle des crédits à l'habitat (+5,3 %), qui constituent 72 % des crédits accordés aux ménages. Les crédits à la consommation, deuxième composante des crédits de cette catégorie d'agents (25 %), stagnent en 2011.

Les **collectivités locales** bénéficient de 12 % des concours bancaires des DCOM. Leur encours, constitué pour l'essentiel de crédits à l'équipement (95 %), enregistre une hausse de 5 % en 2011, inférieure à celle observée en 2010 (+8 %). En 2011, les crédits aux collectivités locales constituent un des principaux facteurs de la croissance des concours dans les DCOM. Cette tendance est notable dans toutes les géographies, à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon où l'encours aux collectivités locales décroît (-11,7 %)². Le financement des collectivités locales est assuré à hauteur de 85 % par les établissements de crédit installés localement.

LES COMPTES D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Il convient de souligner que cette partie repose sur l'analyse d'un échantillon de 13 banques, dont 9 situées dans la zone des Départements français d'Amérique (DFA) et 4 dans la zone océan Indien. En conséquence, les conditions d'exploitation décrites ci-après ne reflètent pas nécessairement, en niveau comme en tendance, celles de l'ensemble des établissements de crédit installés localement dans les DCOM.

Le total de bilan des banques de l'échantillon progresse de 4 % en 2011 et atteint 20,3 milliards d'euros au 31 décembre 2011, avec une croissance supérieure dans les DFA (+6,9 %) à celle de l'océan Indien (+1,5 %).

Dans les DFA, la reprise de l'activité des banques, initiée en 2010, se poursuit en 2011, mais à un rythme moins soutenu. Le total de bilan des 9 banques concernées progresse de 6,9 % et atteint 9,6 milliards d'euros. La distribution de crédit, qui représente 74 % du total de l'actif, affiche une croissance de 4,9 %, en nette décélération par rapport à 2010 (+8,2 %). La croissance de la collecte de dépôts enregistre également un ralentissement (+4,2 %) par rapport à son rythme de 2010 (+6,1 %). Cette hausse, plus modérée que celle de la distribution de crédit, entraîne une dégradation du solde des opérations de trésorerie de 8 %. Excédentaires jusqu'en 2005, les banques des DFA affichent depuis lors un besoin de financement global croissant (plus de 1,3 milliard d'euros en 2011).

Dans l'océan Indien, la progression du total de bilan des 4 banques de l'échantillon a été moins soutenue (+1,5 %) que

¹ Défisicalisation, habitat social, promotion immobilière.

² Les collectivités locales poursuivent le remboursement de leurs crédits après une demande importante de financement à la fin de l'année 2009.

Saint-Pierre-et-Miquelon. Vue sur Langlade.





Mayotte. Songoro mbili.

dans les DFA. Au 31 décembre 2011, il atteint 10,7 milliards d'euros. Les encours de crédits enregistrent un recul de 0,4 %, après une hausse de 3,6 % en 2010. La collecte des dépôts reste orientée à la hausse en 2011 (+6,5 % après +4,6 % en 2010). Cette croissance plus rapide des dépôts que des crédits diminue le besoin global de financement (-11 %). En décembre 2011, la position nette emprunteuse s'élevait à 3,1 milliards d'euros.

La qualité du portefeuille des banques évolue de façon contrastée dans les deux zones géographiques en 2011. Dans les DFA, après deux années consécutives de hausse, on observe, en 2011, une baisse du taux de créances douteuses de 0,3 point (7,7 %).

Dans l'océan Indien, structurellement moins élevé que dans les DFA jusqu'en 2008 (5 %), le taux de créances douteuses connaît une forte dégradation en 2009 et 2010 (8 %), qui se ralentit en 2011 (8,5 %). Il dépasse ainsi le niveau observé dans les banques des DFA.

La croissance du produit net bancaire (PNB) des banques des DCOM décélère en 2011, avec une progression de 3,6 % (après +6 % en 2010). La croissance du PNB demeure plus élevée pour les établissements de l'océan Indien que pour ceux des DFA.

Dans les DFA, le PNB progresse de 2,7 %. Le rythme de croissance s'est ralenti par rapport à 2010 (+5,5 %) et passe en dessous de celui du total de bilan (+6,9 %). Le produit net des opérations avec la clientèle, qui représente 85 % du PNB, augmente de 2,4 %. La baisse du coût du refinancement (-1,3 %) contribue également à la croissance du PNB. Par catégorie de produit, la hausse du PNB est essentiellement tirée par la hausse des intérêts nets (+2,9 %) – liée notamment à la baisse du coût du refinancement – mais également par celle des commissions nettes (+2,8 %).

Dans l'océan Indien, la hausse du PNB (+4,6 %) est plus modérée qu'en 2009 et 2010 (respectivement +8 % et +6,3 %). Le produit net des opérations avec la clientèle diminue de 0,5 %.

Bilan agrégé dans les DFA

en millions d'euros

	31/12/09	31/12/10	31/01/11	Var. 11/10
Actif				
Opérations de trésorerie	1 696	1 624	1 859	14,5 %
Opérations avec la clientèle	6 305	6 823	7 159	4,9 %
Opérations diverses	469	437	483	10,6 %
Valeurs immobilisées	119	120	126	5,0 %
Total de bilan	8 589	9 004	9 628	6,9 %
Passif				
Opérations de trésorerie	2 811	2 870	3 207	11,7 %
Opérations avec la clientèle	4 765	5 055	5 266	4,2 %
Opérations diverses	314	257	283	10,1 %
Capitaux propres	699	821	872	6,2 %

Bilan agrégé dans l'océan Indien

en millions d'euros

	31/12/09	31/12/10	31/01/11	Var. 11/10
Actif				
Opérations de trésorerie	1 429	1 607	1 736	8,0 %
Opérations avec la clientèle	7 864	8 144	8 113	-0,4 %
Opérations diverses	670	680	740	8,8 %
Valeurs immobilisées	93	87	85	-2,0 %
Total de bilan	10 057	10 518	10 674	1,5 %
Passif				
Opérations de trésorerie	4 650	5 040	4 791	-4,9 %
Opérations avec la clientèle	3 998	4 183	4 454	6,5 %
Opérations diverses	356	199	251	26,4 %
Capitaux propres	1 053	1 096	1 178	7,5 %

Ainsi la hausse du PNB est avant tout la conséquence, comme en 2009 et 2010, d'une baisse du coût du refinancement (-11,9 % en 2011). Par composantes, la hausse du PNB est essentiellement tirée par celle des intérêts nets (+4,5 %).

Dans les DFA, les frais généraux (+3,4 %) progressent à un rythme supérieur à celui du PNB en 2011. En conséquence, le résultat brut d'exploitation augmente de façon plus modérée en 2011 (+1,4 %) qu'en 2010 (+13,8 %). Le coefficient net d'exploitation¹ se dégrade légèrement, +0,1 point, à 73,5 %. Le coût du risque, après une forte hausse en 2009 (70 millions d'euros), affiche une nette tendance à la baisse et s'établit en 2011 à 27 millions d'euros. Conséquence de cette baisse du coût du risque, le résultat d'exploitation s'améliore (+7 % à 97 millions d'euros). Par rapport à l'année 2010, le résultat net des banques des DFA augmente de 15,6 % pour s'établir à 59 millions d'euros.

Dans l'océan Indien, les frais généraux progressent de 6,6 %, soit un niveau supérieur à celui du PNB, ce qui conduit à un ralentissement de la croissance du résultat brut d'exploitation (+3,2 % en 2011 contre +6,7 % en 2010). Le coefficient net d'exploitation se dégrade de 0,6 point à 58 % mais demeure à un niveau nettement inférieur à celui des banques des DFA. Le coût du risque est presque divisé par 2 en 2011 (49 millions d'euros), ce qui permet une amélioration du résultat d'exploitation. Ce dernier progresse de 66 à 117 millions d'euros. Après un solde négatif en 2009 (-2 millions d'euros), le résultat net poursuit en 2011 (78 millions d'euros) la reprise entamée en 2010 (51 millions d'euros).

¹ (Frais généraux + dotations aux amortissements)/produit net bancaire. Par construction, le coefficient net d'exploitation s'améliore quand son niveau diminue.

Compte de résultat agrégé dans les DFA

en millions d'euros

	2009	2010	2011	Var. 11/10
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-52	-38	-37	-1,3 %
(+) Opérations avec la clientèle	380	389	398	2,4 %
(+) Opérations sur titres	0	-1	1	N.S
(+) Autres opérations	106	108	110	1,3 %
(=) Produit net bancaire	434	458	471	2,7 %
(-) Frais généraux	311	321	332	3,4 %
dont frais de personnel	186	188	194	3,2 %
dont services extérieurs	117	125	128	2,2 %
(-) Dotations aux amortissements	15	15	15	-3,9 %
(-) Divers	0	-1	-1	N.S
(=) Résultat brut d'exploitation	108	123	125	1,4 %
(-) Coût du risque	70	32	27	-14,5 %
Résultat d'exploitation	38	91	97	7,0 %
Résultat courant avant impôt	38	91	98	7,1 %
Résultat net	10	51	59	15,6 %

Compte de résultat agrégé dans l'océan Indien

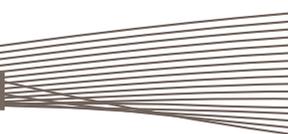
en millions d'euros

	2009	2010	2011	Var. 11/10
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-125	-110	-97	-11,9 %
(+) Opérations avec la clientèle	383	389	387	-0,5 %
(+) Opérations sur titres	-2	-3	-1	-71,5 %
(+) Autres opérations	102	106	110	4,3 %
(=) Produit net bancaire	358	382	399	4,6 %
(-) Frais généraux	195	206	220	6,6 %
dont frais de personnel	117	125	130	3,9 %
dont services extérieurs	71	73	82	11,1 %
(-) Dotations aux amortissements	15	15	15	-1,2 %
(-) Divers	-3	-0	-2	N.S
(=) Résultat brut d'exploitation	151	161	166	3,2 %
(-) Coût du risque	121	95	49	-48,1 %
Résultat d'exploitation	30	66	117	77,3 %
Résultat courant avant impôt	28	64	115	79,3 %
Résultat net	-2	51	78	53,2 %



ANNEXES

4



66 Annexe statistique
69 Les activités grand public

74 Répartition des principaux établissements de crédit intervenant dans les départements et les collectivités d'outre-mer

76 Chronologie des principaux événements de l'année 2011
83 Liste des publications de l'IEDOM (année 2011)

ANNEXE STATISTIQUE

Évolution des principaux indicateurs monétaires et financiers dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

Indicateurs monétaires

en millions d'euros

	2007	2008	2009	2010	2011*	Variations 2011/2010
Encours total de crédits*	31 891	34 587	35 192	36 645	37 854	3,3 %
Guadeloupe	6 757	7 215	7 297	7 823	8 263	5,6 %
Guyane	1 857	2 084	2 211	2 321	2 464	6,2 %
Martinique	6 955	7 524	7 563	8 101	8 234	1,6 %
La Réunion	15 654	16 925	17 221	17 488	17 953	2,7 %
Mayotte	525	700	754	762	788	3,4 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	143	138	147	151	152	0,3 %
Actifs financiers globaux	23 320	23 853	24 663	25 566	26 307	2,9 %
Guadeloupe	5 810	6 047	6 323	6 628	6 792	2,5 %
Guyane	1 136	1 191	1 260	1 379	1 440	4,5 %
Martinique	5 670	5 827	6 021	6 214	6 391	2,8 %
La Réunion	10 193	10 252	10 490	10 752	11 075	3,0 %
Mayotte	307	328	357	385	406	5,6 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	204	208	210	209	202	-3,2 %
Encours de crédit sain des entreprises	14 393	15 718	15 325	15 443	15 967	3,4 %
Guadeloupe	3 109	3 351	3 310	3 366	3 634	8,0 %
Guyane	938	1 083	1 125	1 130	1 215	7,5 %
Martinique	2 953	3 242	3 178	3 280	3 258	-0,7 %
La Réunion	7 130	7 731	7 410	7 364	7 563	2,7 %
Mayotte	227	279	269	267	261	-2,5 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	35	32	34	35	36	3,9 %
Encours de crédit sain des ménages	11 454	12 258	12 602	13 213	13 706	3,7 %
Guadeloupe	2 267	2 444	2 508	2 713	2 890	6,5 %
Guyane	495	558	597	679	733	7,9 %
Martinique	2 593	2 780	2 812	2 952	3 041	3,0 %
La Réunion	5 854	6 191	6 385	6 552	6 714	2,5 %
Mayotte	178	215	225	237	246	3,6 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	67	70	76	79	83	4,2 %
Actifs financiers globaux des entreprises	5 464	5 272	5 405	5 465	5 731	4,9 %
Guadeloupe	1 268	1 218	1 278	1 334	1 399	4,9 %
Guyane	256	271	294	323	360	11,5 %
Martinique	1 288	1 265	1 272	1 268	1 359	7,1 %
La Réunion	2 547	2 410	2 447	2 396	2 468	3,0 %
Mayotte	85	87	89	122	126	3,5 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	21	20	26	22	20	-10,2 %
Actifs financiers globaux des ménages	16 318	16 920	17 613	18 484	18 958	2,6 %
Guadeloupe	4 210	4 437	4 678	4 942	5 050	2,2 %
Guyane	776	802	843	913	952	4,2 %
Martinique	4 125	4 285	4 447	4 614	4 674	1,3 %
La Réunion	6 914	7 079	7 297	7 657	7 907	3,3 %
Mayotte	140	166	193	205	217	6,0 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	152	152	155	154	157	2,2 %
Taux de créances douteuses brutes des établissements de crédit locaux						
Guadeloupe	8,75 %	7,92 %	7,86 %	8,27 %	7,03 %	-1,2 pt
Guyane	5,98 %	5,03 %	4,59 %	4,66 %	4,35 %	-0,3 pt
Martinique	6,81 %	6,22 %	7,08 %	6,81 %	6,63 %	-0,2 pt
La Réunion	3,68 %	4,02 %	5,21 %	5,84 %	5,80 %	-0,0 pt
Mayotte	3,50 %	3,48 %	4,53 %	4,98 %	6,15 %	+1,2 pt
Saint-Pierre-et-Miquelon	12,78 %	12,20 %	9,37 %	7,75 %	6,86 %	-0,9 pt

* Encours sain + créances douteuses nettes + provisions

Indicateurs d'équipement bancaire

	2007	2008	2009	2010	2011*	Variations 2011/2010
Nombre de guichets bancaires	597	615	620	624	637	2,1 %
Guadeloupe	146	148	147	148	151	2,0 %
Saint-Martin	12	12	12	13	14	7,7 %
Saint-Barthélemy	9	9	9	9	9	-
Guyane	37	40	42	41	40	-2,4 %
Martinique	148	147	150	151	151	-
La Réunion	214	225	231	232	241	3,9 %
Mayotte	26	27	24	25	25	-
Saint-Pierre-et-Miquelon	5	7	5	5	6	20,0 %
Nombre de DAB-GAB	1 207	1 236	1 291	1 405	1 475	5,0 %
Guadeloupe	262	277	286	353	365	3,4 %
Saint-Martin	22	22	25	28	29	3,6 %
Saint-Barthélemy	10	10	10	10	11	10,0 %
Guyane	83	87	90	97	109	12,4 %
Martinique	328	320	343	349	357	2,3 %
La Réunion	449	466	485	509	548	7,7 %
Mayotte	46	47	45	52	52	-
Saint-Pierre-et-Miquelon	7	7	7	7	4	-42,9 %
Nombre de cartes bancaires en circulation	1 903 757	2 022 893	2 054 065	2 149 307	2 198 011	2,3 %
Guadeloupe	517 270	543 411	556 116	587 476	608 349	3,6 %
Guyane	176 114	190 287	193 794	207 852	211 061	1,5 %
Martinique	514 343	537 971	564 375	582 625	593 845	1,9 %
La Réunion	644 074	699 792	687 677	712 694	722 808	1,4 %
Mayotte	47 272	46 749	46 648	53 240	56 418	6,0 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	4 684	4 683	5 455	5 420	5 530	2,0 %
Nombre de comptes bancaires	4 614 018	4 683 125	4 814 945	4 877 223	4 910 180	0,7 %
Guadeloupe	1 188 842	1 204 027	1 244 480	1 281 681	1 296 107	1,1 %
Guyane	274 845	275 446	280 935	294 001	302 115	2,8 %
Martinique	1 234 752	1 259 961	1 268 384	1 295 932	1 279 763	-1,2 %
La Réunion	1 811 128	1 831 082	1 904 922	1 880 478	1 902 964	1,2 %
Mayotte	84 532	92 472	96 709	106 200	111 039	4,6 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	19 919	20 137	19 515	18 931	18 192	-3,9 %

* Données 2011 provisoires

NB : les séries ayant été actualisées, certaines données ont été révisées par rapport aux publications antérieures.

Évolution des encours de risques recensés dans le SCR entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011

en millions d'euros

	2010	2011	Évolution en %
Guadeloupe (1)			
Crédits à court terme	537	550	2,4
Crédits à terme	3 670	3 995	8,9
Crédit-bail et opérations assimilées	229	230	0,4
Crédits titrisés	4	37	n.s
Engagements hors bilan	720	743	3,2
Total	5 160	5 555	7,7
Guyane			
Crédits à court terme	106	117	10,4
Crédits à terme	1 412	1 488	5,4
Crédit-bail et opérations assimilées	90	90	-
Crédits titrisés	7	26	271,4
Engagements hors bilan	232	224	-3,4
Total	1 846	1 945	5,4
Martinique			
Crédits à court terme	595	653	9,7
Crédits à terme	3 974	4 031	1,4
Crédit-bail et opérations assimilées	172	155	-9,9
Crédits titrisés	2	56	n.s
Engagements hors bilan	627	649	3,5
Total	5 370	5 544	3,2
Saint-Pierre-et-Miquelon			
Crédits à court terme	10	11	10
Crédits à terme	51	42	-17,6
Crédit-bail et opérations assimilées	0	0	-
Crédits titrisés	0	0	-
Engagements de hors bilan	9	7	-22,2
Total	61	60	-1,6
La Réunion			
Crédits à court terme	1 134	1 217	7,3
Crédits à terme	7 924	8 221	3,7
Crédit-bail et opérations assimilées	312	321	2,9
Crédits titrisés	10	75	n.s
Engagements hors bilan	1 695	1 803	6,4
Total	11 074	11 637	5,1
Mayotte			
Crédits à court terme	31	41	32,2
Crédits à terme	472	475	0,6
Crédit-bail et opérations assimilées	6	4	-33,3
Crédits titrisés	0	2	-
Engagements hors bilan	68	69	1,5
Total	576	591	2,6

(1) Y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

LES ACTIVITÉS GRAND PUBLIC

Synthèse des rapports annuels d'activité des commissions de surendettement (article L. 331-12 du Code de la consommation)

Conformément à l'article L. 331-12 du Code de la consommation, les commissions de surendettement doivent réaliser un rapport annuel d'activité qui fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Le rapport annuel précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement.

Aux termes de cet article, les rapports d'activité des commissions de surendettement doivent faire l'objet chaque année d'une synthèse. Le document ci-dessous constitue donc la synthèse des six rapports annuels des commissions de surendettement des départements et collectivités de la zone d'intervention de l'IEDOM.

Les commissions de surendettement ont pleinement mis en œuvre les nouveautés de la loi Lagarde dans un contexte marqué par une sensible augmentation des dépôts de dossiers de surendettement

Les différents acteurs du surendettement ont dû assimiler et appliquer les nouveautés de la procédure de surendettement, introduites par la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (loi Lagarde).

Rappelons que la loi Lagarde poursuit comme objectif une plus grande protection des surendettés ainsi qu'une accélération et une plus grande efficacité des procédures de surendettement, s'attachant en particulier à une homogénéisation et à une transparence accrue du traitement du surendettement. Ces objectifs ont été mis en œuvre par les six commissions de surendettement de l'IEDOM.

Par ailleurs, l'élargissement du domaine de compétence des commissions via la déjudiciarisation quasi complète de la procédure de rétablissement personnel s'est traduit par un

formalisme plus lourd et une augmentation de la charge de travail. À titre d'illustration, l'entrée en vigueur de la loi Lagarde a nécessité l'envoi d'un nombre de lettres recommandées en hausse d'environ 30 % par rapport à l'année précédente (plus de 30 000 lettres recommandées expédiées en 2011).

Dans le même temps, les commissions ont dû faire face à une forte augmentation d'activité intervenue dans les premiers mois de l'entrée en vigueur de la loi Lagarde à compter du 1^{er} novembre 2010. Après une augmentation globale de 23 % au quatrième trimestre 2010, particulièrement sensible en Guyane et à la Guadeloupe (augmentation proche de 80 % au quatrième trimestre 2010), le nombre de dépôts de dossiers s'est maintenu à des niveaux élevés au premier trimestre 2011 en progressant globalement de 6 % (Martinique +31 %, stable à la Réunion et à la Guadeloupe et en légère baisse en Guyane -12 %). Les commissions de surendettement se sont adaptées à ce niveau d'activité en traitant un plus grand nombre de dossiers de surendettement au cours de l'année, ce qui a permis de contenir les délais de traitement ainsi que le stock de dossiers.

Les commissions de surendettement de l'IEDOM ont su, dans le respect de la législation, adapter leurs décisions aux particularismes de l'environnement des DCOM

Par rapport à la métropole, les commissions de l'IEDOM se caractérisent par un plus fort taux de dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables. Cet écart s'explique principalement par des dossiers de surendettement plus souvent incomplets qu'en métropole. En l'absence d'obtention des pièces et informations manquantes dans le délai d'un mois après une relance, la commission de surendettement procède à la clôture du dossier lors de la première réunion qui suit l'expiration du délai d'un mois, conformément à la circulaire interministérielle du 29 août 2011 relative à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers.

En outre, le taux d'orientation en procédure de redressement personnel demeure plus faible qu'en métropole (15,1 % contre 24,4 %). Cet écart tient, en particulier, à la jeunesse de la population ultramarine (la reconnaissance d'une situation irrémédiablement compromise est plus difficile à prononcer pour des jeunes gens) et à une fraction plus importante qu'en métropole de personnes ayant bénéficié d'une accession sociale à la propriété dans le cadre d'un dispositif propre à l'Outre-mer (la

Comparaison des décisions des commissions de l'IEDOM et de la métropole en 2011

en % du total des dossiers traités

	IEDOM	Métropole
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables	23,9	14,4
Part des dossiers orientés en procédure de redressement personnel (PRP) avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de redressement personnel sans liquidation judiciaire	15,1	24,4
Part des plans conventionnels	35,5	31,0
Part des mesures imposées ou recommandées	18,6	23,9
Divers dont clôtures après orientation ou dossiers déclarés irrecevables par le juge	6,9	6,5
Part des redépôts ⁽¹⁾	18,6	35,7

(1) Part des redépôts = nombre de dépôts de dossiers de surendettement par une même personne après un premier dépôt / nombre total de dépôts de dossiers de surendettement en 2011.



Guyane. Forêt.

propriété d'un logement de type très social rend délicate la phase de liquidation des actifs).

Par ailleurs, la part des plans conventionnels est plus élevée pour les commissions de l'IEDOM qu'en métropole, du fait de l'importance donnée par les commissions à la phase de négociation amiable. Il en résulte mécaniquement un taux de mesures imposées et recommandées plus faible.

Enfin, le taux de redépôt¹ des dossiers de surendettement demeure faible (autour de 18 % en 2011, soit un taux deux fois moins élevé qu'en métropole, 36 %), grâce aux actions en faveur d'un traitement pérenne des situations de surendettement qui portent leurs fruits.

Une coopération accrue avec les acteurs du surendettement et les organismes publics ou associatifs

Les commissions et leurs secrétariats se sont attachés à accroître leur coopération avec certains organismes publics (Caisse d'allocations familiales, Directions régionales des Finances publiques (DRFIP)...). Certains secrétariats participent à la Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX). Les commissions de surendettement et les CCAPEX coopèrent étroitement pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsion des ménages surendettés. Un secrétariat de commission a ainsi été convié à une réunion du Fonds de solidarité pour le logement.

Les secrétariats ont tous organisé des rencontres avec les acteurs du surendettement pour les informer et échanger sur les nouvelles dispositions de la loi Lagarde (principaux créanciers et bailleurs sociaux, travailleurs sociaux, associations de défense des consommateurs et des familles – caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière –, réunions de concertation avec les juges et/ou les membres des greffes).

Le secrétariat de La Réunion a été amené à participer à une « commission de déchéance du terme des crédits » ainsi qu'à une cellule de crise créée à l'initiative de la Préfecture visant à identifier en amont les personnels du BTP susceptibles d'être en difficulté financière.

Des secrétariats ont assuré des sessions d'information et d'éducation financière au profit spécifiquement d'élèves de

l'Éducation nationale, mais également du grand public (stands d'informations...).

Principales difficultés rencontrées quant à l'application des dispositions de la procédure de surendettement

Si, globalement, les acteurs du surendettement et les commissions de surendettement reconnaissent que la nouvelle procédure de surendettement constitue un progrès indéniable, il n'en demeure pas moins que celle-ci semble encore à certains égards pouvoir être améliorée et simplifiée.

Plusieurs commissions soulignent la difficulté que représente l'impossibilité, avant la recevabilité, d'interroger les créanciers sur les montants dus par le débiteur. Cette impossibilité est pénalisante en termes de délais de traitement et d'orientation car cela nécessite souvent d'effectuer une actualisation des dettes lorsque la recevabilité a été prononcée, ce qui conduit à modifier les projets de plan élaborés en amont.

La proportion de surendettés qui sont propriétaires de leur logement est trois fois plus élevée dans les DOM (25 %) qu'en métropole (8 %). Plusieurs commissions relèvent les difficultés de traitement de ces dossiers, notamment pour estimer les biens immobiliers en raison de l'absence de pouvoir d'enquête, du manque de fiabilité des montants indiqués par les débiteurs, du peu de spécialistes de l'évaluation immobilière et du caractère jugé fastidieux des démarches d'évaluation par un professionnel. Ce constat est encore plus marqué dans le cas des logements évolutifs sociaux (LES) qui n'existent pas en métropole. Un certain nombre de biens, notamment aux Antilles, sont détenus en indivision, ce qui empêche souvent leur vente.

Dans l'un des secrétariats, la vacance de poste d'un juge de l'exécution pendant plusieurs mois a affecté la mise en œuvre des procédures.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

/ Méconnaissance ou réticence de certains surendettés à l'égard de la procédure

Aux difficultés rencontrées traditionnellement, s'ajoutent de nouvelles difficultés liées à la mise en œuvre récente de la loi Lagarde.

Dans les géographies à caractère insulaire, la crainte de personnes en situation de surendettement de voir leurs problèmes financiers connus en déposant un dossier de surendettement peut expliquer, malgré les obligations de confidentialité, l'absence de dossier à Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que le taux relativement faible de dépôts de dossiers par habitant en comparaison avec la métropole (de l'ordre de 1,3 dossier pour 1 000 habitants dans la zone d'intervention de l'IEDOM, au lieu de 3,7 pour 1 000 en métropole).

Plusieurs commissions mettent en évidence la difficulté des débiteurs à mettre en place ou à respecter leurs plans d'apurement, difficulté à laquelle une action de la sphère sociale pourrait aider à remédier. La formation et l'information des travailleurs sociaux, éventuellement dans le cadre de conventions de partenariat avec les organismes de travailleurs sociaux, vont être intensifiées. Les secrétariats des commissions vont également accroître leurs actions de communication et de pédagogie envers le grand public.

Certaines commissions de surendettement soulignent que les nouvelles règles issues de la loi Lagarde autorisant les débiteurs à arrêter le règlement des arriérés de charges à la recevabilité, peuvent inciter certains à suspendre également le paiement des charges courantes.

/ Difficultés spécifiques à certains débiteurs aux revenus modestes

La commission de La Réunion, qui représente 50 % des dossiers traités par l'IEDOM, fait état de débiteurs propriétaires d'un logement social qui sont dans l'incapacité financière de payer la taxe foncière, celle-ci constituant fréquemment la quasi-totalité de leur endettement. La commission de surendettement concernée préconise une meilleure prise en compte de cette charge incontournable lors du montage du dossier de financement, afin de réduire la fréquence de cette cause de surendettement.

Certains dossiers de surendettement ne comportent qu'un montant relativement modeste de dettes (inférieur à 3 000 €), constitués exclusivement d'impayés de charges courantes. Celles-ci pourraient, avec l'aide de travailleurs sociaux, être prises en charge par les divers fonds d'aide existants. L'insertion dans les dossiers de surendettement de la liste des travailleurs sociaux, et notamment celle des associations habilitées à saisir le Fonds solidarité logement, devrait aider à diminuer ce phénomène.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les principales difficultés rencontrées auprès des créanciers résident dans le respect des nouvelles dispositions de la loi Lagarde (arrêt des remboursements des dettes nées antérieurement à la recevabilité, arrêt de la facturation des frais de rejet sur prélèvement) ainsi que la phase de négociation amiable avec les créanciers ou la mise en œuvre des plans de remboursement ou des mesures adoptées par la commission.

/ Difficultés pour respecter les nouvelles dispositions de la loi Lagarde

Si les effets de la recevabilité sont globalement bien appliqués, certains créanciers ne respectent pas encore totalement les règles qui y sont liées. Ainsi, le prélèvement des mensualités de crédit et des cessions sur rémunérations sont poursuivis dans certains dossiers, ce qui a pour conséquence l'aggravation de la situation des débiteurs par l'accumulation d'agios et nécessite la transmission au juge de demandes d'annulation de ces paiements illégaux par le secrétariat. Des commissions rencontrent encore des dossiers dans lesquels les procédures

1 Dépôts successifs de dossiers de surendettement par une même personne, quelle qu'ait été l'issue du premier dépôt.

Mayotte. Forêt hygrophile-Mlima Benara.



Activité des commissions de surendettement de l'IEDOM et de la métropole

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	St-Pierre-et-Miquelon	IEDOM	Métropole
Dossiers déposés (en nombre)	368	203	552	1 241	13	0	2 377	232 493
Dont proportion de redépôts (en %)	25,61	18,4	16,93	19,36	31,00	0	18,57	35,72
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)	340	211	495	994	7	0	2 047	
Dossiers recevables (1)	288	207	446	865	5	0	1 811	202 900
Dossiers irrecevables (A)	52	4	57	129	2	0	244	13 096
Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)	291	206	446	875	5	0	1 823	
Vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	56	20	50	231	1	0	358	58 196
Vers une procédure amiable	235	186	396	644	4	0	1 465	
Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)	57	18	52	213	0	0	340	
Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	56	15	51	213	0	0	335	
Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	1	3	1	0	0	0	5	
Phase amiable (en nombre)	191	174	362	635	0	0	1 362	
Plans conventionnels conclus (C)	87	144	198	380	0	0	809	73 945
Constats de non-accord entérinés	104	30	164	255	0	0	553	
Demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (en nombre)	89	29	120	226	0	0	464	
Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (en nombre) (D)	77	32	106	209	0	0	424	57 371
Mesures imposées élaborées	39	12	85	109	0	0	245	
Mesures recommandées élaborées	38	20	21	100	0	0	179	
Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (E)	54	23	104	271	0	0	452	33 357
Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)	333	221	517	1 202	9	0	2 282	
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)	2	1	12	4	1	0	20	
Recommandations homologuées par les juges (en nombre)	44	12	67	182	0	0	305	

Guyane. Tronc incisé de Simarouba, *Simarouba amara*. Arbre moyen à grand, typique des vieilles forêts secondaires mais parfois présent en forêt primaire.



d'exécution pour les véhicules sont poursuivies et où les dettes de découvert ne sont pas « isolées ».

Les commissions de surendettement concernées notent que ces difficultés peuvent résulter de la méconnaissance des obligations des créanciers, mais également de retard de communication entre les agences bancaires et les services contentieux aux fins de suspension des poursuites, ou encore d'applications informatiques inadaptées. Une intervention des secrétariats permet très souvent un arrêt des poursuites et un remboursement des prélèvements indus. Par ailleurs, des actions de formation et d'information en ce sens semblent porter progressivement leurs fruits en faveur d'une meilleure application de la loi Lagarde.

/ Difficultés lors de la phase de négociation amiable avec les créanciers et dans la mise en œuvre des plans ou des mesures

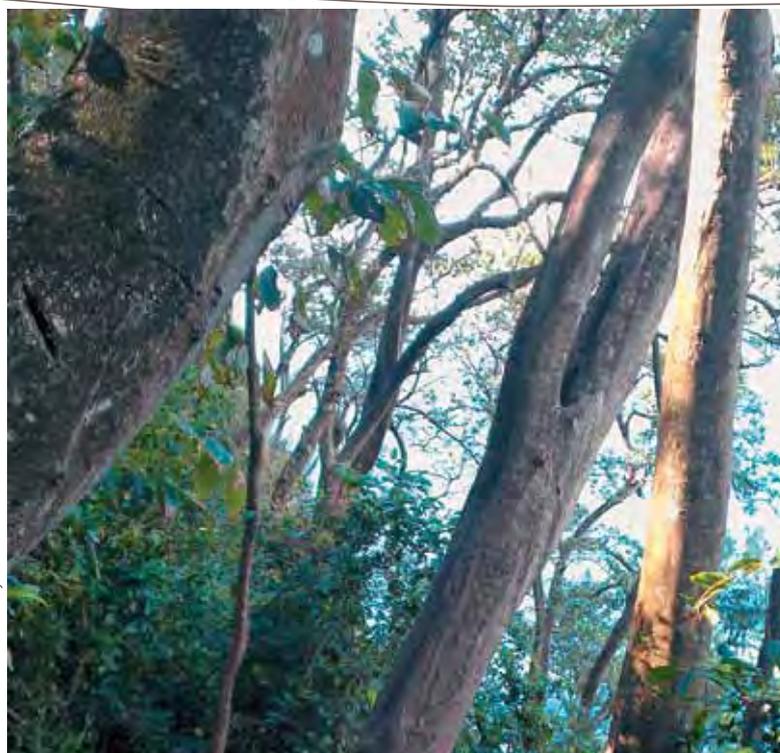
Plusieurs commissions font état de difficultés à identifier le bon créancier pour les dettes cédées (plusieurs cessions successives parfois pour une même dette) et en particulier les créanciers métropolitains, notamment quand la société de recouvrement – première interlocutrice – a été dessaisie du dossier. En outre, les réponses aux projets de plan conventionnels peuvent s'avérer difficiles à obtenir et les délais de traitement en sont souvent augmentés.

Une commission souligne également que des retards importants de la part de certains créanciers sont observés pour la mise en place d'un plan après son entrée en vigueur, générant un décalage dans l'exécution du plan, et notamment dans l'enchaînement des paliers.

Typologie de l'endettement des surendettés

Le poids de l'endettement financier dans l'endettement global ne fait pas apparaître de différences entre les départements et collectivités d'outre-mer (DCOM) et la métropole : il représente un peu plus de 80 % de l'endettement global (81,9 % dans les DCOM et 83 % en métropole), avec un encours moyen de dettes financières autour de 32 000 euros. Toutefois, alors qu'en moyenne, un dossier de surendettement présente 4,2 dettes financières dans les DCOM, ce chiffre est plus élevé en métropole (5,5 dettes financières par dossier en métropole) ; un peu plus de 9 dossiers sur 10 comprennent une dette financière en métropole (94,7 % contre 89,6 %).

La part des dettes de charges courantes¹ se situe aux alentours de 11,3 % de l'endettement global pour un montant moyen de 4 800 euros, soit une proportion légèrement supérieure à celle de la métropole (8,9 % de l'endettement global et un encours moyen de 4 300 euros). Ces dettes sont présentes dans environ 4 dossiers sur 5 dans les DOM (82 %) comme en métropole (76 %). Le nombre moyen de dettes est moins important dans les DOM : il ressort à 3,1 dettes contre 3,7 dettes en métropole.



Martinique. Forêt du Précheur, Anse Lévrier.

Le fichier central des chèques (FCC)

Nombre de personnes physiques en situation d'interdit bancaire (stock au 31/12)

	2010	2011	Variation en %
3 DFA	46 432	47 258	1,8
DFA dont SPM	46 455	47 276	1,8
La Réunion	21 554	22 119	2,6
Océan Indien	23 159	23 824	2,9
Total IEDOM	69 614	71 100	2,1

Nombre de personnes morales en situation d'interdit bancaire (stock au 31/12)

	2010	2011	Variation en %
3 DFA	5 651	6 080	7,6
DFA dont SPM	5 655	6 083	7,6
La Réunion	2 656	2 723	2,5
Océan Indien	2 894	3 010	4,0
Total IEDOM	8 549	9 093	6,4

¹ Les charges courantes recouvrent les dettes de logement (loyers et charges locatives principalement), d'énergie et de communication (électricité, gaz, chauffage, eau, téléphonie, Internet), de transport, d'assurance et de mutuelle, de santé et d'éducation, les dettes alimentaires et les dettes fiscales.

RÉPARTITION DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT INTERVENANT DANS LES DÉPARTEMENTS ET LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

7 grands réseaux bancaires nationaux

Le groupe Banques Populaires Caisse d'Épargne

Le réseau BRED Banques populaires

Les banques mutualistes et coopératives

BRED-BP
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion
Mayotte
Saint-Barthélemy
Saint-Martin

CRCMMOM
Guadeloupe
Martinique
La Réunion

CASDEN
La Réunion
Guadeloupe
Martinique
Guyane

Les sociétés financières

BRED COFILEASE
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion

SOFIAG
Guadeloupe
Martinique
Guyane

SOFIDER-OI
La Réunion

Le réseau BPCE IOM

Les banques

BDAF
Guadeloupe
Martinique
Guyane
Saint-Barthélemy
Saint-Martin

BDSPM
Saint-Pierre-et-Miquelon

BR
La Réunion
Mayotte

Les banques mutualistes et coopératives

CEPAC
La Réunion
Guadeloupe
Martinique

CEIDF
Saint-Pierre-et-Miquelon

Le réseau Natixis

Les sociétés financières

**OCEOR LEASE
RÉUNION**
La Réunion
Mayotte

NATIXIS FACTOR
Guadeloupe
Martinique
La Réunion

Le réseau Crédit agricole

Les banques

BFCAG
Guadeloupe
Martinique
Guyane
Saint-Barthélemy
Saint-Martin

Les banques mutualistes et coopératives

CRCAMMG
Martinique
Guyane

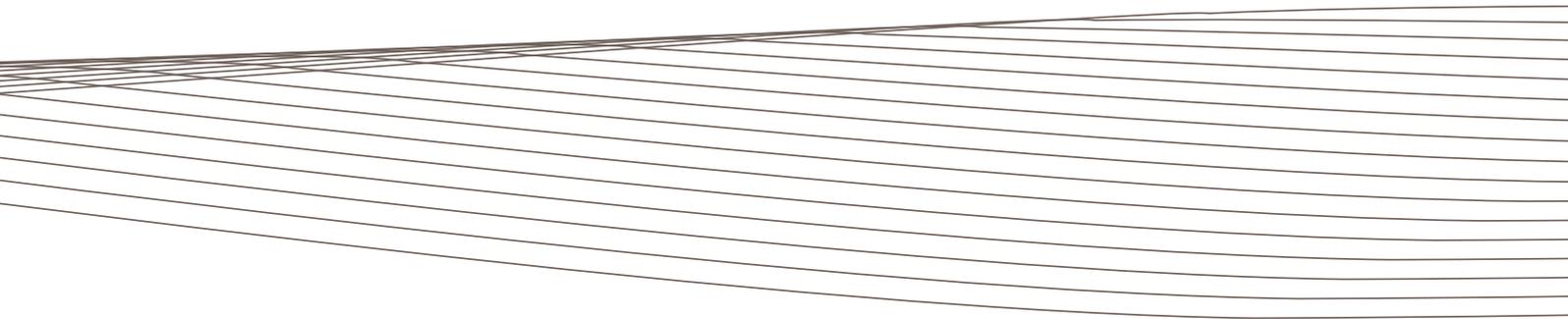
CRCAMR
La Réunion
Mayotte

CRCAMG
Guadeloupe
Saint-Barthélemy

Le réseau Crédit mutuel

Les banques mutualistes et coopératives

FCMAG
Guadeloupe
Martinique
Guyane
Saint-Martin



Autres **Les IFS** **Groupe La Poste**

Le réseau Société générale

Les banques

SGBA
Guadeloupe
Martinique

BFCOI
La Réunion
Mayotte

Les sociétés financières

CGA
La Réunion

CFB
La Réunion

Le réseau BNP Paribas

Les banques

BNP Paribas
Guadeloupe
Saint-Barthélemy
Saint-Martin

BNP Paribas
Martinique

BNP Paribas
Guyane

BNP Paribas
La Réunion

Les sociétés financières

CETELEM
CMAG
Guadeloupe
Martinique
Guyane

CMOI
La Réunion

CAFINEO
Guadeloupe
Martinique
La Réunion

Autres

Les banques

DEXIA
La Réunion

Les sociétés financières

FORTIS
FORTIS OCÉAN INDIEN
La Réunion

GENERAL ELECTRIC MONEY
SOGUAFI
Guadeloupe
SOMAFI
Martinique
Guyane
SOREFI
La Réunion
REUNIBAIL
La Réunion

RR INVESTISSEMENT
SAGEFI
Guadeloupe
Martinique

CISPM
Saint-Pierre-et-Miquelon

Établissement non soumis à la loi bancaire

CDC
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion

Les IFS

Les institutions financières spécialisées

OSEO
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion
Mayotte

AFD
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion
Mayotte
Saint-Pierre-et-Miquelon

Groupe La Poste

Les banques

LA BANQUE POSTALE
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion
Mayotte
Saint-Pierre-et-Miquelon
Saint-Barthélemy
Saint-Martin

EN 2011

41 établissements disposent d'une implantation locale dans les DCOM

- dont
- 12** banques
- 9** banques mutualistes et coopératives
- 17** sociétés financières
- 2** institutions financières spécialisées
- 1** établissement non soumis à la loi bancaire



Guyane. Site minier - Saint-Elie.

© Sandie Boyer

CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2011

Cette chronologie n'a pas vocation à être exhaustive, mais s'attache à retracer les principaux événements qui ont marqué l'année 2011 dans les zones d'intervention de l'IEDOM.

Faits économiques et sociaux

Janvier

DCOM. Entrée en vigueur, le 1^{er} janvier, du revenu de solidarité active (RSA), sauf à Mayotte où il sera mis en place le 1^{er} janvier 2012. Il se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI), à l'allocation parent isolé (API) et à certaines aides temporaires comme la prime de retour à l'emploi (PRE). Le RSA assure un revenu minimum aux personnes sans ressource et complète également, jusqu'à un certain seuil, les revenus des personnes en activité.

Signature, le 3 janvier, d'une convention entre l'Agence française de développement (AFD) et OSEO, organisme public de soutien aux petites et moyennes entreprises, afin d'élargir les capacités d'intervention de l'AFD en Outre-mer.

DOM. La nouvelle formule du prêt à taux zéro (PTZ+) destiné à faciliter l'accès à la propriété remplace l'ancien prêt PTZ à compter du 1^{er} janvier. Le dispositif est désormais réservé aux primo-accédants.

Antilles. Visite du Président de la République les 7 et 8 janvier 2011 à la Martinique et les 9 et 10 janvier à la Guadeloupe.

La Réunion. Visite officielle du Premier ministre mauricien Navin Ramgoolam dans le cadre de la coopération régionale. Il est accueilli par Marie-Luce Penchard, ministre chargée de l'Outre-mer.

Ouverture d'une liaison directe Réunion-Bangkok par la compagnie aérienne Air Austral.

Mayotte. Fixation du SMIG horaire à 6,43 € brut à compter du 1^{er} janvier 2011, suite à un arrêté du 23 décembre 2010. L'augmentation du SMIG interviendra désormais chaque année au 1^{er} janvier et non plus au 1^{er} juillet.

Guyane. Présentation en Conseil des ministres par la ministre chargée de l'Outre-mer, Marie-Luce Penchard, du projet de loi relatif à la mise en place de la collectivité unique.

Présentation par le Conseil régional de son document « Stratégie pour la Guyane », qui détaille les actions à mener à court et long termes pour œuvrer au développement économique et social de la Guyane.

Saint-Pierre-et-Miquelon. Mission d'étude sur la desserte maritime de fret.

Février

DOM. Nomination de M. Hervé Damoiseau, président des rhums Damoiseau, comme président du Centre interprofessionnel des rhums des départements d'outre-mer (CIRDOM).

La Réunion. Le groupe international Engen fait son entrée à La Réunion en rachetant le réseau de 32 stations-service ayant appartenu à Caltex.

Mayotte. Lancement d'un appel à projets hôteliers sur quatre sites parmi les neuf identifiés comme porteurs pour le développement touristique de l'île.

Guyane. Octroi d'un prêt bonifié par l'AFD à la Région Guyane, pour 10 M€, afin de financer le plan stratégique de la collectivité.

Mars

La Réunion. Publication d'un arrêté préfectoral reconnaissant l'état de catastrophe naturelle sur sept communes suite à la sécheresse qui sévit dans l'île.

Mayotte. Parution du décret d'application n° 2011-330 du 25 mars 2011 associée à la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte au Journal officiel du 27 mars 2011. Il « étend à Mayotte les règles de droit commun du code général des collectivités territoriales en adaptant, notamment, des dispositions relatives aux finances locales et à l'organisation et au fonctionnement du Conseil économique, social et environnemental et du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement ; il modifie le code électoral, dont les dispositions spécifiques à Mayotte sont supprimées, ainsi que le code des juridictions financières pour rendre applicables à Mayotte les dispositions réglementaires relatives aux chambres régionales des comptes ». Le 31 mars, Mayotte devient le 101^e département français.

Guadeloupe. Réélection du sénateur Jacques Gillot comme Président du Conseil général, pour son quatrième mandat consécutif.

Arrêté du 14 mars reconnaissant l'état de calamité agricole pour les filières végétales et animales sinistrées suite aux aléas climatiques du premier semestre 2010.

Guyane. Réélection de Alain Tien-Long comme Président du Conseil général.

Arrêt de la liaison aérienne Cayenne-Macapá (capitale de l'État de l'Amapá), après seulement trois mois d'activité, en raison d'une trop faible affluence.

Martinique. Élection de Josette Manin comme Présidente du Conseil général de la Martinique. Elle succède à Claude Lise en poste depuis 1992.

Saint-Pierre-et-Miquelon. Réélection de Stéphane Artano comme Président du Conseil territorial.

Avril

La Réunion. Réélection de Nassimah Dindar comme Présidente du Conseil général pour un troisième mandat.

Le terminal céréalier du Port est opérationnel. Composé de seize énormes silos et du plus gros hangar de l'île, sa capacité de stockage a été multipliée par deux.

Mayotte. Au Journal officiel du 1^{er} avril 2011, parution du décret n° 2011-357, approuvant la convention passée entre l'État et le groupe SNC Lavalin pour la construction de la nouvelle aérogare, l'aménagement des pistes et la gestion de l'aéroport. Dorénavant, l'aéroport de Dzaoudzi-Pamandzi est géré, non plus par la direction de l'aviation civile et la préfecture, mais par la Société d'exploitation de l'aéroport de Mayotte (SEAM).

Élection de Daniel Zaidani comme Président du Conseil général.

Mai

Antilles. Signature d'un contrat de destination le 26 mai entre les acteurs du tourisme en présence de Marie-Luce Penchard, ministre chargée de l'Outre-mer et Frédéric Lefebvre, secrétaire d'État en charge du Tourisme. Les acteurs se sont engagés à promouvoir l'ouverture par Air France de lignes aériennes hebdomadaires entre Roissy-Charles de Gaulle et Pointe-à-Pitre et Fort-de-France.

La Réunion. Fin du chantier du basculement des eaux d'Est en Ouest. Le coût final du projet, qui s'est étalé sur 20 ans, s'élève à 925 M€.

Guyane. Achèvement du tablier du pont sur l'Oyapock reliant la Guyane et le Brésil. La date d'inauguration est suspendue à l'avancement des travaux de raccordement routier côté brésilien.

Saint-Pierre-et-Miquelon. Lancement de la construction de la nouvelle centrale EDF par une cérémonie organisée le 10 mai à l'occasion du début des travaux de terrassement.

Juin

DCOM. Adoption d'un amendement qui permettra aux contribuables résidents d'outre-mer d'investir leurs économies via un fonds d'investissement de proximité, le « FIP DOM », dont bénéficieront *in fine* les entreprises, avec une réduction d'impôt sur le revenu.

Nouveau décret relatif à l'aide pour la rénovation des hôtels de tourisme de plus de 15 ans situés dans les départements

d'outre-mer, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon publié au Journal officiel le 24 mai.

DOM. Vote à l'Assemblée nationale de la loi instituant les futures collectivités uniques de Martinique et de Guyane.

La Réunion. Création à l'initiative des transporteurs de la coopérative « Réunion carburant libre », qui a vocation à importer du gazole et à le proposer aux adhérents à moins d'un euro/litre.

Guadeloupe. Signature le 20 juin d'un partenariat entre la BRED Guadeloupe et le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables région Guadeloupe afin de favoriser l'accès au crédit des TPE et d'assurer leur accompagnement financier.

Juillet

Guyane. Examen par le Parlement européen et la Commission du rapport de mi-parcours sur le régime dérogatoire 2004-2014 d'octroi de mer. La liste des exonérations guyanaises est ainsi élargie à 46 nouveaux produits (secteurs agroalimentaire et sylvicole).

Martinique. Publication au Journal officiel, le 28 juillet, des lois prévoyant la création d'une collectivité unique : la loi organique n° 2011-883 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution et la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative à la collectivité territoriale de Martinique. La première autorise la collectivité de Martinique à déroger au droit commun dans certains domaines et la seconde regroupe l'ensemble des règles de fonctionnement de la collectivité.

Martinique. Signature d'un plan quinquennal pour le logement des personnes défavorisées.

Août

La Réunion. Accord de l'Union européenne pour accompagner techniquement et financièrement le projet de coopération touristique « îles Vanilles » entre les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien.

Mayotte. Arrivée du câble « Lion 2 », qui va permettre à Mayotte de sortir de son isolement en matière d'accès Internet à haut débit. Le coût de l'opération pour relier le câble à Mayotte s'élève à 60 millions d'euros.

Guyane. Attribution du marché de conception et de réalisation de l'usine d'eau potable de Matiti. La mise en service est prévue début 2013.

Martinique. Passage de la tempête *Emily* le 1^{er} août, qui provoque de nombreuses inondations, de nombreux dégâts matériels et la mort d'un homme. La commune de Fort-de-France est fortement touchée.

Septembre

La Réunion. Création d'un cluster maritime de l'océan Indien, pôle de réflexion associant les acteurs travaillant sur tous les aspects de l'activité économique liée au domaine maritime. Il est présidé par Maurice Cerisola.

Élections sénatoriales : Paul Vergès (PCR) est réélu ; Michel Vergoz (PS), maire de Sainte-Rose, Jacqueline Farreyrol (UMP) et Michel Fontaine (UMP), maire de Saint-Pierre, sont élus.

Mayotte. Inauguration du Sea line d'eau potable reliant Grande-Terre à Petite-Terre le 23 septembre. D'un coût de 6 millions d'euros, à la charge de l'État, ce projet garantit un meilleur approvisionnement de Petite-Terre en eau potable et limite la consommation de l'usine de dessalement.

Conflit social lié à la cherté de la vie. Après un premier mouvement le 20 septembre, des manifestations se déroulent quotidiennement à partir du 27 septembre, avec pour objectif principal une diminution des prix des produits de première nécessité, entraînant un fort ralentissement de l'activité économique.

Élections sénatoriales : Thani Mohamed Soilihi (DVG) et Abdourahmane Soilihi (UMP), maire de Mamoudzou, sont élus.

Guadeloupe. Arrêté du 7 septembre reconnaissant le caractère de calamité agricole pour les cultures vivrières et maraîchères de plusieurs communes, suite aux dégâts causés par la pluviométrie du début d'année. La perte de cheptel des producteurs installés dans ces mêmes communes a également été prise en compte dans le dispositif d'indemnisation.

Élections sénatoriales : Jacques Gillot (PS) est réélu dès le premier tour ; le maire de Saint-Louis (Marie-Galante), Jacques Cornano (PS), et celui de la commune de Pointe-Noire, Félix Desplan (PS), le rejoignent au deuxième tour.

Guyane. Annonce de la découverte d'une réserve de pétrole au large de la Guyane.

Attribution de la délégation de service public pour la construction du centre de stockage des déchets ultimes (sur la commune de Montsinéry-Tonnegrande) par la Communauté de communes du centre littoral. Le centre devrait ouvrir fin 2013.

Martinique. Élections sénatoriales : élection de Maurice Antiste (Mouvement populaire franciscain, MPF), actuel maire du François et conseiller régional, et Serge Larcher (Parti Progressiste martiniquais, PPM), sénateur sortant. Les deux

candidats représentent le groupe « Ensemble pour une Martinique nouvelle ».

Saint-Pierre-et-Miquelon. Élections sénatoriales : élection de Karine Claireaux (PS), maire de Saint-Pierre.

Signature le 16 septembre à Bruxelles d'une convention de financement d'un montant de 20,6 millions d'euros au titre du X^e FED (2008-2013).

Octobre

La Réunion. Signature d'une convention État-Pôle Emploi permettant d'anticiper les besoins en main-d'œuvre des futurs chantiers liés au protocole Matignon qui devraient générer 8000 à 12000 emplois.

Déclenchement d'un incendie au Maïdo. Il sera considéré éteint quatre mois plus tard, après avoir ravagé 2800 ha de forêt, essentiellement sur le territoire du Parc national.

Mayotte. Demande d'accès de Mayotte au statut de Région ultrapériphérique (RUP) déposée le 26 octobre 2011.

Poursuite des manifestations contre la cherté de la vie. Les revendications portées par l'intersyndicale concernent 11 produits de première nécessité. Le 14 octobre, la Ministre chargée de l'Outre-mer, en déplacement sur l'île, annonce la mise en place de bons de réduction destinés aux ménages inscrits à la CAF et dont les ressources sont inférieures à 600 euros mensuels, une réglementation du prix du gaz et la réalisation d'une étude sur les marges pratiquées par la grande distribution de Mayotte. Un accord entre les distributeurs, l'État et le syndicat UD-FO est signé le 17 octobre sur la baisse des prix de huit produits. Mais l'intersyndicale, non signataire de cet accord, donne l'ordre de poursuivre le mouvement et demande la nomination d'un médiateur.

Guadeloupe. Les débats publics autour du Grand Projet de Port de la Guadeloupe ont débuté : au total, 20 réunions seront organisées sur tout le territoire entre le 3 octobre 2011 et le 27 janvier 2012.

Guyane. Premier tir du lanceur russe Soyouz depuis le Centre spatial guyanais.

Guyane. Crique (petite rivière) en sous-bois.



Novembre

DCOM. Annonce de la fin du dispositif de défiscalisation « Scellier Outre-mer », qui interviendra en décembre 2012.

Antilles. Remise par Alain Bodon, Inspecteur général des finances, de son rapport sur la médiation de l'hôtellerie à la Guadeloupe et à la Martinique.

La Réunion. Visite de Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France, qui préside le Conseil de surveillance de l'IEDOM. Il donne une conférence sur la crise financière internationale.

L'Assemblée nationale adopte la reconduction de l'amendement prolongeant les exonérations de charges sociales et le bonus salarial pour un an.

Mayotte. Arrivée, le 2 novembre, de Denis Robin, ancien préfet de Mayotte (2008-2009), actuellement conseiller du Premier ministre afin de trouver des solutions au conflit social et d'aboutir à un accord.

Présentation lors du Conseil des ministres du 23 novembre 2011 de l'ordonnance n° 2011-1641 portant extension et adaptation du RSA à Mayotte à compter du 1^{er} janvier 2012. Les montants versés correspondront à 25 % de ceux versés en France métropolitaine et dans les autres DOM.

Guadeloupe. Reprise de la liaison Air France entre Pointe-à-Pitre et Roissy afin de faciliter l'accès des clientèles européennes aux Antilles françaises. Le vol inaugural a lieu le 5 novembre.

Martinique. XVII^e conférence des Présidents de régions ultrapériphériques (RUP) les 3 et 4 novembre 2011 à La Martinique.

Reprise de la liaison Air France entre Fort-de-France et Roissy. Le vol inaugural a lieu le 5 novembre.

Décembre

Antilles. Mise en service par la compagnie aérienne Air Caraïbes d'un cinquième gros porteur, airbus A330-300, qui permettra de renforcer les rotations d'hiver entre les Antilles et Paris.

La Réunion. Remise en cause de la stratégie de déploiement de nouvelles dessertes de la compagnie aérienne Air Austral qui affiche un déficit de 24 M€ sur le premier semestre.

Mayotte. Signature d'un protocole de sortie de crise le 20 décembre 2011 par l'intersyndicale, le préfet et les chefs d'entreprise du secteur de la grande distribution, marquant la fin du conflit contre la vie chère qui aura duré 44 jours entraînant la paralysie de l'économie mahoraise.

Présentation de l'ordonnance portant sur l'évolution de la sécurité sociale le 21 décembre en Conseil des ministres.

Création d'un pôle emploi de plein exercice à Mayotte, alors qu'il était rattaché jusqu'à lors à celui de La Réunion.

Saint-Pierre-et-Miquelon. Le 8 décembre, les représentants des Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) proposent à Saint-Pierre-et-Miquelon de siéger de nouveau au Comité exécutif de « l'Overseas countries & territories association » (OCTA), association en charge de défendre les intérêts des PTOM auprès des institutions européennes.



© Parc national de La Réunion - Céline Hoarau
La Réunion. Tamarin des Hauts (*Acacia heterophylla*), sentier menant à l'Îlet Alcide.

Faits monétaires et financiers

Janvier

Nouvelles autorités européennes de supervision financière. Le nouveau dispositif de supervision financière européenne, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2011, repose sur trois nouvelles autorités de surveillance : l'Autorité bancaire européenne (European Banking Authority – EBA –), basée à Paris, l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (European Insurance and Occupational Pensions Authority – EIOPA –), basée à Francfort, et l'Autorité européenne des marchés financiers (European Securities and Markets Authority – ESMA –), basée à Londres. Le dispositif a pour mission d'élaborer un corpus de règles européennes applicables à tous les établissements financiers de l'UE et d'assurer leur application homogène dans les États membres.

Ces autorités sont chapeautées par le Comité européen du risque systémique (European Systemic Risk Board – ESRB –), organe indépendant chargé de veiller à la stabilité financière dans l'Union européenne, présidé par le président de la BCE et mis en place en décembre 2010.

Élargissement de la zone euro. À compter du 1^{er} janvier 2011, l'Estonie devient le 17^e État membre de l'Union européenne à intégrer la zone euro.

Février

Décret n° 2011-135 du 1^{er} février 2011 relatif à la réforme du crédit à la consommation. Ce décret vise à renforcer l'information et la liberté de choix du consommateur en rendant plus lisibles les contrats de crédit à la consommation. Pris en application de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 réformant le crédit à la consommation. Ce décret vient préciser les modalités de calcul du taux effectif global (TEG). Il entre en vigueur le 1^{er} mai 2011. Ces modalités, désormais codifiées aux articles R. 313-1 et R. 313-2 du Code de la consommation, s'appliquent tant aux



Guadeloupe. Chemin d'accès aux chutes Moreau.

© Didier Bahut

contrats de crédit destinés à financer les besoins d'une activité professionnelle qu'à ceux destinés aux particuliers, pour lesquels le TEG est désigné sous l'expression « taux annuel effectif global » – TAEG.

Nouvelle convention AERAS. La convention AERAS révisée (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) est signée le 1^{er} février 2011 au ministère des Finances en présence des ministres de l'Économie, de la Santé, de la Solidarité et de la Cohésion sociale, des représentants des établissements de crédit, des assureurs et des associations de malades. Elle impose aux assureurs de proposer un nouveau produit destiné à mieux couvrir les personnes souffrant de pathologies aggravées, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2011.

Mars

Réforme du taux d'intérêt du Plan d'épargne logement. Arrêté modifiant le taux du Plan d'épargne logement (PEL) avec :

- une rémunération plus attractive : pour les PEL ouverts à compter du 1^{er} mars 2011, le taux d'intérêt sera révisé chaque année, selon une formule reposant sur des taux swap. Calculé par la Banque de France, le taux est indexé sur la situation économique avec un taux plancher à 2,5 % ;
- une fiscalité plus lisible : les prélèvements sociaux seront débités chaque année et non plus au moment de la clôture du PEL ou au 10^e anniversaire ;
- une prise en compte des impacts environnementaux : la prime d'État, versée aux épargnants qui souscrivent un prêt immobilier en sortie de PEL, sera modulée selon l'impact environnemental : 1 525 € pour les logements verts, 1 000 € pour les autres.

La réforme ne s'applique pas aux anciens plans, dont le taux est fixé à 2,5 % depuis août 2003.

Mécanisme européen de stabilité. Le 21 mars 2011, les ministres des Finances de la zone euro parviennent à un accord sur les principes du futur Mécanisme européen de stabilité (MES), appelé à remplacer le fonds européen de stabilisation financière à la mi-2013. Ce nouvel instrument intergouvernemental a pour objet de permettre le refinancement des États membres. Il bénéficiera d'une garantie de 500 milliards d'euros apportée par l'ensemble des États.

Lancement d'une mission sur l'avenir des moyens de paiement. Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF), publie fin mars 2011 son étude sur l'utilisation du chèque en France. Avec 3,3 milliards de chèques émis en 2009, le chèque reste un moyen de paiement très utilisé par les Français. Cette

tendance est d'autant plus forte qu'aucune alternative n'existe parfois pour le paiement de certaines dépenses. Le CCSF s'est alors vu confier une nouvelle mission sur l'avenir des moyens de paiement en France. Le rapport du CCSF a été publié en avril 2012.

Avril

Nouvelles plaquettes tarifaires des banques. En vertu de l'engagement pris dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) par les représentants des banques françaises le 21 septembre 2010 afin de renforcer la transparence des tarifs bancaires, une nouvelle génération de plaquettes tarifaires entre en vigueur à compter du 1^{er} avril 2011. Elles sont désormais organisées selon un sommaire type et doivent, dès les premières pages, présenter un même extrait standardisé des tarifs de 10 produits ou services courants.

Cet engagement se traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF) de présentation de ces plaquettes tarifaires qui comprennent les tarifs des services suivants :

- l'abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'Internet ;
- le produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ;
- la carte de paiement internationale à débit immédiat ;
- la carte de paiement à débit différé ;
- la carte de paiement à autorisation systématique ;
- le retrait en euros d'un distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale ;
- le virement SEPA occasionnel externe de la zone euro ;
- les frais de prélèvement ;
- la commission d'intervention ;
- l'assurance perte ou vol de moyens de paiement.

Pour les plaquettes diffusées dans les DOM, la liste est complétée par les frais annuels de tenue de compte.

Reconduction de l'accord de place sur la médiation du crédit aux entreprises. L'accord de place signé entre la Fédération bancaire française représentant les établissements bancaires français et étrangers implantés en France, la Banque de France, l'IEDOM, l'IEOM et l'État formalise jusqu'au 31 décembre 2012 l'organisation et le fonctionnement de la Médiation du crédit aux entreprises. Il vient en complément des conventions de partenariat conclues avec les différents

acteurs du financement et de l'accompagnement des entreprises, pour le déploiement du dispositif de médiation.

Crédit à la consommation : publication de trois nouveaux textes d'application. Pris en application de la loi Lagarde du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, un décret et deux arrêtés viennent compléter les changements introduits par cette loi. Le décret 2011-304 fixe le remboursement minimum du capital que devra comprendre chaque échéance d'un crédit renouvelable. Ce décret met fin aux mensualités très basses sur certains crédits renouvelables qui peuvent cacher des durées de remboursement très longues et un montant très élevé d'intérêts à payer. Deux arrêtés modernisent le dispositif de l'usure avec pour objectif d'élargir l'accès des consommateurs au crédit amortissable et de réduire le taux d'usure sur les crédits renouvelables d'un montant élevé.

Mai

Accès au crédit des EIRL. Le 31 mai 2011, Frédéric Lefebvre, secrétaire d'État chargé des PME et François Pérol, président de la Fédération bancaire française (FBF), signent une charte pour faciliter l'accès au crédit des EIRL (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée).

Cette signature fait suite à la réunion de travail entre la Banque de France, la FBF, les représentants des principaux réseaux bancaires, OSEO, ainsi que les chambres consulaires, pour faire le point sur la mise en place opérationnelle du nouveau régime de l'EIRL ainsi que les conditions d'accès au crédit de ces nouvelles formes d'entreprises individuelles.

Nouvelle norme professionnelle pour assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées. En application de la loi Lagarde du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, l'arrêté du 24 mars 2011 portant homologation de la norme professionnelle sur les relations entre les établissements teneurs de compte et leurs clients concernés par le traitement d'un dossier en commission de surendettement entre en vigueur le 1^{er} mai 2011. Cet arrêté précise les modalités d'application de l'obligation pour les banques d'assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées ainsi que de proposer des moyens de paiement adaptés à la situation de ces personnes. Le contrôle du respect de cette norme est assuré par l'Autorité de contrôle prudentiel.

Juin

Comité national SEPA. Au cours de sa réunion du 10 juin 2011, le Comité national SEPA examine l'état d'avancement de la migration SEPA en France au regard du projet de dates butoirs européennes de fin de migration (« end-dates ») en cours de discussion par le Conseil et le Parlement européen.

Le Comité constate qu'environ 16 % des virements en France sont effectués au format SEPA alors que l'achèvement de la migration devrait intervenir à l'horizon 2013. La migration française est tirée par la montée en puissance des administrations qui sera entièrement terminée en 2012, sphère sociale incluse. En revanche, la migration des entreprises demeure très en retrait.

Présidence de la BCE. Lors du Conseil européen du 24 juin 2011, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne nomment Mario Draghi, pour remplacer Jean-Claude Trichet comme président de la Banque centrale européenne à compter du 1^{er} novembre 2011.

Juillet

Relations banques-clients. La Fédération bancaire française (FBF) présente deux nouvelles mesures visant à améliorer les relations des banques avec leurs clients « particuliers » dans le cadre des dispositions annoncées à la suite du rapport Pauget-Constans. Depuis le 1^{er} juillet 2011, le total des frais bancaires ainsi que le plafond de l'autorisation de découvert figurent sur les relevés de compte. Une version aménagée de la gamme de moyens de paiement alternatifs au chèque sera proposée aux clientèles les plus fragiles, intégrant de nouveaux services. Les frais d'incidents seront plafonnés de même que le nombre d'incidents par jour et/ou par mois pour éviter des effets cumulatifs excessifs et un système d'alertes sur le niveau du solde du compte sera mis en place.

Révision des directives européennes sur les fonds propres réglementaires. La Commission européenne adopte le 20 juillet 2011 une proposition de directive dite « CRD 4 » (*Capital Requirements Directive*) faisant suite aux règles et recommandations élaborées par le Comité de Bâle à travers les accords de Bâle III et visant à renforcer la réglementation dans le secteur bancaire. Cette proposition comprend un projet de « directive sur l'accès aux activités des établissements de crédit et sur la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement » ainsi qu'un projet de « règlement sur les exigences prudentielles des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ».

Lutte contre le blanchiment de capitaux. L'arrêté du 27 juillet 2011 relatif à la liste des pays tiers équivalents¹ en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB-FT) mentionnée au 2^o du II de l'article L. 561-9 du code monétaire et financier est publié au JORF du 30 juillet 2011. (Élargissement de la liste des pays hors Union européenne pour les échanges transfrontaliers d'une équivalence en matière de législation LAB-FT).

Août

Renforcement de la protection des épargnants et des investisseurs.

Ordonnance n° 2011-915 du 1^{er} août 2011 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs. Prise sur le fondement de la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010, cette ordonnance vise à réformer le cadre de la gestion d'actifs afin de renforcer la protection des investisseurs et des épargnants ainsi que la compétitivité des produits et des acteurs. Sont également publiés deux textes

¹ Les pays tiers équivalents mentionnés au 2^o du II de l'article L. 561-9 sont l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Corée du Sud, les États-Unis, la Fédération de Russie, Hong Kong, l'Inde, le Japon, le Mexique, Singapour et la Suisse.

d'application de cette ordonnance. Le décret n° 2011-922 du 1^{er} août 2011 introduit des dispositions relatives au régime général des organismes OPCVM, à leurs règles d'investissement et de fonctionnement. Le décret n° 2011-923 fixe en outre à 300 000 € le montant des actifs qu'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières doit réunir lors de sa constitution, et précise les délais de publication des rapports annuel et semestriel de ces organismes.

Hausse du taux du Livret A. Après une première augmentation du taux du livret A en janvier 2011 de 25 points de base, le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi relève de nouveau ce taux à 2,25 % à compter du 1^{er} août 2011. Ces augmentations successives ont pour objet de maintenir une rémunération de l'épargne réglementée positive en termes réels.

Octobre

Lutte contre le blanchiment de capitaux. Au cours de la réunion plénière qui se tient à Paris les 27 et 28 octobre 2011, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) prend de nouvelles mesures pour protéger le système financier international. Il publie également deux documents relatifs aux juridictions susceptibles de présenter un risque pour le système financier international en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme : « Déclaration publique du GAFI » et « Améliorer la conformité aux normes LB/FT ».

Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers. Le 20 octobre 2011, la Commission européenne présente des propositions de révision de la directive sur les marchés d'instruments financiers. Cette révision vise à conforter les décisions du sommet du G20 (Pittsburg 2009) sur la nécessité d'améliorer la transparence des marchés moins réglementés, y compris les marchés de dérivés de matières premières et de lutter contre la volatilité excessive.

Novembre

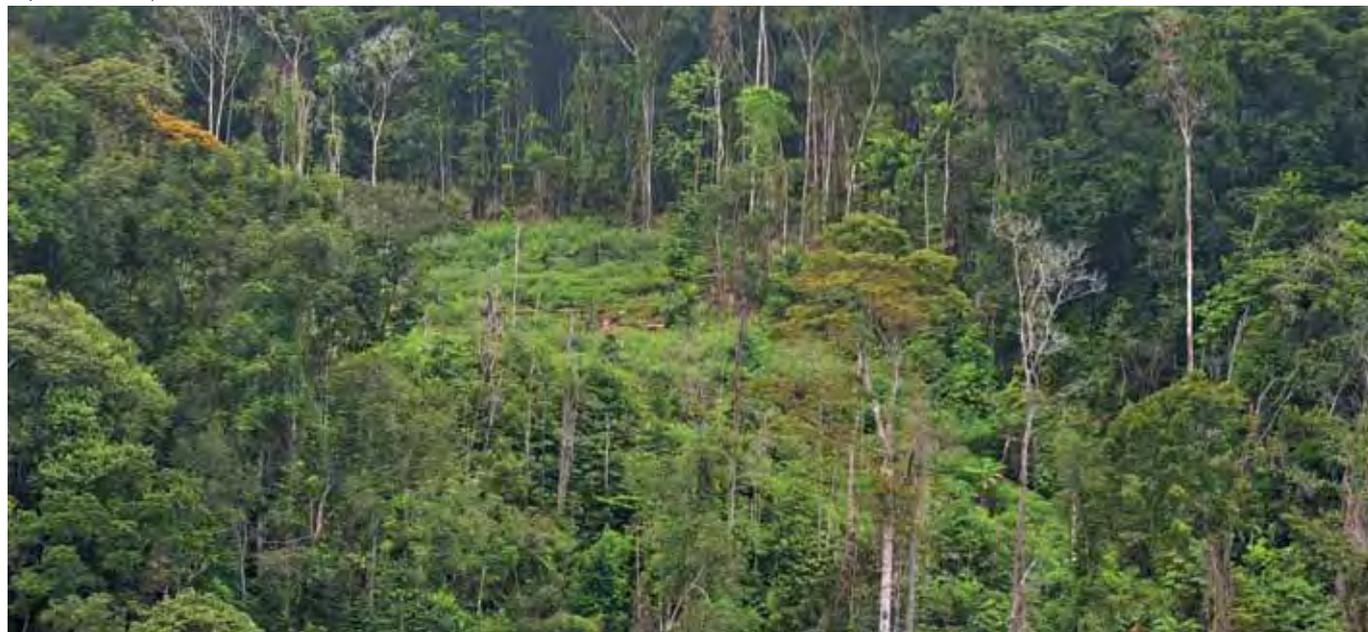
Observatoires des tarifs bancaires. La loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 a confié au Comité consultatif du secteur financier (CCSF) une mission de suivi de l'évolution des tarifs bancaires afin que les tendances de ces tarifs puissent être évaluées sur des bases solides et aussi consensuelles que possible. Le premier rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF et le premier rapport annuel d'activité de l'Observatoire des tarifs bancaires de l'IEDOM, couvrant la période avril 2009-2011, sont publiés fin novembre 2011.

Décembre

Mouvements de taux directeurs de la BCE. Après deux hausses successives de 25 points de base de ses taux directeurs en avril et juillet 2011, la Banque centrale européenne procède à deux baisses successives de 25 points de base en novembre et décembre 2011, le taux des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème étant ainsi ramené à 1 %, le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal à 1,75 % et celui de la facilité de dépôt à 0,25 %.

Mesures de soutien au crédit bancaire et à l'activité du marché monétaire. Dans le cadre de ses efforts continus pour maintenir la situation de liquidité des banques de la zone euro, et à la suite de l'action coordonnée annoncée par les banques centrales le 30 novembre 2011, visant à fournir de la liquidité au système financier mondial, le Conseil des gouverneurs de la BCE adopte le 8 décembre 2011 des mesures supplémentaires de soutien renforcé au crédit bancaire et à l'activité du marché monétaire de la zone euro : deux opérations de refinancement à 36 mois ; réduction de 2 % à 1 % du taux des réserves obligatoires ; accroissement de la disponibilité des garanties.

Guyane. Entre Maripasoula et Antecume Pata, amont du fleuve Maroni.



LISTE DES PUBLICATIONS DE L'IEDOM (ANNÉE 2011)

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site Internet de l'IEDOM : www.iedom.fr, rubrique "Publications".

Les publications marquées d'un astérisque (*) sont également disponibles en version anglaise et d'un (#) en version portugaise.

Le rapport annuel de l'IEDOM

Les monographies annuelles des géographies ultramarines

Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Le rapport annuel d'activité de l'Observatoire des tarifs bancaires

L'Observatoire des tarifs bancaires

Semestriel (tarifs observés au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre)

Le bulletin trimestriel de conjoncture financière et bancaire

Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon

Les Notes expresses

Tendances

- Premières tendances : Guadeloupe
- Conjoncture outre-mer
- Tendances conjoncturelles¹ : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon

Portrait

- L'économie en 2010 : Guadeloupe*, Guyane*#, Martinique*, La Réunion*, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon*
- Panorama : Guadeloupe*, Guyane*, Martinique*, La Réunion*, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon*, Saint-Martin*
- Évaluation du PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon

Éclairage

- Le microcrédit professionnel en outre-mer
- Le microcrédit : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte
- Endettement et surendettement des ménages : Guadeloupe, Martinique
- Échanges régionaux des départements français d'Amérique*
- L'investissement à La Réunion
- La consommation des ménages à La Réunion

La Lettre de l'Institut d'émission

Mensuelle.

Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon

Les Notes de l'Institut d'émission

- Le chômage empêche la convergence du revenu des ménages entre régions ultramarines et métropolitaines
- Le microcrédit professionnel en outre-mer : de la création de mono-entreprise au développement économique durable
- Échanges régionaux des Départements français d'Amérique : identification des facteurs de freins et des éléments de soutien à l'aide d'un modèle de gravité

Les publications CEROM

- Les comptes économiques
- Les tableaux de bord économiques
- Les études et synthèses macro-économiques :
 - Les entreprises à La Réunion 2000-2008
 - Guyane-Amapá#

Accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.cerom-outremer.fr/cerom/.

Autres contributions

- L'outre-mer français et l'euro (Bulletin de la Banque de France n°186 – 4^e trim. 2011)*

Accessible et téléchargeable gratuitement sur le site www.iedom.fr, rubrique « Informations ».

Crédits photos :

photo de couverture : Bambous - David Lauret

photo du Directeur général (page 1) : Banque de France – Philippe Jolivel

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Nicolas de Sèze

Éditeur : IEDOM – 164, rue de Rivoli - 75001 PARIS – Tél. 01 53 44 41 41

Conception et réalisation LUCIOLE - 75002 PARIS

Imprimé sur papier recyclé Satimat Green (60 % de fibres recyclées, 40 % de fibres vierges FSC),
un papier certifié FSC, ISO 14001 et ISO 9001, pour une gestion durable des forêts – pâte FSC,
sur les presses de l'imprimerie Pure Impression

Achévé d'imprimer en juin 2012 - Dépôt légal : juin 2012 - ISSN 1632-420X



2011, ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FORÊT

Les illustrations du rapport annuel 2011 de l'IEDOM visent à montrer la richesse et la diversité des forêts dans les régions ultramarines. En tant qu'écosystèmes, ces forêts contribuent à la protection de la biodiversité.

Nos remerciements vont à l'Institut de recherche et de développement (IRD) – banque d'images Indigo –, à l'Office national des forêts (ONF), à l'Agence française de développement (AFD), au Parc national de La Réunion, au Conservatoire botanique national de Mascarin, aux photographes Patrick Hacala et Patrick Boez (Saint-Pierre-et-Miquelon), à Didier Bahut, à Marc Mondou, ainsi qu'aux agents de l'IEDOM, pour leur précieuse contribution.

LA ZONE D'INTERVENTION DE L'INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER



AGENCE DE LA GUADELOUPE

Directeur : Charles Apanon
Parc d'activité la Providence
Zac de Dothémare Sud -
97139 Abymes
E-mail : IEDOM-PAP-DIRECTION
@iedom-guadeloupe.fr
Tél. : 05 90 93 74 00
Fax : 05 90 93 74 25



AGENCE DE LA RÉUNION

Directeur : Arnaud Bellamy-Brown
4, rue de la Compagnie
97487 Saint-Denis Cedex
E-mail : IEDOM-STDE-DIRECTION
@iedom-reunion.fr
Tél. : 02 62 90 71 00
Fax : 02 62 21 41 32



AGENCE DE LA GUYANE

Directeur : Jean-Pierre Derancourt
8, rue Christophe-Colomb - BP 6016
97306 Cayenne Cedex
E-mail : IEDOM-CAYENNE-DIRECTION
@iedom-guyane.fr
Tél. : 05 94 29 36 50
Fax : 05 94 30 02 76



AGENCE DE MAYOTTE

Directeur : Victor-Robert Nugent
Avenue de la Préfecture - BP 500
97600 Mamoudzou
E-mail : IEDOM-MDZOU-DIRECTION
@iedom-mayotte.fr
Tél. : 02 69 61 05 05
Fax : 02 69 61 05 02



AGENCE DE LA MARTINIQUE

Directeur : Philippe La Cognata
1, boulevard du Général-de-Gaulle -
BP 512
97206 Fort-de-France Cedex
E-mail : IEDOM-FDF-DIRECTION
@iedom-martinique.fr
Tél. : 05 96 59 44 00
Fax : 05 96 59 44 04



AGENCE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Directeur : Fabrice Dufresne
22, place du Général-de-Gaulle -
BP 4202
97500 Saint-Pierre
E-mail : IEDOM-SPM-DIRECTION
@iedom-spm.fr
Tél. : 05 08 41 06 00
Fax : 05 08 41 25 98

